

Commune de Belmont-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION 2005

Réfection du Chemin des Ecaravez – partie inférieure



avant



pendant



après

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5	<i>Démarches d'agglomération.....</i>	<i>16</i>
Vacations.....	6	Projet d'agglomération.....	16
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2005.....	7	<i>Promotion économique régionale.....</i>	<i>18</i>
<i>Informations – Médias électroniques.....</i>	<i>7</i>	Activités de soutiens directs aux entreprises régionales.....	18
CCAR.....	7	Activités ponctuelles et spécifiques.....	18
<i>Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises.....</i>	<i>8</i>	CONCLUSION	19
Divers.....	8	FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES	20
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES - TL	9	FINANCES ET COMPTABILITÉ	20
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	9	<i>Travaux effectués.....</i>	<i>20</i>
<i>Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité </i>	<i>9</i>	<i>Achats et ventes de biens immobiliers.....</i>	<i>20</i>
<i>Entreprises.....</i>	<i>9</i>	Achats.....	20
<i>Contrôle des habitants.....</i>	<i>9</i>	Vente.....	21
<i>Réception des nouveaux habitants.....</i>	<i>10</i>	DOMAINES.....	21
<i>Archives.....</i>	<i>10</i>	<i>Domaine des Bas-Monts.....</i>	<i>21</i>
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité Suisse....</i>	<i>10</i>	Glissement des Bas-Monts.....	21
PERSONNEL.....	10	Location du refuge.....	21
Administration générale.....	10	BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	21
Bourse communale.....	10	Collège.....	21
Police municipale.....	11	Auberge, Maison Pasche, Grande Salle.....	21
Service technique.....	11	Centre administratif communal.....	21
Apprenti(e)s.....	11	Immeuble des Services extérieurs.....	22
Coordination de sécurité.....	11	Grange au Signal.....	22
<i>Service du personnel.....</i>	<i>11</i>	Columbarium.....	22
Gestion du personnel.....	11	Terrains.....	22
Gestion du personnel - Tableau.....	12	Conciergerie.....	22
Formation continue.....	12	FORÊTS.....	22
Divers.....	12	<i>Rapport d'activité.....</i>	<i>22</i>
Sociétés et associations locales.....	12	<i>Soins cultureux.....</i>	<i>22</i>
Transports publics.....	13	<i>Entretien des chemins.....</i>	<i>22</i>
Lausanne Région.....	13	<i>Autres travaux.....</i>	<i>22</i>
<i>Rapport d'activités 2005.....</i>	<i>13</i>	<i>Refuges.....</i>	<i>23</i>
<i>Affaires régionales.....</i>	<i>14</i>	VIGNES.....	23
<i>Commissions et Groupes.....</i>	<i>14</i>	<i>Rapport d'activité.....</i>	<i>23</i>
La commission "Toxicomanie".....	14	<i>Rapport sur l'exploitation 2005.....</i>	<i>23</i>
La commission "Formation et Emploi des Jeunes"	14	Comptes 2005.....	23
La commission "Petite Enfance".....	15	<i>Productions.....</i>	<i>23</i>
La commission "Transports".....	15	Production de la récolte 2004 (comptes 2005) ..	23
La Commission "Activités sportives".....	16	Information sur la production de la récolte 2005 (comptes 2006) Estimation.....	24
Commission "Financement régional".....	16	ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (Protection civile, Police, SDIS)	25
Commission "Aménagement du Territoire".....	16	ÉCOLES	25
Commission « Fluides et énergie ».....	16	<i>Préambule.....</i>	<i>25</i>
		<i>Commission scolaire.....</i>	<i>25</i>
		<i>Services offerts et activités organisées par l'établissement intercommunal.....</i>	<i>25</i>
		<i>Écoles primaires.....</i>	<i>27</i>

Personnel enseignant	27	Matériel	40
Effectifs	28	Convention intercommunale	40
Devoirs surveillés.....	28	Nominations.....	40
Activités locales	28	Protection civile	40
Service de santé	29	<i>Introduction</i>	40
Mobilier et équipements.....	29	Autorités.....	40
<i>Transports scolaires</i>	29	Organisation interne	41
<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	29	Cours et exercices	41
Personnel.....	29	Formation des officiers.....	42
Activités	30	Constructions existantes et abris publics	42
Fréquentation.....	30	Contrôles d'abris – location des locaux et véhicules.....	42
<i>Écoles secondaires</i>	31	Conclusion du rapport PCi.....	42
Direction	31	CONCLUSION	43
Effectifs	31	SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 44	
Activités particulières	31	PRÉAMBULE	44
<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	32	<i>Généralités</i>	44
TEMPLES ET CULTES	33	<i>Bureau technique</i>	44
<i>Paroisse protestante</i>	33	SERVICES INDUSTRIELS	44
Convention.....	33	<i>Service de l'électricité</i>	44
Temple.....	33	Service de contrôle	44
Institutions.....	33	Facturation S.I.	45
Organisation interne	33	Libéralisation du marché de l'électricité	45
Organistes	33	Groupe de travail Harmonie (GT)	45
Animations	33	Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont	46
Concerts de Belmont	34	<i>Service des eaux</i>	47
<i>Paroisse catholique</i>	34	Fuites	47
Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....	34	STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette.....	48
Organisation	34	<i>SIGIP</i>	48
<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i>	34	TRAVAUX PUBLICS	48
SÉCURITÉ.....	34	<i>Chemin des Ecaravez</i>	48
<i>Police</i>	34	<i>Chemin du Plan - Modification du virage à l'amont du chemin de la Cochène</i>	48
Police 2000 et régionalisation de la police	34	<i>Route de la Louche tronçon inférieur 2^{ème} étape</i>	48
Commission de police.....	34	<i>Mise en séparatif du secteur « En Crochet »</i> .	49
Interventions	35	<i>Place de rebroussement «tl»</i>	49
Circulation.....	35	<i>Collecteurs Malavaux</i>	49
Stationnement.....	35	<i>Réseau routier</i>	49
Signalisation	36	Entretien des routes.....	49
Police administrative.....	36	ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	49
<i>Cimetière et inhumations</i>	36	<i>Voirie</i>	49
<i>Taxis</i>	36	<i>GEDREL SA</i>	50
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	36	Campagne de sensibilisation	50
Commission du feu	36	Sensibilisation dans les écoles	50
Collaboration intercommunale	37	<i>Déchets ménagers</i>	50
État-major	37	Ramassage des piles usagées	50
Organisation interne	37	Déchets encombrants	50
Effectifs	38	<i>Verre</i>	51
Formation.....	38		
Exercices	38		
Interventions	38		
Autres activités du Corps	39		
Porteurs	39		
Chauffeurs	39		
Officier technique.....	40		

<i>Papier</i>	51	AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (ACAS)	61
<i>Compostière intercommunale "La Coulette" ..</i>	51	<i>Activité</i>	61
<i>Statistique</i>	51	<i>Travaux effectués</i>	62
<i>Total des déchets par habitant</i>	52	PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE	62
<i>Déchets spéciaux</i>	52	<i>Commission sociale</i>	62
ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS	52	<i>Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile</i>	62
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	52	<i>Régionalisation de l'action sociale (RAS)</i>	62
<i>Principaux travaux</i>	52	<i>Accueil de la petite enfance</i>	64
<i>Collecteurs</i>	53	<i>Participation au frais de placement d'enfants</i>	64
ESPACES VERTS	53	<i>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont ..</i>	64
<i>SOCOSEV</i>	53	<i>Forum social régional.....</i>	65
POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES	54	<i>Services bénévoles.....</i>	65
POLICE DES CONSTRUCTIONS	54	ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT	65
<i>Enquêtes, délivrances de permis, projets</i>	55	<i>Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont</i>	65
<i>Facturation pour délivrance des permis</i>	55	<i>Association de l'entraide familiale</i>	66
<i>Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis.....</i>	55	NONAGÉNAIRES	66
<i>Service technique</i>	55	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE .	66
<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	56	CONCLUSION	67
<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>	56	CONCLUSIONS	68
<i>Extrait des statistiques du logement</i>	56	<i>Annexe 1</i>	69
<i>Tribunal administratif (TA)</i>	56	<i>Annexe 2</i>	72
<i>Projets ou constructions en cours.....</i>	56	<i>Annexe 3.....</i>	74
<i>Zone du Bourg</i>	56		
<i>Zone de villas.....</i>	57		
<i>Aperçu de l'état d'équipement (AEE)</i>	58		
<i>Plan de quartier "En Arnier"</i>	58		
<i>Autres plans de quartiers légalisés</i>	58		
<i>Antennes de télécommunications.....</i>	58		
<i>Economies d'énergie</i>	58		
<i>Commission de salubrité</i>	59		
<i>Carte de gestion des zones instables.....</i>	59		
URBANISME	59		
<i>Plan de quartier Burenos-Malavaux</i>	59		
<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut » ..</i>	59		
<i>Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »</i>	59		
<i>Secteur "En Arnier-terrasses"</i>	59		
<i>Plan de classement des arbres</i>	60		
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	60		
<i>Commission municipale d'urbanisme - CMU..</i>	60		
<i>Préavis N° 9/2003.....</i>	60		
OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL.....	60		
<i>Personnel.....</i>	60		
<i>Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP).....</i>	61		
<i>Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide sociale vaudoise (ASV).....</i>	61		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2005

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2005.

Pour la bonne forme, nous rappelons, ci-après, la répartition des dicastères qui règlent l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale - Personnel - Activités culturelles - TL**

M. Gustave Muheim, syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert Moser, municipal

3. **Écoles - Temple et cultes - Sécurité (protection civile, police, SDIS)**

Mme Catherine Schiesser, municipale

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe Michelet, municipal

5. **Police des constructions - Urbanisme - Office communal du travail - Oeuvres sociales**

Mme Hélène Brughera, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 44 reprises durant l'exercice 2005. A l'occasion de ces séances, 1321 objets ont été traités (1243 en 2004). Ces objets ont généré 1132 décisions (1021 en 2004).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 17 par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2005 :

- convention financière avec l'Ecole de musique de Pully (EMP);
- CVE, étude convention d'actionnaires;
- découpage futur des districts;
- étude circulations zone Blessoney – Léchire – Champ Pevy;
- étude nouvelle variante d'achèvement de la sortie autoroutière « ex Perraudetaz »;
- gestion et comptes 2004, budget 2006, Plan triennal d'investissement 2006 – 2008;
- modérateurs de trafic et aménagements divers dans les futures zones 30 km/h;
- modernisation de la STEP, étude préliminaire;
- nouvelle péréquation financière entre les communes + transferts de charges du canton;
- P.Q. du Signal, révision du plan légalisé;
- plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions, travaux de révision;
- projet de modification du P.Q. Arnier II, ex secteur « En Terrasses », suite;
- projet de PPA, Coin d'En Haut, parcelle privée + avant-projet de garage souterrain à usage mixte;
- projets de transformation de la Grande Salle + chauffage à distance;
- recherches et engagements de personnels administratifs et technique;
- règlement sur la Bourgeoise;
- révision complète de notre portefeuille d'assurances;
- SDIS, étude en vue fusion des corps de Belmont, Lutry, Paudex et Pully;
- Services Industriels : suite des réflexions avec Pully et Paudex + divers groupes et mandataires;
- SIGIP, suite des travaux préparatoires en vue du préavis au Conseil communal;
- stationnement parking d'Arnier + création P à la Léchire et étude P à l'entrée Ouest RC 773;
- suivi des travaux d'élargissement tronçon inférieur du chemin des Ecaravez.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2005. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2003 et 2004.

	Politique	Gestion	SDIS	S. I.	A refacturer	Total 2005	Total 2004	Total 2003
Muheim G.	239.5	1269		30	37.5	1576.00	1'621.50	1'551.50
Brughera H.	230	991.5				1221.50	1'536.00	1'376.00
Moser G.	132	554.5			3	689.50	690.00	717.00
Michelet Ph.	300.5	598		187		1085.50	1'082.50	
Schiesser C.	212.5	509.5	8.5			730.50		
Divers		34				34.00	15.00	
Total	1'114.50	3956.50	8.50	217.00	40.50	5337.00	5'474.00	5'132.00

Les heures mentionnées sous "S.I." sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : TL, Commission de gestion des emplois temporaires subventionnés et Commission financement régional de Lausanne Région.

Les heures mentionnées sous divers en 2004 concernent M. Jean-Pierre Vallotton, pour la préparation de son rapport de gestion 2003 et M. Perret-Gentil en 2005 pour son rapport de gestion 2004.



Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2005

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Sociétés locales et sportives
- La Passade
- Comité faïtier système informatique
- Groupement des Syndics de l'Est
- CIP - Caisse intercommunale de pensions (délégué patronal)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- CIGM
- Transports publics (administrateur t.-l.)
- Lausanne Région (correspondant économique)

Mme Hélène BRUGHERA, Municipale

- Commission d'hygiène et de salubrité (présidente)
- Commission sociale
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- Fondation pour la garde médicale
- RAS – déléguée comité directeur (Régionalisation de l'action sociale)
- APROMAD – déléguée au comité directeur (présidente dudit comité)

M. Gilbert MOSER, Municipal

- CIP - Caisse intercommunale de pensions (délégué patronal)
- RAS (délégué suppléant assemblée générale)
- Lausanne Région (délégué Commission financement régional)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- Commission de police (présidente)
- Commission du feu (présidente)
- Commission scolaire intercommunale
- Paroisse et concerts de Belmont
- Ecole de musique de Pully
- Comité directeur ORPCi LAUSANNE-EST (Protection civile)
- Association des syndics et municipaux de police
- RAS (déléguée assemblée générale)
- Passeport-vacances

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)

Informations – Médias électroniques

Publication en été de la Passade « spécial Marché villageois ». Cette édition nous a permis de rendre hommage à quelques jeunes sportifs méritants, habitant notre commune. Ont été cités : Pamela Fischer en natation synchronisée, Raphaël et Stéphane Gabella en voile et Timea Bacsinzky en tennis.

Quant au site Internet, son succès nous est connu par les commentaires élogieux adressés à notre « Webmasterine », Mlle Fogoz. Début 2006, nous installerons des compteurs (gratuits) permettant de voir quelles pages sont les plus prisées par les internautes, et d'adapter, si nécessaire, notre site.

CCAR

Aucun dossier n'a été transmis à la CCAR lors de l'exercice sous revue, mais une large discussion a eu lieu, s'agissant du projet cantonal de découpage territorial (nouveaux districts). En voici la synthèse :

- Belmont devrait être attaché au même futur district que la Commune de Pully, avec laquelle les collaborations sont les plus nombreuses.
- La Municipalité et le Conseil communal de Pully se sont prononcés pour un rattachement à un grand district de Lavaux.
- Le Conseil d'Etat a mis en consultation 2 variantes, dont celle à 10 districts trouve majoritairement « grâce » aux yeux des « spécialistes ».
- Nous sommes d'avis que nos Constituants ont agi dans la précipitation, en inscrivant dans notre Charte fondamentale le chiffre de 8 à 12 districts. Ceci exclu de facto la création de 4 à 6 régions couvrant la réalité du tissu socio-économique de notre canton.

Comme vous probablement, nous ne sommes pas en mesure de faire la démonstration à quoi doit véritablement correspondre un district, si ce n'est pour la répartition des sièges au Grand Conseil ou pour répondre à une convocation de la préfecture ...

Considérant que Belmont est la première commune viticole de Lavaux, ... en venant depuis Lausanne par l'autoroute, votre Municipalité ne voit pas d'objection à devenir, aux mêmes conditions, le premier carnotzet de Lavaux ... Mais le dernier mot appartiendra aux parlementaires cantonaux, voire au Peuple, en cas de référendum.

Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises

La commune a touché un montant compensatoire de Fr. 39'800.- de l'ECA, promis en 2001 ! Reste la part qui devrait nous revenir sur le produit de la vente aux enchères des parcelles N^{os} 124 et 29. Affaire à suivre.

Divers

Les médias se sont faits l'écho de l'intention des Pouvoirs publics de demander le **classement de Lavaux au Patrimoine mondial de l'Unesco**. Fondé sur le fait que notre vin porte cette appellation, et peut-être demain aussi notre commune, votre Municipalité a accepté de contribuer au financement de la procédure, à raison de 70 centimes par habitant.

Tel que prévu au budget, la Municipalité a décidé d'acquérir un banc pour la **Grange Sublime à Mézières**.

Après avoir acquis des tuiles symboliques courant des années huitante, notre commune a manifesté une nouvelle fois son attachement à ce Patrimoine vaudois, à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire (Fr. 3'766.-/TTC).

Le district actuel pourrait venir à nous manquer, dans le cadre du rendez-vous annuel des Municipalités du **Tir du district de Lausanne**. En effet, sur les 16 éditions du tir des municipalités, nous avons remporté 6 fois le challenge, et pour la deuxième fois de façon définitive fin septembre. Vous l'aurez compris, nous circulons, même avec un guidon de fusil, « droit devant ».

Quant au **Tir intercommunal** (Pully – Paudex – Belmont), se sont nos employés qui ont « fait fort », en ramenant 2 challenges.

Comme de coutume **lors de sa visite annuelle, M. le Préfet du district de Lausanne** n'a pu que constater le parfait fonctionnement de notre administration et des autorités communales. A nouveau, M. Nicod relève que Belmont ne pratique ni la politique de l'autruche, ni celle de l'esprit de clocher. Si la Municipalité est fière de ces constats, elle est consciente que c'est à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'elle le doit. Votre confiance dope notre engagement en faveur des Cancoires.

La Municipalité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES - TL

M. Gustave MUHEIM, Syndic

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Documents divers établis par le Greffe municipal		
	2004	2005
· actes d'origine * ¹	16	0
· actes de mœurs	12	7
· déclarations de domicile	392	395
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	65	52
· lettres (autres correspondances en sus) * ² et ³	2541	6320

*¹ depuis le 1^{er} octobre 2004, la gestion des actes d'origine a été reprise par l'Etat civil de Lausanne, les 16 actes délivrés l'ont été jusqu'au 30 septembre 2004.

*² Dès 2004, les correspondances de la Bourse communale sont séparées. Vous les trouverez dans le tableau figurant sous chapitre « Finances ».

*³ Dès 2005, nous avons aussi tenu compte des envois en nombre tels que les publipostages (sans les tous ménages).

Entreprises

Au 31 décembre 2005, le registre communal comprenait 112 entreprises (89 en 2004). Il s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de collaborateurs restreint. Les mutations intervenant en cours d'exercice concernent principalement des personnes exerçant une activité professionnelle indépendante à domicile.

Contrôle des habitants

La population était de 2925 habitants au 31.12.2005. L'augmentation est de 146 personnes.

La population résidente, le nombre des ménages et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-dessous.

	2004	2005
· Population résidente	2779	2925
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés *	* 153	103
· Permis « frontaliers »	0	0

* moins de permis renouvelés vu que pour les personnes de la CEE/AELE les échéances de permis ont passé respectivement pour les permis B et C d'une année et trois ans, à 5 ans.

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
1999	306	39	213	9	519
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708
2005	443	25	297	6	740

· Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis A en B et de B en C.

· Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C

Répartition de la population			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
1999	405	1922	2327
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779
2005	594 inclus 12 permis L	2331	2925 inclus 12 permis L

- Les 12 permis L ne figurent pas dans le décompte informatique communal des habitants au 31 décembre, par contre ils sont intégrés dans le décompte cantonal à la même date. Pour information, les éventuels impôts à la source de ces permis L (de courte durée mais actifs au 31.12, parce que renouvelés) sont dans les comptes communaux de l'année sous revue.

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation rassemble environ 40 % des personnes invitées. En 2005, c'est au son des voix de la Concorde que les nouveaux habitants ont été accueillis, complété par le diaporama sans cesse renouvelé de notre ancien municipal Marcel Burnier. Qu'il en soit ici à nouveau remercié.

Archives

Depuis 1993, notre ancien secrétaire municipal, M. Emile Pichard, consacre une partie de son temps de retraité à la gestion de nos archives. En 2005, Milon aura travaillé 172 heures pour assurer la pérennité de nos actes administratifs. Son rapport relève particulièrement les travaux suivants :

- archivage dossiers du contrôle des habitants et bureau des étrangers, du Greffe, de la Bourse 2004 + 2005. Elimination, après tri, des pièces recettes et dépenses de 1992 + 1993.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité Suisse

En 2005, le Conseil communal a accordé la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne à :

- Mlle Fernandez Jessica;
- M. Valerio Tiganas;

- Mlle Jessica Da Costa Ferreira;
- M. Marcel-Huet Dominique ainsi qu'à Corinne, son épouse, Etienne, son fils et Camille, sa fille. Toute cette famille a été assermentée le 9 novembre 2005 et possède dès lors la nationalité Suisse.

Les personnes suivantes, dont le Conseil communal avait accordé la Bourgeoisie en 2004, ont été assermentées et ont obtenu la nationalité Suisse en 2005, soit :

- M. Serge Tixa;
- Mlle Stéphanie Kern.

PERSONNEL

Vous trouverez, en annexe N°1, la lettre que la Municipalité a adressée à tous les membres du Conseil communal le 8 septembre 2005, concernant la réorganisation de l'administration communale. Nous ne reviendrons ci-après que sur quelques autres éléments 2005 marquants

Administration générale

Mlle Séverine Maillard, entrée le 1^{er} septembre 2005 au Greffe, a décidé de nous quitter. Nous regrettons sincèrement cette décision, Mlle Maillard ayant fait œuvre de compétences extraordinaires, au vu de la complexité et de la diversité des tâches que nous lui avons confiées. Nous allons donc remettre ce poste au concours début 2006.

Par contre, nous prévoyons de transformer ce poste de 100% à 50%, au vu de la réorganisation des tâches entre canton et communes s'agissant du service de la population, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

Bourse communale

Pour appeler à succéder à Mme Jan, qui sera au bénéfice de la retraite le 31 janvier 2006, nous avons procédé à un appel d'offres, qui a généré 31 postulations, dont 19 dossiers conformes. Notre choix s'est porté sur Mme Patricia Chabloz, qui a occupé une place identique dans une commune de taille équivalente dans la région. Son travail débutera le 1er septembre, par 2 mois de formation par Mme Jan, qui nous quittera une fois le budget 2006 « sous toit », donc début novembre. Les 3 mois restants jusqu'à sa retraite nous permettent de lui restituer des soldes de vacances et d'heures supplémentaires, accumulés au fil des ans.

Nous remercions ici Mme Jan pour l'excellence de son travail au sein de notre administration depuis 1995, d'abord au service social et en appui à la bourse, puis comme Boursière dès 2000. Mme Jan aura œuvré avec succès pour faire passer notre comptabilité dans le 3^{ème} Millénaire. C'est aussi grâce à son souci du détail que nos budgets et comptes se sont épaissis, pour le plus grand bien de la transparence des chiffres vis-à-vis du Conseil communal. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Police municipale

Notre brigadier de police, Pascal Reverchon, a décidé de rejoindre les rangs de la Gendarmerie, au 1^{er} novembre 2005. Nous le félicitons pour cette décision, qui nous pose le problème de sa succession, mais qui nous rassure pour son avenir, au vu des incertitudes provoquées par Police 2000. Dès lors, la Municipalité va réactiver le dossier de la police intercommunale, suspendu fin 1999 suite au retrait de Lutry du projet, qui ne demandait plus qu'à passer devant les 5 Conseils communaux de la région !

Service technique

M. Dominique Gamboni a été nommé chef de service, avec effet au 1^{er} septembre 2005. Il lui incombe dès lors aussi de superviser les tâches administratives de la partie « travaux et bâtiments » du service technique.

M. Claude Bovard ayant décidé de mettre un terme à son mandat de représentant communal au sein de la Commission d'estimation fiscale du district, c'est M. Gamboni que la Municipalité a choisi pour la représenter. Nous remercions notre ancien Boursier pour le temps consacré en faveur de notre village, durant ses cinq premières années de retraite.

Apprenti(e)s

Maria Russo a terminé son apprentissage avec succès. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle vie professionnelle.

Mlle Christelle Amiet, en rupture d'employeur à la veille des examens, a pu terminer son apprentissage dans notre administration. Examens réussis, nous lui souhaitons aussi plein succès pour son avenir professionnel.

Deux apprentis, Mlle Jessica Tschabold et M. Yannick Favre, domiciliés à Belmont, ont commencé leur formation en été 2005. Nous leurs souhaitons la bienvenue au sein de notre administration.

Coordination de sécurité

M. Grand, préposé à la sécurité, contrôle régulièrement si nos collaborateurs respectent les consignes en matière de sécurité au travail. Excepté les S.I., où certaines dispositions restent à prendre dans l'organisation de l'atelier, les autres services répondent à 100 % aux exigences de la CNA/SUVA. L'aide supplémentaire offerte aux S.I. par M. Derouand devrait leur permettre de combler leur retard en 2006.

Service du personnel

M. Albert Grand, chef de notre police municipale, est aussi notre responsable des ressources humaines (RRH).

Gestion du personnel

Les heures supplémentaires effectuées sont en augmentation. Solde des heures à restituer au 31 décembre 2005 : 1'104.50 heures contre 771.75 en 2004. Les forces nouvelles entrées en fonction le 1^{er} septembre devraient permettre de « rétablir la situation » à bref délai.

Vacances : si les heures supplémentaires ont augmenté, le personnel communal n'a pas accumulé de retard dans les vacances qui lui sont dues au 31 décembre (50,5 j. en 2005 contre 48.75 j. en 2004).



Gestion du personnel - Tableau		2002	2003	2004	2005
Nbre de personnes au 31.12	100%	13	14	15	15
	80%	2	2	1	1
	70%	1	1.25	1	2
	60%	0	1	1	0
	50%	1	1.75	2	1
	40%	0	0	1	0
En apprentissage		2	1.5	1	2
Contrat privé à temps réduit		4	8	7	5
Statistiques		2002	2003	2004	2005
Nbre total de jours de travail (253 = 2005)		3963.00	4437.00	4438.00	5136.00
Absences	maladie	*1 93.50	112.00	96.50	96.00
	accident	12.00	124.25	*2 200.50	2.00
	maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
	militaire - PCi	20.75	11.00	8.50	3.00
	formation prof.	20.75	25.25	17.50	45.75
	autres motifs	12.50	7.25	0.00	0.00
	vacances	404.00	483.00	476.50	487.00
Jours effectifs de travail		3399.50	3674.25	3638.50	4502.25
	soit en %	85.78	82.81	81.98	87.66
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50

*1 non compris M. A. Mottiez (salaire pris en charge par l'assurance perte de gain)

*2 D. Tschibold arrêté 177 jours pour accident

Formation continue

En collaboration avec les Communes de Pully et de Paudex, un module de formation continue « Elearning » permet à notre personnel, appelé à travailler avec les différents programmes de bureautique, d'améliorer ses connaissances (autoformation sur la place de travail ou à distance).

Mmes Dorthe et Masson ont reçu une formation sur le fonctionnement du nouveau logiciel de facturation des Services Industriels.

Notre secrétaire municipale, Mlle Isabelle Fogoz, a poursuivi sa formation continue en gestion publique, organisée par le CEP-HEV, sous la houlette de M. Perret-Gentil.

Divers

Le préavis N° 8/2003, relatif au renouvellement partiel de notre matériel informatique et du site Internet a été bouclé en 2005. Montant du crédit accordé : Fr. 97'000.-, dépenses effectives : Fr. 93'730.20, entièrement amorties par prélèvement sur le compte de réserve au bilan N° 9281.14 « Fonds de renouvellement informatique ».

Pour de multiples raisons, la révision du Règlement pour le personnel communal a été suspendue en 2004. Le préavis sera, sauf imprévu, présenté au Conseil communal fin 2006, pour une application en été 2007.

En 2005, nous avons fêté les 10 ans d'activités au service de notre commune de Mme Jan, et les 15 ans de Mme Bovey et M. Tschibold.

En conclusion, à nouveau un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec, à l'esprit, la notion de service au public !

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe N°2.

Sociétés et associations locales

Nous avons organisé pour la deuxième fois une séance de coordination avec toutes nos sociétés et associations locales, s'agissant de l'utilisation de nos infrastructures pour leurs multiples activités.

Pour la plupart des responsables de nos sociétés, cette séance n'est pas seulement utile, mais indispensable.

Comme à leur habitude, plusieurs de nos sociétés et associations locales nous ont offert de splendides moments de convivialité tout au long de l'année, dont particulièrement le Marché Villageois. Qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Quant à la Fête Nationale, elle s'est déroulée pour la deuxième fois sur la partie supérieure du Domaine des Bas-Monts. Pilotée de main de maître par « nos pompiers », cette manifestation a vu défiler la foule des grands jours. Mme Anne-Catherine Lyon, Présidente du Conseil d'Etat, nous a fait l'honneur de l'allocution officielle du 1^{er} Août ; qu'elle en soit ici à nouveau remerciée. Pour clore la soirée, la Société de développement a offert un superbe feu d'artifice. Merci aux organisateurs pour l'édition 2006 à venir, qui fera briller à nouveau les yeux des petits et des grands.



Transports publics

Avec l'achèvement de la place de rebroussement « En Converney », la ligne t.-l. 47 déploie pleinement ses effets, pour le plus grand bonheur des usagers des transports publics. Le dossier juridique est clos et les dépens qui nous ont été alloués payés (Fr. 3'500.-). Si ceux-ci ne couvrent pas, et de loin, les frais que nous avons dû engager pour défendre les droits des Cancoires, ils sont la preuve tangible que notre action était juste, aux yeux des différents Juges appelés à se prononcer sur cette triste affaire. Dossier clos !

Lausanne Région

Nous reprenons ci-après le rapport de gestion édité par la Communauté de la région lausannoise.

Rapport d'activités 2005

Outre l'élaboration du budget 2006, le **Bureau de coordination** a, en 2005, suivi attentivement les travaux des groupes et commissions, puis a étudié leurs requêtes.

Il a porté une attention toute particulière aux démarches d'agglomération, avec le **Projet d'Agglomération Lausanne Morges – PALM** et avec le **projet-pilote Agglomération lausannoise**. Parallèlement, les secteurs ont poursuivi ou engagé des démarches plus ciblées s'inscrivant dans la même logique d'agglomération : mise en œuvre du schéma Ouest (SDOL), élaboration du schéma Nord et propositions élaborées par le secteur Est en matière de circulation et de déplacements.

Le Bureau de coordination a organisé les deux **Assemblées générales** ordinaires. A l'occasion de celle de printemps, Monsieur Brélaz a effectué un compte-rendu de l'état des négociations de l'Accord Général sur le Commerce et les Services – AGCS.

Lausanne Région, par sa représentation au sein du Conseil de **Fondation de Beaulieu**, a suivi activement les travaux et la gestion de cette Fondation.

Le Bureau de coordination a sollicité le Canton pour une représentation au sein de la **commission cantonale pour les déchets**. Notre association y est dorénavant représentée par son président.

Les membres du Bureau de coordination ont, d'autre part, souhaité éditer une lettre d'information au sujet des **difficultés financières rencontrées par les communes**, plus précisément celles engendrées par les reports financiers du Canton. Celle-ci a été largement distribuée en janvier 2005.

En ce qui concerne le **personnel** de Lausanne Région, le Bureau de coordination a pris acte de la démission de Monsieur Yves Junod, qui travaillait pour le PALM, au 30 septembre 2005. Une nouvelle personne devra probablement être engagée en 2006 pour gérer le volet institutionnel de ce grand projet.

En résumé l'on peut tirer un bilan positif des travaux de Lausanne Région pour cette année. Les réflexions de la plupart de ses commissions visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 128 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 52 séances. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Affaires régionales

Commissions et Groupes

La commission "Toxicomanie"

a vu sa présidente, Madame Michèle Massy, démissionner. Elle a été remplacée, fin 2005, par Madame Marianne Huguenin, Conseillère nationale et Municipale renanaise.

Durant cette année, la commission a abordé les sujets suivants :

- Problématique de la création d'un local d'injection pour la région lausannoise, mais aussi d'un bistrot social
- Discussions à propos du financement du dispositif, et de la répartition entre la ville de Lausanne, le Canton, Lausanne Région et les communes. Cette discussion a amené la commission Toxicomanie à proposer, via son budget 2006, une petite participation au financement du dispositif global lausannois. La Commission a vu sa proposition refusée par le Bureau de coordination.

La commission Toxicomanie a, d'autre part, souhaité offrir à ses communes membres des **cours de prévention**. Elle a donc édité une lettre d'information à ce sujet, puis contacté tous les clubs sportifs de la région à qui ces premiers cours étaient destinés. Ces cours, dispensés par Monsieur Gabriel Pinson de la Fondation Place Publique, ont démarré en janvier 2005.

Plusieurs séries de 4 soirées de cours ont ainsi été dispensées à plus de 60 personnes actives au sein des clubs sportifs. Une journée a spécialement été organisée à l'attention des animateurs de centres de loisirs. Tous les participants ont reçus une attestation, mais aussi un questionnaire de satisfaction duquel il ressort un très grand intérêt pour ces cours.

Sur un budget de Fr. 20'000.-, seuls Fr. 5'600.- ont été dépensés à cet effet.

C'est pourquoi la commission a décidé de réorganiser de tels cours pour autant que des demandes lui parviennent des communes membres de l'association.

La commission a aussi débuté la mise sur pied d'une **journée de réflexion**, sur le même principe que celle qui a eu lieu en février 2004, avec grand succès. Cette journée aura pour thème général « Espaces publics et toxicomanie » et abordera, entre autres, des questions très actuelles relatives à l'espace d'injection, au bistrot social. Cette journée a été agendée au **15 juin 2006 à Pully**.

La commission Toxicomanie, outre ses subventions régulières à un certain nombre d'institutions, a souhaité continuer à soutenir le projet pilote **DEPART** pour une année supplémentaire. Ce projet mis sur pied par le Centre St-Martin, en collaboration avec l'UMSA et le SUPEA - deux structures médicales pour adolescents – s'adresse aux adolescents ayant des problématiques d'addiction ainsi qu'à leurs familles.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes"

a répertorié toute une série de **problématiques liées soit à la formation des jeunes, soit à leur premier emploi**. En effet, tous les chiffres montrent que de plus en plus de jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage et qu'il est absolument nécessaire qu'ils soient pris en charge durant cette période difficile. Cette commission souhaite ainsi déterminer ses priorités de travail, parallèlement à l'élaboration de la nouvelle loi cantonale sur la formation.

Une délégation de cette commission a mené une série d'entretiens avec différents partenaires institutionnels, dont l'Orientation Scolaire et Professionnelle –OSP – en vue de créer des partenariats sur différents projets, mais aussi avec Madame Dottezac, cheffe de projet pour la nouvelle loi cantonale sur la formation, et avec Monsieur Spagnolo, responsable des Jeunes Adultes en Difficultés – JAD - au sein du secrétariat général du DSAS. De ces rencontres est né un projet de création de places d'apprentissages spécifiquement prévues pour cette partie de la population. La commission en a avalisé le principe et travaille à l'élaboration d'un projet bien documenté pour une prochaine présentation aux communes.

La commission a aussi souhaité répondre à la consultation du **projet de loi cantonale sur l'aide financière à la formation** en regrettant que celui-ci réduise drastiquement l'accès aux bourses pour les personnes désireuses d'entreprendre une formation.

Durant cette année 2005, le site www.kiftontaf.ch a été complètement remis à jour. Pour ce faire 238 institutions ont été contactées, desquelles 120 ont répondu en mettant à jour leurs prestations et leurs coordonnées. Des synergies ont aussi pu être mises en place avec le site de l'Etat de Vaud « Entrée des Jeunes dans la Vie Active - www.ejva.ch ». Un grand nombre d'adresses web d'entreprises proposant des places d'apprentissages ont été insérées sur www.kiftontaf.ch. Le site de Lausanne Région à l'attention des jeunes en recherche de formation correspond maintenant totalement à la demande de ces derniers. C'est pour cela que plus de 25000 personnes l'ont visité cette année. Une grande majorité de ces personnes en connaissaient l'adresse ce qui indique que la promotion de ce site par la carte www.kiftontaf.ch, largement distribuée, commence à porter ses fruits. De plus, environ 70 courriels posant différentes questions ont été reçus à Lausanne Région via ce site.

La commission "Petite Enfance"

a travaillé, tout au long de cette année à l'élaboration d'une convention intercommunale en matière de structures d'accueil de la petite enfance.

Dans le but de connaître les potentialités, mais aussi les volontés des structures d'accueil de la petite enfance, elle a établi un questionnaire simple qui a été envoyé aux 88 structures d'accueil de jour de la région. Les réponses à ce questionnaire montrent, qu'en 2005, il y a environ 3'500 places sur le territoire régional, et que 201 places supplémentaires pourraient être créées à court terme, uniquement par l'engagement de personnel supplémentaire.

La commission continue d'affiner ce projet pour une présentation aux instances dirigeantes de Lausanne Région, puis aux communes.

La commission "Transports"

a supervisé les travaux de différents sous-groupes :

Comptages du trafic individuel et des transports collectifs

La commission Transports, suite à un appel d'offre motivé par un cahier des charges très détaillé, a mandaté les bureaux Robert-Grandpierre et Rapp SA et Transitec SA pour effectuer les comptages 2005, mais aussi pour une modélisation des données pour le projet Emme 2.

Emme 2 est un modèle de simulation des transports, établi en collaboration avec le canton, la ville de Lausanne et les sociétés de transports. Ce modèle permettra de travailler à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement en évaluant l'impact des projets sur les déplacements. Il s'agit d'un élément nouveau et utile pour la planification future des déplacements à l'échelle régionale.

En ce qui concerne les comptages, et pour la première année, le territoire a été étendu à celui de l'agglomération Lausanne – Morges, ce qui permettra d'utiliser les données récoltées pour affiner les projets définis dans le PALM.

A fin 2005, la presque totalité des 170 postes automatiques ont été posés. Certaines communes se sont étonnées de ne pas voir de postes de comptages chez eux sur la liste des comptages financés par Lausanne Région. Cela est principalement dû au fait que Lausanne Région bénéficie des données comptabilisées dans les communes par le Service cantonal de Routes.

Le groupe des techniciens a défini le type de comptages souhaités des 5 entreprises de transports collectifs. La récolte, l'analyse et la synthèse de ces données seront effectuées en début 2006.

En 2005, seuls Fr. 83'000.- des Fr. 197'000.- totaux du mandat ont été dépensés.

En ville sans ma voiture

L'association www.nicefuture.com, en association avec Lausanne Roule, a proposé un projet d'animations pour le 22 septembre 2005. En raison de différends de ces associations avec leurs partenaires, cette proposition n'a pas été acceptée par la commission Transports.

Lausanne Région a donc participé, avec Lausanne, Genève, et Neuchâtel, à l'élaboration d'un journal national, dont la version distribuée dans toute la Romandie était intitulée « Idées mobiles ». Ce journal a été distribué à tous les ménages de la région, pour attirer l'attention de ses citoyens sur les multiples possibilités offertes par les mobilités douces ou alternatives.

La réalisation et distribution de ce journal ont coûté environ Fr. 16'000.- pour un budget de Fr. 20'000.-.

Guide Parquer + Rouler

Etant donné son succès, Lausanne Région avait souhaité remettre à jour ce guide initialement intitulé « Guide du pendulaire futé ». En cours de mise à jour, la communauté tarifaire Mobilis est entrée en vigueur, ce qui a poussé le groupe de travail à revoir son projet sur la base de ce nouveau territoire. Le périmètre plus grand a impliqué des frais supplémentaires. C'est pourquoi le groupe a ainsi débuté une recherche de fonds supplémentaires. Lausanne Région a bon espoir de pouvoir éditer ce guide au printemps 2006.

Service Pyjama

Dès 2003, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination et la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site Web www.service-pyjama.ch. La commission Pyjama a organisé une présence, tout au long de l'année, sur les événements pour les jeunes adultes. Un partenariat avec l'association « Be me angel » a été initié. De plus, deux vagues de communication, au printemps et en automne, ont permis à sa clientèle d'augmenter fortement.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de 60 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle augmenter de presque 30% pour le LEB et de 17.6 % pour le réseau de bus par rapport à 2004.

La Commission "Activités sportives"

a, dans le cadre de son étude pour la construction d'une **piscine olympique couverte**, étudié une solution transitoire qui consiste à **couvrir la piscine de Bellerive** par une bulle. Cette solution, pour laquelle la ville de Lausanne serait disposée à financer l'entier des investissements, semble parfaitement répondre aux besoins en surface d'eau en hiver.

La commission, par son président Monsieur J-J. Schilt, a donc présenté ce projet lors de l'Assemblée Générale ordinaire d'automne aux Municipalités.

Il propose que seuls les frais de l'exploitation hivernale de cette piscine soient pris en charge par les communes membres de Lausanne Région.

Dans le cadre de la reprise des frais d'exploitation du **Centre Intercommunal de Glaces de Malley**, la commission a demandé à la commission Financement régional d'étudier une clé de répartition financière équilibrée qui, une fois avalisée par les communes, pourrait être utilisée pour le financement de tous les objets régionaux.

Des contacts ont, d'autre part, été pris avec une société chargée de récolter des annonces publicitaires, qui permettrait ainsi de rééditer en 2006 le « **Guide sportif régional** » sans bourse délier.

Commission "Financement régional"

Sur demande de la commission Activités sportives, la commission **Financement régional** s'est réunie pour définir **une clé de répartition financière** (investissement et/ou exploitation) d'objets régionaux. Celle-ci a donc proposé au Bureau de coordination une clé se basant sur le point d'impôt net, c'est-à-dire « dépollué » de tous les effets péréquatifs. Cette clé de répartition a été brièvement présentée en Assemblée générale d'automne, puis détaillée lors des séances de présentation du PALM. Elle a rencontré de prime abord un avis favorable des communes membres.

Début 2006, les Municipalités devront se déterminer à ce sujet, afin que les financements de la couverture de Bellerive et du déficit d'exploitation du CIGM puissent ensuite être soumis à l'approbation des communes membres.

Commission "Aménagement du Territoire"

Aucune réunion cette année.

Commission « Fluides et énergie »

Aucune réunion cette année.

Démarches d'agglomération

Projet d'agglomération

Le Canton a poursuivi l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) en le liant au Plan directeur cantonal. Le projet d'agglomération acquerra force obligatoire de ce fait.

Il permettra à l'agglomération de bénéficier, le moment venu, des futures dispositions fédérales d'aide au financement du trafic d'agglomération. Les questions liées aux finances et au processus institutionnel ont été relancées dans ce cadre, ces deux éléments constituant des obligations pour répondre aux exigences de la Confédération. Dans ce cadre, ce sont les représentants du projet-pilote Agglomération lausannoise qui ont été chargés d'élaborer des propositions pour le canton en ce qui concerne **le volet processus institutionnel** du projet d'agglomération. Dans ce contexte, les travaux suivants ont été accomplis en 2005 :

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis sous l'égide du canton. Ils ont débouché sur un avant-projet au printemps 2005, soumis à la Confédération pour avis, puis sur un projet complété particulièrement sur le **volet processus institutionnel** mis en consultation auprès des communes entre octobre et décembre 2005. Ce document est destiné à :

- être intégré, au moins au niveau des principes, dans le Plan directeur cantonal, afin de disposer de ce fait d'une base légale. La question du degré de son intégration dans le PDCN et des détails qui y figureront ou seront au contraire reportés sur une fiche annexée, est encore ouverte et fera l'objet de débats courant 2006.
- Servir de base au projet d'agglomération présenté à la Confédération pour, le moment venu, bénéficier des futures dispositions financières en matière d'infrastructures de transports. A cet effet, les compléments demandés par la Confédération sont en cours d'élaboration et seront transmis dans le courant du printemps 2006.

Le projet-pilote, par les membres des groupes de travail et les représentants de Lausanne Région, a été étroitement associé aux travaux qui se sont déroulés dans le cadre de l'élaboration du PALM courant 2005, principalement depuis le dépôt du rapport provisoire au printemps. Lausanne Région participe aux groupes chargés de la communication et de la concertation, des scénarios de développement et du potentiel de croissance de la région, de la planification des investissements et de la coordination avec les études sectorielles (ouest et nord lausannois). Ces différents groupes de travail ont généré un volume de travail important courant 2005.

Volet processus institutionnel

Le volet institutionnel du PALM, objet principal des travaux du projet-pilote, a donné lieu à un rapport-proposition présenté en juillet 2005, affiné durant l'été, puis mis en consultation entre octobre et décembre 2005, dans le cadre de la consultation officielle du PALM. Ce document constitue le cœur de la stratégie institutionnelle de l'agglomération lausannoise. Il correspond aux objectifs du projet-pilote, mais s'inscrit aussi dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Politique d'information

La politique d'information et de concertation, parallèlement à la consultation, constitue une phase essentielle des travaux actuels du projet-pilote, devant notamment assurer la transition avec la phase de mise en œuvre, prévue pour 2006. A cet effet, les travaux suivants ont été accomplis :

- Printemps (mai-juin 2005) : présentation de l'avancement des travaux dans le cadre des réunions de secteur de Lausanne Région et de l'ACRM à l'attention des Municipalités ;
- Assemblées générales de Lausanne Région (avril et septembre) et de l'ACRM : présentation de l'état d'avancement des travaux, adoption des budgets nécessaires à la mise en œuvre des projets en 2006.
- Automne : rencontres avec les Municipalités. Entre octobre et début décembre 2005, les séances suivantes ont été organisées :
 - 7 séances présentation – débat avec les représentants des communes, par secteur géographique, avec présentation détaillée du projet et accent mis sur le volet institutionnel et le projet-pilote. Rencontre, dans ce cadre, avec l'ensemble des Municipalités de Lausanne Région. Au total, 132 Municipaux ont participé à ces séances et au repas qui a suivi.
 - 4 séances d'information élargies (séances publiques) à l'attention des communes hors périmètre Lausanne Région et du public, pour présenter le volet institutionnel et le projet-pilote, parfois conjointement avec le projet de Plan directeur cantonal.
 - Rencontre avec la Municipalité de Lausanne pour discussion approfondie sur l'implication de la ville dans le processus.

Promotion économique régionale

La Commission de promotion économique, présidée par M. Jacques Baudet, municipal à Romanel s/Lausanne s'est réunie 4 fois au cours de cet exercice. Elle est composée de représentants politiques des communes membres de notre association, mais également de représentants du monde économique, associatif et touristique. Elle a travaillé principalement sur les comptes et budgets et sur la mise en œuvre d'actions liées à l'étude menée conjointement avec la HEG-VD portant sur la « Stratégie économique régionale »

Activités de soutiens directs aux entreprises régionales

L'office a répondu aux sollicitations de 116 entreprises créées ou en voie de l'être. 41 d'entre-elles concernaient des demandes immobilières (achat de terrains ou location de bureaux et de halles industrielles) et 75 entreprises ont bénéficié d'appuis multiples liés à la création d'entreprise, à la recherche de financements, à l'élaboration de plans d'affaires, à la recherche immobilière, ainsi qu'à l'utilisation de notre réseau économique et de mises en relations.

Activités ponctuelles et spécifiques

Trophée PERL : 28 dossiers ont fait acte de candidature à la troisième édition du Prix Entreprendre Région Lausanne 2005. Le Jury, sous la présidence de Monsieur le Syndic Daniel Brélaz, a décerné les trois récompenses de respectivement 50'000.-20'000.- et 10'000.- à :

- Alpens Technologies SA, Lausanne, développement d'un système de mesure intégrable capable de contrôler en continu la dégradation des huiles alimentaires, appelé Clearfry.
- Edel Therapeutics SA, Ecublens, développement de biosenseurs destinés à mesurer les antioxydants et le stress oxydatif présent en solution, y compris dans les liquides biologiques comme le sang et la salive.
- Nexthink SA, Ecublens, Développement d'une technologie de sécurité informatique qui aborde la problématique sous l'angle « utilisateurs et comportements personnels ».

La Cérémonie s'est tenue au Palais de Beaulieu le 7 avril en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

A l'issue de la partie protocolaire, le public présent (150 invités) a eu le plaisir d'entendre, M. Mauvernay, fondateur de Debiopharm, discourir sur les qualités que demande la fonction de chef d'entreprise.

Genilem : Dans le cadre de notre parrainage, 12 entreprises ont bénéficié des prestations de l'office de promotion économique. Les appuis concernaient la recherche de locaux, l'obtention de permis de travail et de séjour, la recherche de partenaires financiers, de conseils en matière de recherche de personnel et d'appuis concrets à la création d'une entité juridique.

La commune de Paudex a accueilli avec obligeance, le stamm commun Lausanne Région / Genilem, qui s'est tenu à la fin du mois d'octobre sur le thème « Hautes écoles et entreprises : quelles complémentarités ? »

60 personnes s'étaient déplacées pour entendre les orateurs invités : M. Roland Luthier, directeur du CAST, Mme Véronique Banyols, Cheffe de projets à l'EHL et M. Martin Demierre, fondateur de Touchmind SA, converser sur le sujet choisi.

Omage : Fondation destinée à offrir du micro-crédit à une clientèle qui ne peut bénéficier des prestations des banques, a dû malheureusement, pour des raisons de manques de financement cesser ces activités. Lausanne Région avait soutenu Omage en 2004 et 2005 à hauteur de Fr. 10'000.- par an.

Communauté d'Intérêt Centre : Dans le cadre de la promotion économique cantonale endogène, le SELT (service de l'économie, du logement et du tourisme) a mis en place, dès l'année 2001 un « guichet entreprise » formé de 5 plates-formes régionalisées d'accueil aux entreprises sous l'appellation « communautés d'intérêt ». Elles ont pour mission de proposer des services d'information, d'aiguillage, de conseil et de soutien dans le domaine du développement économique et la création d'entreprise. Une subvention annuelle cantonale de Fr. 54'000.- est versée à la Communauté d'Intérêt Centre, formée de Lausanne Région, de l'association de la Région de Cossonay (ARC) et de celle de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV).

L'exercice 2005 a vu, d'un point de vue opérationnel, les actions suivantes être menées :

- soutiens aux entreprises domiciliées sur les territoires couverts par l'ARC et l' ARGdV en termes de création et de développement;
- réponse commune à la consultation sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité de la promotion économique du canton de Vaud ; consultation qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur la promotion économique (LprE, 1999);
- la création d'un logo et d'une ligne graphique « Communauté d'intérêt centre »;
- la création et l'édition d'une brochure de présentation des étapes incontournables de la création d'entreprise, sous le titre « **le fil rouge de la création d'entreprise** ». Ce vade-mecum qui se veut synthétique dans sa forme est adossé de fiches thématiques complémentaires ; les sujets abordés sont : le plan d'affaires, les formes juridiques, le registre du commerce, les partenaires financiers, la fiscalité, les assurances sociales, la propriété intellectuelle et la TVA.

Les représentants de ces associations sont depuis 2005 membres de la commission de promotion économique.

Dans une volonté (démontrée entre autres par l'étude HEG-VD) de mettre en place des actions de valorisation de filières de compétences, deux secteurs ont bénéficié de l'appui de Lausanne Région : le design industriel et les sciences de la vie.

Point Rencontre Entreprises : en collaboration avec le Swiss Design Center de Lausanne, et dans une volonté d'élargir et d'intensifier les prestations d'aides à la création et au développement économique régional, nous avons mis en place une plate-forme de conseils et d'appuis pour des entreprises dont l'activité est liée au développement et à la commercialisation d'un produit et/ou à la filière du design industriel.

Ces rencontres ont lieu chaque premier lundi matin du mois, depuis mai 2005 ; organisées sous la forme d'une permanence, les chefs d'entreprises disposent ainsi des compétences conjointes de nos deux organismes.

Les conseils s'articulent autour des thèmes liés à la création d'entreprise, l'élaboration d'un BP, la recherche de financement, la propriété intellectuelle et le positionnement produit / marché.

Au cours des 7 premiers « point rencontre entreprises », ce ne sont pas moins de 17 créateurs qui se sont présentés.

En terme de communication, nous avons eu l'appui de relais tels que la CVCI, le canton de Vaud, la presse (dont PME et 24 Heures) et nos communes (au travers de leurs supports presse et de leurs sites Internet).

« **2^{ème} carrefour de la mesure l'agro-alimentaire** » : depuis 2004, l'EPFL au travers du CAST (Centre d'appui scientifique et technologique) prend part au Réseau Européen des Centre Relais Innovation (CRI). Ces structures ont pour but de favoriser et d'aider le transfert technologique entre les institutions académiques et le monde économique. Ainsi, après Montpellier en 2003, l'EPFL a reçu au mois d'octobre 2005 les représentants / partenaires du réseau CRI SOFRAA (Sud-Ouest – Rhône Alpes / Auvergne) pour la deuxième convention d'affaires liée aux mesures de l'agro-alimentaire. Notre collaboration à cette convention nous a permis de rencontrer nombre d'entreprises régionales à la recherche de partenariats académiques ou privés, de participer à des rendez-vous « face-to-face » et de présenter lors d'un discours de bienvenue, notre région sous un angle économique, mais également les prestations Lausanne Région.



CONCLUSION

Un immense merci à mes collègues, au personnel et au Conseil communal pour l'appui indéfectible apporté tout au long de cet exercice.

Gustave MUHEIM, Syndic

FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, municipal

FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil figure en annexe N° 3 et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes et dans le présent rapport.

Travaux effectués

Même remarque que pour les années précédentes : L'augmentation du nombre d'habitants crée de facto une augmentation du travail de la bourse.

La nouvelle facturation des Services Industriels a nécessité quelques séances de coordination et un travail supplémentaire d'information.

Notre nouvelle boursière, Mme Patricia Chabloz, a pris la responsabilité de la bourse le 1^{er} novembre et a su d'emblée faire preuve de professionnalisme pour se faire accepter des collaborateurs et pour introduire quelques nouveautés dans la manière de travailler. Ces dernières ont augmenté la rapidité et l'efficacité du travail de la bourse et feront certainement plaisir à la commission des finances :

- suppression de la tenue manuscrite des livres de la caisse et du compte de chèques postaux avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006;
- enregistrement des paiements débiteurs et créanciers par voie électronique;
- paiement des salaires par voie électronique.

L'ambiance est bonne au sein de la bourse et le travail a été effectué à entière satisfaction.

Documents divers établis par la bourse

Dans le tableau qui suit, il est à noter que :

- 1* depuis 2003, l'impôt foncier est facturé par le canton alors que la facturation de la taxe non pompier a été reprise par la commune;
- 2* depuis 2004, les correspondances établies par la bourse communale sont séparées de celles établies par l'administration générale.

	2003	2004	2005
Bordereaux			
· d'impôt foncier *1	3	0	0
· taxe non pompier	804	814	792
· de taxe égouts	498	520	534
Pièces comptables enregistrées			
· recettes	1101	1232	1310
· dépenses	2628	2589	2941
Factures diverses	319	358	369
Correspondance *2		360	421

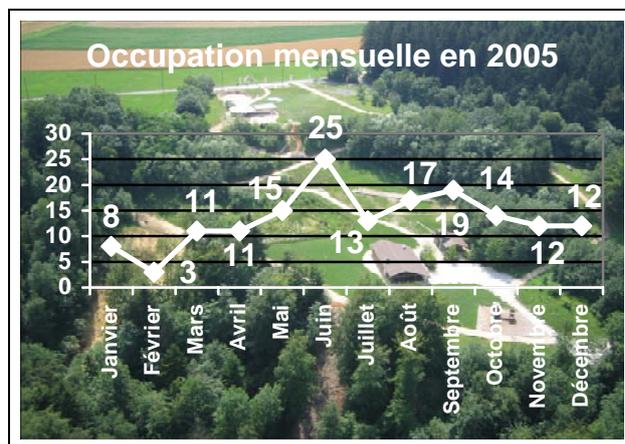
Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- L'achat de la parcelle N° 526 de 2710 m² au Ch. de Chatruffe en zone intermédiaire a été signé en 2005, mais le montant de Fr. 217'000.- a été versé en 2006.

- La commune de Pully nous a fait cession gratuite de la parcelle N° 341 de 6 m² sise au chemin des Ecaravez, surface réunie à notre bien-fonds N° 479.
- Le promoteur du quartier du Signal nous a fait une cession gratuite de 5513 m² en forêt avec réunion de bien fonds à notre parcelle N° 536.
- Parcelle N°140 au Burenoz : par acte notarié du 16 février 2005, une promesse de vente gratuite a été signée entre le promoteur et la Commune pour ce qui concerne le bien-fonds C appelé « La Galette ». Cette acquisition interviendra immédiatement après l'exécution de la vente de la parcelle N°1466. Un crédit pour la création d'une infrastructure sur le bien-fonds C sera demandé au Conseil communal par la suite.



Nous avons dû augmenter l'entretien afin de maintenir le refuge en parfait état. Les grands nettoyages périodiques ont été effectués par M. B. Derouand, ce qui nous permet d'attribuer un montant substantiel au fonds de réserve

Vente

- aucune.

DOMAINES

Domaine des Bas-Monts

Glissement des Bas-Monts

Une chambre de drainage supplémentaire ainsi que deux drains périphériques ont été nécessaires sur le haut du site, à l'endroit même de la résurgence. Après un ensemencement d'herbe et une période d'observation, nous avons entrepris la plantation d'essences basses indigènes à forte absorption d'eau.

Le travail est maintenant terminé et le préavis N° 04/03 d'un montant de Fr. 143'000.- peut être bouclé. Il n'en demeure pas moins que le site restera sous surveillance car la composition géologique du terrain ne nous permet pas d'exclure totalement tout nouveau glissement.

Le site étant en zone de sylviculture C, c'est-à-dire en zone de protection de la Paudèze, une demande de subside a été demandée au Canton. Dès que l'Etat se sera déterminé sur le montant, nous ne manquerons pas de vous le signaler.

Location du refuge

La location de notre refuge a toujours un énorme succès et ce n'est pas moins de 160 fois où le refuge a été loué en 2005 (143 en 2004).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Collège

La deuxième phase de remplacement des stores de l'ancien collège a été effectuée.

Pose du revêtement final sur le parking derrière le collège.

Nous travaillons toujours à la recherche d'une solution pour lutter contre les déprédations (bandes de serrage, vitrage, grillage, etc.) sur les installations périphériques du collège.

Auberge, Maison Pasche, Grande Salle

Un appartement de l'Auberge a fait l'objet d'une rénovation comprenant le changement de la baignoire, la pose d'un parquet et le rafraîchissement des peintures.

Le revêtement de sol de la salle des sociétés au rez a été remplacé.

Suite à un contrôle effectué lors du nettoyage des ventilations de l'immeuble, nous avons été contraints de changer le module de commande de la régulation de la ventilation de la salle du restaurant.

Centre administratif communal

Plusieurs locaux ont été repeints : greffe, bourse, cafétéria, corridors. Le bureau de l'ancien Service technique a été transformé et fermé pour devenir le bureau de la boursière.

Pose du grillage de protection entre le terrain de sport et le bâtiment administratif afin de protéger le personnel des ballons et de pouvoir, en été, ouvrir les fenêtres sans risque.

La deuxième phase du remplacement des lanterneaux en toiture a été effectuée. Le dossier de ces lanterneaux, grêlés en 2003, est terminé.

Un système de fermeture automatique des portes, relié à une horloge, a été installé. Il permet d'avoir une ouverture et une fermeture systématiques des portes en fonction des heures d'ouverture au public de l'administration. De plus, en cas de panne électrique, les portes restent fermées. Hors des heures d'ouverture, les portes peuvent être déverrouillées manuellement.

Immeuble des Services extérieurs

Nous avons profité du changement de locataires afin d'effectuer une rénovation complète de l'appartement. De plus, une isolation phonique et thermique a été posée sous la dalle séparant les locaux des Services extérieurs de l'appartement.

Un contrôle des fenêtres de l'ensemble du bâtiment a été effectué.

Le lift de la station de lavage a été modifié pour faciliter le nettoyage du local après utilisation.

Grange au Signal

Le plancher de la grange a été refait. Certains éléments de poutres étaient pourris et le plancher menaçait, par endroit, de s'effondrer. Un auvent devant la porte d'entrée a été posé pour éviter que la porte ne soit mouillée à chaque averse et que la poutre changée, au droit de la porte, ne pourrisse en étant constamment exposée aux intempéries.

Columbarium

Une rénovation de la toiture a été entreprise avec le changement du lattage, ce dernier était pourri. Le système de construction ne permettait pas suffisamment la ventilation de la sous toiture.

Terrains

Un nettoyage des lisières de forêt de nos parcelles, au chemin des Gottes, a débuté fin 2005 et continuera début 2006.

Conciergerie

Une auto laveuse Taski à accus a été achetée pour un montant de Fr. 5'238,35. L'ancienne, âgée d'une vingtaine d'années, a été revendue pour la somme de Fr. 1'000.-. Cette nouvelle machine, pouvant être transportée sur le pont d'un véhicule, servira principalement au nettoyage de la salle de gymnastique, du centre communal ainsi que de la Grande Salle.

FORÊTS

Rapport d'activité

Durant l'année 2005, deux coupes ont été réalisées : 1 derrière le couvert du 700^{ème} (éclaircie), 1 à la croisée La Louche/Les Gottes (sanitaire) :

	m ³	total m ³
Résineux, bois de service	194	
bois de feu	2	196
Feuillus, bois de feu	41	41
<i>Sous total</i>		237
<i>Chablis de résineux</i>		
Bostrychés	37	
Coups de vent	20	
Neige lourde (avril)	51	
<i>Sous total</i>		108
Total général		345

Soins culturaux

Parcelle 591

- reboisement suite passage « Lothar » à gauche en montant le Ch. de Malatête, 5900 m² en épicéa et hêtre mélangés;
- préparation à la plantation à l'ouest de l'ancien refuge, 7200 m² (broyage mécanique). Cette partie sera reboisée au printemps ou en automne 2006.

Lisière

- nettoyage de la lisière étagée à côté du couvert du 700^{ème}, 1000 m².

Entretien des chemins

- évacuation des eaux : équipe de Lutry;
- fauchage des bords : voirie de Belmont.

Autres travaux

- traitement des piles de bois contre les piqûres d'insectes;
- fauchage du sentier de la Crête : équipe de Lutry;
- entretien du couvert du 700^{ème} : voirie de Belmont.

Les événements climatiques 2005 ont chamboulé notre budget, provoquant une augmentation des frais d'entretien mais également une augmentation des ventes et de la participation cantonale. Globalement le résultat final des forêts est meilleur que prévu.

Refuges

Le projet du couvert de Malatête est toujours reporté. Un préavis à ce sujet est à l'ordre du jour pour 2007.

VIGNES

Rapport d'activité

Rapport sur l'exploitation 2005

Au printemps 2005, nous avons arraché la plus vieille partie de Chasselas de la parcelle communale, soit 3 petites terrasses pour une surface de 690 m². Nous avons profité de cet arrachage pour ramener quelques camions de terre végétale et recouvrir de 50 cm le banc de rocher qui effleurait dans la partie supérieure.

310 m² ont été planté de Gamaret et 380 m² de Garanoir. Ces plants de rouge, très bien adaptés à notre climat et au goût de notre clientèle, commenceront à produire quelques grappes en 2006.

Le climat de l'année 2005 fut tout à fait normal. La pluie et le chaud sont toujours venus au bon moment, et la grêle nous a épargnés. Que demander de plus ?

Les vendanges d'une magnifique récolte bien mûre et sans pourriture ont été effectuées le 4 octobre et ont produit 1'726 kg de Chasselas sondé à 76° Oe et 480 kg de Pinot Noir sondé à 76° Oe, soit pour chaque cépage, un degré de moins que l'année précédente. Les sondages peuvent toujours être qualifiés d'excellents.

Dans l'ensemble, nous pouvons être très contents du résultat. Il est à remarquer que, à cause de l'arrachage, le Chasselas a produit 735 kg de moins, ce qui nous évitera de vendre du vin clair à la coopérative.

Comptes 2005		
Charges	Fr.	35'001.20
Produits	Fr.	26'899.45
Excédent de charges	Fr.	8'101.75
Comptes 2004 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	21'622.55
Produits	Fr.	20'771.45
Excédent de charges	Fr.	851.10

Remarques :

- l'excédent de charges restera important durant toute la période improductive de la nouvelle vigne.
- Blanc : la récolte 2004 est épuisée.
- Rouge : nous consommons actuellement le millésime 2000. Les sociétés, les conseillers et les collaborateurs de Belmont ont eu la possibilité de souscrire quelques bouteilles du millésime 2001.

Productions

Production de la récolte 2004 (comptes 2005)

	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1810	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 550	
Total	1260	1750
./. souscription et vente		- 1540
Solde pour consommation communale		210
Vin rouge , Pinot Noir	389	+ 540
Total consommation communale		750

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2003 (comptes 2004)

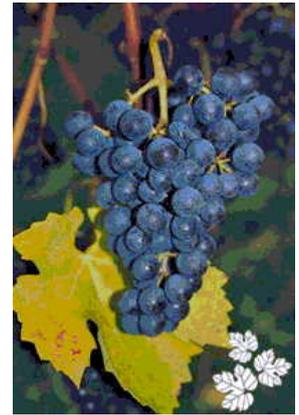
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1680	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 800	
Total	880	1194
./. souscription		- 500
Solde pour consommation communale		694
Vin rouge , Pinot Noir	370	+ 525
Total consommation communale		1219

Information sur la production de la récolte 2005 (comptes 2006) Estimation

	Litres	Bouteilles
Vin blanc, Chasselas	1160	
./. vin clair à vendre à la coopérative	- 0	
Total	1160	1600
./. souscription supposée et vente		- 1000
Solde pour consommation communale		600
Vin rouge, Pinot Noir	360	+ 500
Total consommation communale		1100



Garanoir



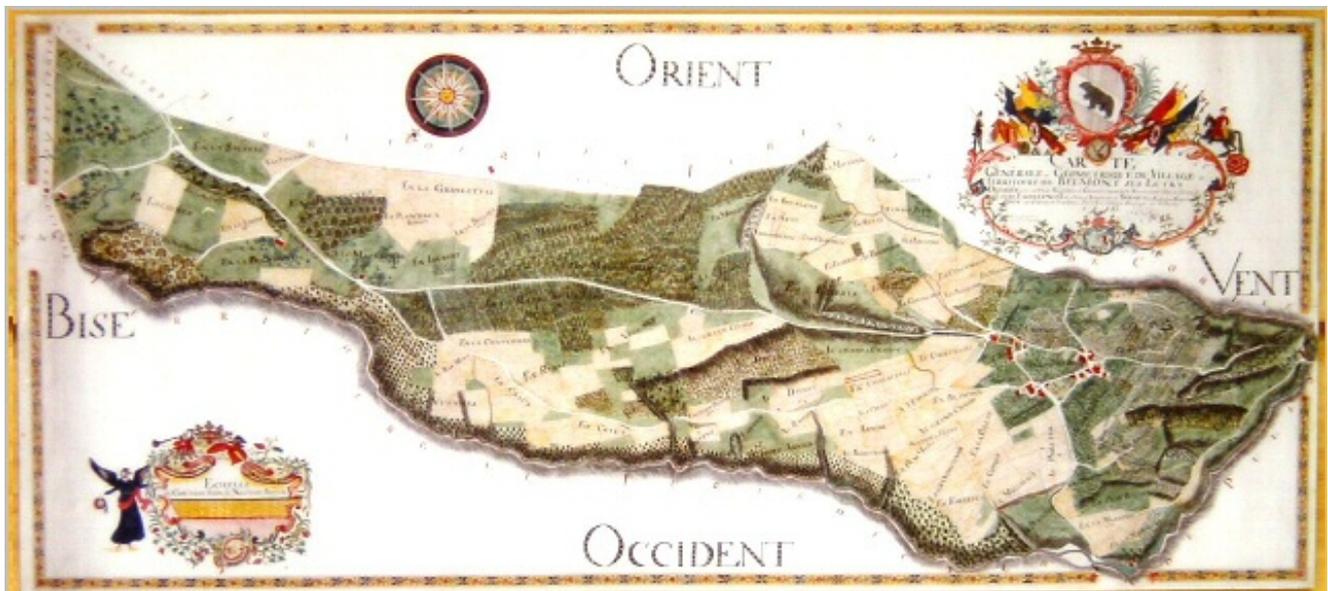
Gamaret



Remarque : le Pinot Noir 2006 sera vinifié en blanc.

La souscription va démarrer pour offrir à la population de Belmont le millésime 2005 à un prix attractif. Faites bon accueil à cette souscription !

Gilbert MOSER, municipal



ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE, POLICE, SDIS)

Mme Catherine SCHIESSER, municipale

ÉCOLES



Préambule

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Commission scolaire

Avec la réorganisation scolaire intervenue depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des tâches de niveau cantonal échappe aux autorités locales. Cependant, l'établissement scolaire de Pully/Paudex/Belmont a conservé sa Commission scolaire intercommunale dans laquelle siègent, pour Belmont, le municipal chargé des écoles ainsi que Mme M.-P. Benoît, Mme M. Gabella et M. A. Cordey. Cette commission a pratiquement perdu toutes ses attributions depuis la reprise par le canton et ne s'est pas réunie en 2005. Néanmoins, elle a été convoquée par le Bureau de la commission scolaire qui lui a fait part des principaux événements qui ont jalonné l'année scolaire 2004-2005.

Le Bureau est composé de :

- M. P.-A. Stauffer, Président
- M. M. Lambert, municipal de Pully
- Mme V. Jacobsen, municipale de Paudex
- Mme C. Schiesser, municipale de Belmont
- M. J.-M. Corbaz, Directeur école secondaire
- M. J.-M. Amiguet, Directeur école primaire

Le Bureau se réunit généralement tous les 2-3 mois pour aborder les questions de gestion courante des écoles primaire et secondaire. Lors de sa réunion du 23 septembre 2005, une décision importante a malheureusement dû être prise. En effet, au regard de la recrudescence de comportements inadaptés et inacceptables de certains élèves, les municipaux des écoles de Pully/Paudex/Belmont ont donné, au Directeur des écoles secondaires, l'autorisation de sanctionner ces élèves de plus de 3 jours de suspension sans qu'une demande doive être faite au préalable. Cette autorisation lui permet d'exclure un élève jusqu'à 15 jours. Cette nouvelle compétence a été utilisée pour un élève en 2005.

Les directives pour les futurs conseils d'établissement, composés des représentants communaux, des directions d'établissement, des parents d'élèves et des milieux de l'Association de parents d'élèves, n'ont toujours pas été reçues du Canton.

Services offerts et activités organisées par l'établissement intercommunal

Bibliothèque des jeunes "La Bouquinerie"

En 2005, le statut scolaire de la Bibliothèque des Jeunes a été reconnu par le Département et une convention a été signée, avec pour effet le remboursement de 50% environ des frais de personnel et d'achat des livres et abonnements.

Elle compte maintenant 26'852 volumes ainsi que 2'818 fascicules dont 1'079 nouveaux titres acquis en 2004. Au cours de l'année, 85'551 documents (86'742 en 2005) ont été prêtés, soit une moyenne journalière de 421.4 (99.2 durant les vacances).

35 classes primaires ont effectué 351 visites et 1'676 personnes ou foyers ont emprunté au moins un livre en 2005.

Pendant les heures d'ouverture au public, soit 24 heures par semaine durant l'année scolaire et 15 h. durant une partie des vacances, la bibliothèque a servi 69 foyers par jour en 2005 pour 71.5 en 2004.

Mme C. Delessert et son aide à temps partiel, Mme Bonsembiante, remercient particulièrement toutes les personnes bénévoles qui les assistent durant toute l'année et plus particulièrement, une dernière fois, M. Flückiger, responsable sortant des moyens audiovisuels et informatiques, pour ses conseils et sa disponibilité.

Centre de documentation

Mme M. Amrane, documentaliste, est responsable de ce centre, uniquement au service des enseignants de l'établissement scolaires de Pully / Paudex / Belmont. Les achats et frais de fonctionnement ont été entièrement pris en charge par le Canton en 2005 et le remboursement à 100% des coûts du personnel sont en cours de paiement pour 2004 et 2005. Ils font l'objet d'une convention en cours d'achèvement qui devrait avaliser définitivement le transfert de cette entité à l'Etat et conséquemment sa disparition... du présent rapport.

Pas de recensement effectué en 2005 et les chiffres sont donc identiques à 2004 :

- 4'000 titres d'ouvrage
- 300 titres de livres en séries (de 30 à 50 ex.) dont 170 pour la lecture suivie
- 2'000 émissions sur cassettes vidéo VHS
- 100 titres sur DVD
- 400 cassettes audio
- 140 CD-Rom
- 50 abonnements à diverses revues

Une partie de ce matériel est mis à disposition en libre accès alors que le prêt est contrôlé pour les livres en série, divers dossiers avec diapositives et le matériel audio-visuel en général.

Audiovisuel et informatique

M. A. Flückiger, responsable de l'audiovisuel et de l'informatique scolaire a poursuivi l'accomplissement de ses tâches de maintenance et d'assistance aux utilisateurs des établissements scolaires ainsi que la gestion du réseau et des serveurs informatiques. Les établissements scolaires ont malheureusement dû se séparer de cet excellent collaborateur au 31 décembre 2005 faute de possibilité de transfert au Canton. Tous ceux qui l'ont approché de près ou de loin et qui ont bénéficié de ses services irréprochables et éclairés sont navrés de ce départ et forment leurs vœux les plus sincères pour son avenir.

Remplacement du parc informatique scolaire et installations

pour le secondaire :

- 5 eMac

pour le primaire :

- 5 eMac
- 1 eBook

et ce, avec un budget 100% Etat.

Carrefour-Chansons des Enfants - 2005

Les 18, 19 et 20 mai 2005, a eu lieu à l'Octogone, le traditionnel Carrefour-Chansons.

Un spectacle musical, intitulé «L'incroyable Fontaine sur le thème des fables de la Fontaine», groupant les chansons de divers auteurs, y a été donné pour la première fois, par la totalité des classes de notre commune.

A la mise en scène, Michel Giauque, responsable de l'espace jeune de Pully et animateur de théâtre des classes primaires de Pully.

Ce Carrefour a vu participer comme musiciens: Anne-Claude Wyss, Jacques Bevilacqua, Bernard Klaus et Fabrizio Di Donato, tous enseignants à Pully.

Ce spectacle a été comme chaque année sponsorisé par la Commune de Pully qui en assume les frais et a mis maîtres, maîtresses et enfants à contribution. Les trois représentations ont pu être ainsi à nouveau offertes gratuitement aux parents et à la population.

Les répétitions de ce spectacle ont nécessité la mise en place de transports par bus spéciaux qui ont engendré une dépense extrabudgétaire.

Education routière

Cette année encore, les enfants des classes de Belmont ont bénéficié d'une sensibilisation donnée par la Gendarmerie vaudoise.

Visite à la ferme

La famille Ravessoud aux Monts-de-Pully a reçu les élèves de quelques classes durant le printemps et l'automne 2005. La découverte de la nature, des animaux et des divers travaux de la ferme enrichit les élèves et permet de judicieuses exploitations en classe. Les enfants de la classe de Mme Haerberli y ont participé le 27 octobre 2005.

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS)

Depuis la rentrée d'août 2003, le service psychopédagogique a été repris par le canton dans le cadre d'EtaCom (dépendant de l'Office cantonal PPLS) et une antenne de coordination régionale a été mise en place à Grandvaux, M. Chollet en est le nouveau responsable. Une convention de répartition des frais du bureau a été signée.

La région PPLS Lavaux rassemble sept établissements scolaires dont celui de Belmont et ceux de Pully, primaire et secondaire qui totalisaient 5'420 élèves au 01.10.2005.

Les collaborateurs pour Pully-Paudex-Belmont nous ont transmis les éléments statistiques suivants :

Logopédistes - Enseignement primaire :

Locaux communaux

- Mme Deborah Zongo (50%)
- Annexe-Ouest + Belmont
- Mme Véronique Kramer (50%)
- Annexe-Ouest + Fontanettaz
- Mme Florence Kunik (55%)
- Chamblandes + Paudex + Mallieu
- Mme Anne-Christine Reinberg (70%)
- Annexe-Ouest + Chantemerle
- Mme Carolina Gerace, stagiaire à 50%
- Annexe-Ouest + Chantemerle

113 enfants bénéficient des prestations logopédiques pour le primaire et 7 pour le degré secondaire.

Psychomotricité :

Mme Sidonie Bosset, psychomotricienne (48%), reçoit les enfants dans les locaux de Chantemerle.

68 enfants ont bénéficié des conseils de la psychomotricienne.

Psychologues pour les établissements primaires :

- Mme Christiane Meister Lavanchy (55%)
- Mme Marcela Hernandez-Bauler (55%).

Durant l'année 2005, 68 enfants de Pully-Paudex-Belmont ont été reçus à un entretien.

Psychologues pour les établissements secondaires :

M. Pierre Kahil travaille depuis le 1^{er} août 2005 à 60%.

Durant l'année, 50 enfants ont été examinés (17 filles et 33 garçons) et 4 classes ont fait l'objet d'interventions répétées.

Répartition des cas selon le degré scolaire :

- 5e année : 11 élèves
- 6e année : 17 élèves
- 7e année : 8 élèves
- 8e année : 7 élèves
- 9e année : 7 élèves

Les activités s'accompagnent de nombreux entretiens et démarches avec les parents ainsi qu'avec les enseignants, les collaborateurs du service et la direction.

Écoles primaires

L'école primaire de Belmont est rattachée à l'établissement scolaire Pully/Paudex/Belmont.

Le Directeur, Jean-Michel Amiguet, assure la responsabilité de l'Établissement en collaboration avec maintenant quatre doyennes (Mmes R. Attanasio, C. Mellana Campiche, P. Mauron, M. Sierro) avec lesquelles il forme le Conseil de Direction.

Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques.

Mlle Sarah Miche, enseignante à Belmont, représente l'école de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully/Paudex/Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes) ;
- les camps scolaires;
- les animations propres à Belmont;
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire);
- l'assurance des élèves.

Personnel enseignant

Les enseignants de Belmont sont les suivants :

Enfantines (Cycle initial = CIN)

- CIN tenue par Sophie Bigler Buser et Chantal Rithner
- CIN tenue par Adriana Santi et Chantal Rithner
- CIN tenue par Claudine Regamey et Thérèse Rosset

Primaires (Cycle primaire = CYP)

- CYP tenue par Dominique Haeberli
- CYP tenue par Sandra Carro-Morf
- CYP tenue par Marie-Laure Nikolic et Elisabeth Chabloz
- CYP tenue par Sarah Miche
- CYP tenue par Christiane Thiel Marti
- CYP tenue par Aude Moret
- CYP tenue par Marc Magnin

Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1137 élèves (59 classes) qui sont répartis comme suit :

Classes		Elèves	
		2004	2005
18	classes enfantines	324	342
7	classes de CYP1/1	210	130
10	classes de CYP1/2	149	213
3	classes de CYP1/12	56	58
9	classes CYP2/1	182	166
9	classes de CYP2/2	176	191
1	classes de CYP2/12	18	23
1	classe développement	7	8
1	classe SES (Service Enseignement Spécialisé)	5	6
Total		1127	1137

Pour 2005-2006, ces classes sont, géographiquement, réparties comme suit :

Lieu	Nbre classes
Annexe Ouest	14
Pavillon (cl. ER) (y.c. classe de 1)	0
Alpes	3
Chamblandes	6
Mallieu (y.c. classe SES)	6
Pavillon de la Clergère	1
Chantemerle	8
Pavillon de Chantemerle	2
Collège de la Fontanettaz	4
Belmont	10
Paudex	5
Total	59

Récapitulatif des effectifs du groupement scolaire primaire :

	Classes	Elèves
Pully seul	44	864
Paudex	5	72
Belmont	10	201
Total	59	1137

Les effectifs d'enfants de Belmont sont en augmentation constante, soit 220 à la rentrée scolaire 2005. Les disponibilités en locaux sont encore suffisantes mais la forte activité immobilière que connaît notre commune a conduit la Municipalité à engager une réflexion sur les besoins à satisfaire à court et moyen termes.

Devoirs surveillés

A la demande de parents, les devoirs surveillés ont été à nouveau mis en place à partir d'août 2005. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h15 et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants des classes enfantines. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

Mlle Lori BOVARD s'est pleinement investie dans cette tâche jusqu'à la rentrée universitaire. Depuis le mois d'octobre, Mme Bernadette CHIOVENDA en est la responsable.

Activités locales

A part les manifestations organisées par l'établissement, quelques activités particulières propres à Belmont ont jalonné l'année :

- camp vert du 6 au 10 juin à Yverdon (classe de M. M. Magnin).
- Le 29 juin 2005, le traditionnel pique-nique de clôture de l'année scolaire a vu réunis, enfants, parents, enseignants, représentants des autorités. Le soir même, le repas de fin d'année des enseignants a eu lieu.
- Les enfants des classes enfantines ont, comme d'habitude, participé au Noël des aînés.
- Fête de Noël, le 20 décembre, où un très joli spectacle a été présenté.

Comme d'habitude, ces journées n'auraient pas pu se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le personnel communal.

Il ne ménage ni son temps ni ses efforts pour le montage des tentes qui furent bien appréciées quand la pluie fit son apparition en juin et la préparation des feux pour le barbecue. Le podium, monté à la salle de gymnastique afin que tous aient une bonne vision du spectacle de Noël a aussi été très apprécié. Je le remercie chaleureusement pour son aide.

Service de santé

Mme M. Halter est en charge du suivi de santé de nos enfants à raison de 10 % de son temps.

Le service de santé propose depuis 2003 une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent avec leur enfant en deuxième enfantine.

Le service dentaire scolaire organise un dépistage annuel pour tous les enfants.

A Belmont, 210 contrôles pour 217 élèves ont été effectués :

- 170 enfants n'ont ni caries, ni obturations
- 23 enfants n'ont pas de caries mais une ou des obturations
- 17 enfants ont des caries
- Aucun enfant n'a une bouche négligée.

Les soins sont prodigués par le service dentaire scolaire pour 75 enfants et par un dentiste privé pour 142 d'entre eux.

Mobilier et équipements

Le nombre de classes restant stable, il n'a pas été procédé à l'équipement d'une classe en 2005, cependant nous avons acheté deux vestiaires (1 pour une classe enfantine et 1 pour une classe primaire).

Transports scolaires

Le service de bus, assuré sur les hauts du territoire de la commune, est toujours utilisé à sa pleine capacité. Le véhicule de M. et Mme Bornand apporte la sécurité maximale aux têtes blondes qui le prennent. M. et Mme Bornand ont averti la Municipalité de la cessation de leur activité à la fin de l'année scolaire 2005-2006. Un nouveau transporteur sera recherché dès janvier 2006 afin qu'il soit opérationnel pour la rentrée scolaire 2006-2007.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe.

Pour les transports liés aux activités de l'école, le bus est sollicité lorsque les déplacements concernent des classes individuelles. Malheureusement, la classe de Mlle Aude Moret n'a pas pu en profiter puisqu'elle est composée de 25 élèves et que le bus scolaire ne peut en prendre en charge que 24. Dès lors, sa classe et le transport de plusieurs classes simultanément doivent être sous-traités aux TL, soit dans le cadre des transports publics horaires, soit par transports spéciaux.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité du municipal des écoles prend en charge les enfants scolarisés de 7h00 à 9h00 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner, de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi, (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte) et de 15h00 à 18h00 avec là aussi, possibilité de prendre le goûter. La fréquentation de l'UAPE a continué de croître, spécialement pour la période de la mi-journée pendant laquelle l'accueil maximum est presque atteint. A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi midi.

Personnel

Au départ de Mme A.-C. Blanc en août 2004, Mme Rahma Ben Fadhilah (50%) est restée responsable de l'UAPE, secondée par Mlle Céline Margot (40%), Mme Agneska Bartoloni continuant de s'occuper du nettoyage et de remplacements occasionnels (à l'heure).

Mme Rahma Ben Fadhilah, ayant décidé de réorienter sa carrière, a démissionné de son poste au 31 juillet 2005. Dans le même temps, Mme Bartoloni a, elle aussi, décidé de reprendre une autre activité.

Après proposition de la Municipalité, Mlle Margot a accepté d'augmenter son taux d'activité et de devenir, avec l'accord du SPJ, la nouvelle responsable de l'UAPE. Après mise au concours d'un poste à 30-40%, Mme Chantal Quehen a été engagée pour seconder Mlle Margot dès la rentrée scolaire.

M. Bill Derouand s'occupe, quant à lui, des nettoyages dans le mandat de ses 50% d'activité auprès de la Commune.

Activités

A plusieurs reprises, les enfants ont pu s'initier à la cuisine en confectionnant eux-mêmes des bricelets, tartes aux pommes, crêpes et pendant la semaine du goût, ils ont fait des jeux et devinettes sur les épices.

Des promenades dans le village et dans la forêt sont effectuées et des sorties au marché de Lausanne, à la Tour de Sauvabelin, au bord du lac ont été faites. Des jeux sont organisés à l'extérieur (ballon, diabolos, échasses, cerceaux, eau) et à l'intérieur (maquillage, déguisements, grand succès du jeu Pyramidos, lectures de groupe ou individuelles, musique, danse, DVD). Des visites à la Bibliothèque de Pully, au Vivarium, au Musée cantonal de zoologie, au Musée Olympique, à l'espace des inventions (expo MIOUSIK), au Musée de Pully, à la Collection de l'Art brut et la visite de la boulangerie du papa d'un élève ont été organisées.

Nos éducatrices s'appliquent à diversifier les activités manuelles avec les enfants :

- dessins sur T-shirt;
- argile (décorations pour arbre de Noël, animaux, objets divers) ;
- gravure (linoléum) ;
- origamis;
- avions en papier;
- pâte à sel;
- bijoux en perles;
- couture (feutrine sur jute) ;
- radeaux en bambou;
- peinture sur vitres (avec craie liquide pour Noël) ;
- dessins avec grosses craies sur le sol;
- portraits polaroid.

Le 9 juin, une journée « portes ouvertes » a vu quelques personnes intéressées venir se renseigner sur les conditions d'accueil et découvrir les locaux.

Fréquentation

La fréquentation de l'UAPE a encore augmenté cette année, mais il semble toujours, que les prix pratiqués, largement subventionnés, dissuadent un certain nombre de familles.

Sur l'ensemble de l'année 2005, l'UAPE a accueilli :

	2004		2005	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	18		19	
de 7 à 10 ans	16		26	
1 jour / semaine		13		18
2 jours / semaine		9		14
3 jours / semaine		4		3
4 jours / semaine		8		7
5 jours / semaine		0		3

Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2004	2005
matin	7.75	5
midi	14.5	17/20.5
après-midi	3.3	5

Pour les repas de midi, la moyenne de 17 enfants inclut le mercredi midi et la moyenne de 20.5 enfants exclut ce même repas. Le maximum d'enfants pouvant être accueillis en même temps étant de 24, il est à prévoir qu'en 2006, nous ne pourrons pas contenter toutes les demandes pour cette période.

L'UAPE a encore bénéficié du subventionnement par la Confédération selon la loi fédérale entrée en vigueur en février 2003. Cette subvention prendra fin en 2006.



Écoles secondaires

L'année scolaire 2005-2006 a débuté le vendredi 19 août, pour les 132 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 22 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec quatre doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeur(e)s déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Établissement secondaire de Pully a reçu 1191 élèves, dont 184 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 31%
- voie secondaire à options (VSO) 10%
- voie secondaire générale (VSG) 16%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 43%

Ces élèves sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	9		185	(34)
6 ^{ème}	10 y.c. 1 effectif réduit		178	(32)
7 ^{ème}	8	VSB	174	(14)
	3	VSG	64	(12)
	3	VSO	42	(14)
8 ^{ème}	7	VSB	174	(16)
	3	VSG	67	(18)
	2	VSO	37	(11)
9 ^{ème}	7	VSB	167	(12)
	3	VSG	57	(11)
	2	VSO	39	(10)
Développ.	1		7	(2)

Les nombres d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7e, 8e et 9e années sont les suivants :

- option spécifique de latin 103
- option spécifique de mathématiques et physique 184
- option spécifique d'italien 66
- économie et droit 162

Activités particulières

Ces activités sont nombreuses et recouvrent :

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales sont proposés aux élèves.

Avec 376 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

Cours organisés en 2005-2006			
Football 3e-4e	15	Badminton	12
Football féminin	12	Volley-ball	65
Gym agrès	42	Mini volley-ball	21
Athlétisme	12	Basketball	14
Natation synchronisée	35	Uni Hockey	15
Jogging	22	Escalade	16
Handball	24	Tchoukball	15
Natation débutants	11	Yoga-relaxation	18
Natation générale	27		

Très peu de changements dans les sports proposés mais il faut noter que les cours de football féminin, de mini volley et de basket réunissent cette année suffisamment d'inscriptions pour être organisés. Le yoga relaxation, proposé pour la première fois, séduit une vingtaine d'élèves. Grand succès du volley-ball avec 65 adeptes et de la gymnastique aux agrès avec 42 inscrits.

17 moniteurs dispensent les cours de sport scolaire facultatif à Pully. Six sont moniteurs dans un club, sept sont enseignants de Pully et les quatre derniers, sont enseignants à Pully et également moniteurs dans un club.

Pendant cette année, les classes secondaires ont participé à plusieurs compétitions scolaires :

- au plan vaudois, les garçons ont gagné la journée d'athlétisme, les filles ont terminé deuxièmes.
- En mai, 3 équipes filles et 1 équipe garçons se sont rendues aux terrains de Chavannes-près-Renens pour la journée football. Bel engagement de la part de ces élèves de 5^e, 6^e et 7^e années, cependant, aucune place en 1/2 finales mais... l'important est de participer.
- En septembre, belle journée au Stade Pierre de Coubertin où 40 équipes se sont déplacées pour une compétition d'athlétisme. Résultats remarquables puisque les garçons ont gagné alors que les filles et l'équipe mixte se sont placées au deuxième rang.
- Le 6 juin 2005, le collège de Pully a participé à la journée suisse de Sport scolaire, à Liestal. Comme ces compétitions se déroulent pendant le certificat, ce sont des élèves de 7^e et 8^e année qui ont représenté notre école dans les compétitions de basketball, athlétisme et natation. Les résultats obtenus ont été plus qu'honorables avec 9^e rang en basketball, un 5^e rang en natation et une 19^e et 20^e place en athlétisme. Ils sont les résultats du travail des clubs de la région (Lausanne Olympique Basket, Espérance Sportive Pully, Pully Basket, Lutry-Lavaux Volley-ball, Stade-Lausanne et Lausanne-Sports athlétisme) mais aussi des compétences des maîtres d'éducation physique du collège Arnold-Reymond, compétences d'ailleurs souvent mises au service des clubs précédemment cités.

Les cours facultatifs

- Atelier-chansons animé par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua avec 90 participants.
- Cours de photographie enseigné par M. S. Kroug à 14 intéressés.

La culture

Cours facultatifs, atelier-chansons, divers spectacles, cours de photographie, conférences-témoignages (déportation donné par un rescapé d'un camp de concentration et enfants-soldats dans les guerres civiles, dans le cadre de la Journée de l'Enfant).

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski pour les 5 à 7^eme année, échange linguistique pour les 8^eme et voyage d'étude pour les 9^eme.

Divers

Vente de timbres Pro Juventute, expositions, Journée des droits de l'enfant, Journée "Oser les métiers", prévention du tabagisme, conférences (un rescapé des camps de concentration et un enfant-soldat ont apporté leur témoignage).

Comité des élèves

Le Comité des élèves a demandé à M. Corbaz, directeur, la possibilité d'organiser à nouveau la fête à l'Arnold. Permission accordée, ce Comité avec l'aide et sous la surveillance de 2 professeurs a mis en place cet événement. Aucun débordement, bonne ambiance et bonne tenue de tous, il semblerait que cette autorisation sera reconduite l'année prochaine.

A la demande du Comité des élèves, deux réunions ont été organisées, avec invitation aux parents et à des conférenciers. Une avait pour thème les incivilités et la seconde le code vestimentaire. Débats très nourris et intéressants.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Une nouvelle convention prendra effet le 1er janvier 2006. Une redéfinition du cadre de subventionnement a été décidée. Tous les élèves habitant Belmont et élèves de l'EMP sont subventionnés pour une période de 50 min (1 cours de 50 min. ou 2 cours de 25 min.) et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^eme année éventuelle comprise.

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Pierre Gorjat. La municipale des écoles de Belmont en est membre.

La direction de l'EMP est assurée par M. Michel Veillon.

L'école de musique de Pully accueille 41 enfants de notre commune. Légère diminution des effectifs en 2005.

Deux classes se tiennent à Belmont : une classe d'initiation musicale et une classe de flûte à bec.

Depuis le début 2003, le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

TEMPLES ET CULTES



Les relations avec les Eglises reposent sur la loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 et sur des conventions avec nos communes voisines, soit Lutry pour ce qui concerne la paroisse protestante et Lausanne pour ce qui concerne la paroisse catholique.

Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse Lutry-Belmont fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

Selon la nouvelle convention, les frais partagés sont dès lors les frais d'entretien courant d'église et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »). En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs. Quelques ajustements ont été portés à la convention.

Temple

Un rehaussement en fer forgé a été installé sur la galerie du temple afin d'améliorer la sécurité des fidèles.

Institutions

L'Assemblée de paroisse se réunit ordinairement deux fois l'an pour adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par M. G. Bally et la commission de gestion par MM. R. Chollet, R. Patschke et Ch. Marrel (de Belmont).

Le Conseil paroissial est présidé par M. Ph. Favre (de Belmont). Il est composé de 11 membres dont MM. O. Confalonieri et A. Moinat de Belmont. Mme Christinat est vice-présidente et M. R. Probst, caissier

Le Président, la vice-présidente et le caissier, accompagnés des pasteurs se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes; ce bureau rencontre périodiquement les Municipaux en charge, soit M. G.-Ph. Bolay pour Lutry et la municipale des cultes de Belmont.

Votre municipale a participé à 2 réunions avec le Conseil de paroisse ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

Les cultes de l'enfance, sous la houlette de Mmes M. de Pierri, S. Richir, I. Tanner, G. Favre, M. Spahr-Novello ainsi que du Pasteur continuent de rencontrer une bonne affluence. Très dynamiques, leurs différents groupes ont relevé le culte à la ferme par un joli spectacle.

Notre pasteur M. J.-B. Lipp, anime de multiples façons les cultes et autres rencontres en y associant très souvent les enfants et la musique.

Les pasteurs de la paroisse sont :

- M. J.-M. Spothelfer
- Mme. C. Clivaz
- M. J.-B. Lipp pour Belmont

Organistes

Les deux organistes de Belmont à 50%, MM. D. Chappuis et J.-L. Leuthold ont tout deux quitté notre Paroisse au cours de l'année 2005. M. D. Chappuis a eu l'opportunité de reprendre le poste d'organiste à 100% du Temple de Grandvaux et M. J.-L. Leuthold a donné sa démission pour la fin de l'année pour une retraite bien méritée. N'ayant pas trouvé de remplaçant pour le 1er janvier 2006, M. Leuthold a gentiment accepté de mettre ses talents au service de notre temple jusqu'à l'arrivée d'un nouvel organiste. Qu'il en soit sincèrement remercié et vive une heureuse retraite.

Animations

Notre Paroisse se manifeste par une intense activité.

Relevons le culte à la ferme de la Coulette du 26 juin 2005 qui, sous un radieux soleil, a rencontré un franc succès avec la participation du culte de l'enfance et de la fanfare l'Avenir. Cette année encore, un grand merci à M. et Mme Ph. Favre dont la qualité d'accueil demeure remarquable.

Concerts de Belmont

Les concerts de Belmont dépendent de la Paroisse; leur Comité est placé sous la présidence de Mmes Brigitte Buxtorf et Christine Soerensen, musiciennes connues et enseignantes au Conservatoire de Lausanne. Durant la saison 2004-2005, trois concerts « Les Printemps de Belmont » ont pu être organisés en l'Eglise de Belmont.

Les programmes élaborés visent un bon niveau de qualité par l'invitation d'artistes de renom et tendent aussi à favoriser de jeunes artistes talentueux. Malheureusement, malgré une publicité accrue, la fréquentation n'a pas été au rendez-vous. Très déçues et à contrecœur, Mmes Buxtorf et Soerensen ont donc pris la décision de renoncer à cette charge. Les Concerts se trouvent donc, une fois encore, dans l'obligation de cesser temporairement leur activité.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly.

Organisation

Le président de la paroisse est M. P. Droz, le curé est M. l'Abbé H. Mas.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande avec différentes communes de l'agglomération lausannoise.

SÉCURITÉ



Police

Police 2000 et régionalisation de la police

Cette année encore, le projet cantonal Police 2000 a eu bien du mal à se développer. Avec le désaveu des zones pilotes, notamment la Riviera, ce projet a pris du plomb dans l'aile. M. Marchand, officier de la police cantonale a rencontré votre Municipale et votre Syndic pour leur présenter le concept de contrat de prestations. Après mûres réflexions, votre Municipalité a opté pour une demande de rattachement à la police intercommunale de Pully-Paudex et Savigny qui a rejoint cette entente le 1er juillet 2005. Les différentes synergies déjà en place avec la Commune de Pully ont aussi influencé cette décision. Un préavis sera idéalement présenté durant le 1^{er} semestre 2006.

L'avenir de notre police étant incertain et sur les conseils de votre Municipalité, le brigadier Pascal Reverchon, après 18 ans de bons et loyaux services, a pris la décision d'intégrer la Gendarmerie. Examens réussis, il a rejoint son nouveau poste le 1er novembre 2005. Nos meilleurs vœux de réussite l'accompagnent pour ce nouvel emploi.

Commission de police

Par délégation de la Municipalité, la Commission de police communale est composée de la municipale de Police et de Mme Dorthe, de l'administration communale. Elle se réunit, si besoin est, et prononce des sentences sans ou avec citation.

Depuis le 1^{er} octobre 2004, le transfert des sentences concernant les infractions aux défenses publiques affranchissant les fonds privés d'un passage, ou d'un autre usage, abusifs (par exemple le stationnement) de la Justice de Paix aux communes engendrent une augmentation des cas traités.

En 2005, la Commission de police a traité 79 dénonciations pour les objets suivants :

· Stationnement illicite	55
· Dépôt de papier hors des jours de ramassage	17
· Chiens errants	4
· Trouble à la tranquillité publique	2
· Feu de jardin	1

D'autre part, ladite commission a siégé à 6 reprises pour l'audition de 13 contrevenants qui ont formulé opposition.

Interventions

La politique engagée, depuis plusieurs années, à mettre l'accent sur la prévention plutôt que la répression a été maintenue. Toutefois les cas de récidive, assez nombreux, sont traités avec fermeté. Les contraventions sont en légère augmentation en raison d'une attitude de moins en moins respectueuse des lois et règlements par les usagers. Pour la petite histoire, un propriétaire immobilier n'a pas hésité à remplir sa piscine en prélevant l'eau sur une borne hydrante.

La police relève l'augmentation intolérable de petits délits qui, pris individuellement, sont de peu de gravité mais leur nombre les rend inadmissibles. De plus, la recherche des auteurs n'est pas facilitée par notre population car personne ne sait rien et n'a rien vu. Les patrouilles nocturnes n'ont pas permis non plus de les identifier.

Malgré le ramassage bimensuel instauré début 2005 des papiers et journaux, nombre de ménages continuent de déposer ceux-ci en dehors des dates prévues. En conséquence, la Municipalité a demandé que le règlement soit appliqué, les contrevenants dénoncés et amendés. L'action est nécessaire mais loin d'être appréciée.

Le dimanche 17 avril 2005, les fortes chutes de neige ont grandement perturbé la circulation dans toute la région. Un état-major de crise réunissant police, pompiers et PCi a dû être mis sur pied.

A deux reprises, notre police a été appelée pour prêter main forte au service des soins à domicile. Leur patient d'un poids plus qu'honorable était tombé dans la baignoire et les aides-soignants étaient dans l'impossibilité de le relever.

Les accidents sur territoire communal sont heureusement rares.

Signalons l'accident subi par deux jeunes filles sur le passage piéton sur la route cantonale au niveau de l'Ecole d'ostéopathie. Plus de peur que de mal heureusement.

8 vols par effraction ou introduction clandestine ont été commis en 2005. La distribution de la « Météo des cambriolages » se poursuit.

Circulation

Poursuite des travaux sur le chantier des Ecaravez, partie inférieure. Déviation par le haut et réouverture de cette artère en septembre.

Les travaux au bas du chemin du Plan ont nécessité une déviation par le chemin de la Cochène.

Les 7 nouvelles constructions des Pralets ont créé une très forte perturbation de la circulation.

Les importants travaux sur la route de la Louche ont obligé les habitants de ce quartier à beaucoup de compréhension et à transiter par les hauts de la commune. Pour l'anecdote, des automobilistes n'ont pas hésité à déplacer les barrières mises en place pour signaler des fouilles afin de passer, et cela au risque de mettre leur vie et celle des autres en danger. Les travaux se poursuivront en 2006.

Lors de l'ouverture d'un chantier, les constructeurs sont avisés des restrictions en vigueur. Cette manière de procéder porte ses fruits car il n'y a quasiment plus de camions qui transitent par le haut de la commune.

Stationnement

Comme le parking d'Arnier (face au Centre communal) était quasiment occupé à 100%, ceci toute la journée et majoritairement par des pendulaires, il a été nécessaire de prendre des mesures afin de limiter les voitures ventouses. 5 places jaunes sont pour les visiteurs de l'administration communale, les places amont sont en régime 2 heures et les places aval en régime 5 heures. Des « macarons » ont été délivrés au personnel de l'administration et aux municipaux. Après une période d'adaptation et d'avertissements, les usagers ont compris qu'il ne fallait pas abuser. Des habitants du quartier d'Arnier et les employés qui travaillent à proximité ont émis quelques remarques. Après huit mois d'exploitation sous ce régime, le but recherché est atteint.

La situation s'améliore gentiment au ch. de la Cure, mais les week-ends restent les plus chargés puisque les gens savent qu'il n'y a, en principe, pas de contrôle.

Une zone blanche limitée à 10 heures, à cheval sur les communes de Lutry et de Belmont, a été mise en place au ch. de la Léchire.

Toujours beaucoup de problèmes de parcage au ch. de Rueyres. Cette situation nécessite une amélioration qui sera étudiée en 2006.

Le parcomètre régissant les places derrière le temple a causé quelques soucis en 2005. La carte électronique a dû être changée en mai. En octobre, le parcomètre est envoyé en atelier en raison d'une panne du monnayeur. En novembre, un plaisantin glisse un trombone dans la fente pour la monnaie et bloque le monnayeur et une réparation est effectuée par la police. Suite à d'autres problèmes, toute l'installation est prise en atelier et remise en place juste avant Noël.

Signalisation

L'installation d'une signalisation temporaire a été une activité permanente et dominante, ceci en raison des multiples chantiers.

Pas de panne majeure dans la signalisation lumineuse excepté un dysfonctionnement aux feux d'Arnier qui nécessite d'exécuter un « reset » dans l'armoire de commande.

Police administrative

Documents d'identité

Forte demande en 2005 en raison des nouvelles prescriptions des Etats-Unis. Les détenteurs de passeports « 2003 » établis avant le 25.10.2005 pourront entrer au USA sans visa. Pour cette raison, nous avons enregistré une forte demande (près de 100 demandes supplémentaires). Les délais de livraison sont très bien respectés.

Les demandeurs se présentent toujours avec des photos fantaisistes qui ne peuvent être acceptées pour une pièce d'identité. La grogne règne au sein des Confédérés car les prescriptions en la matière sont trop restrictives à leurs yeux.

Police du commerce

Le registre communal du commerce enregistre continuellement des mutations nécessitant sa mise à jour permanente.

En 2005, nous avons saisi 507 bulletins d'hôtel pour les 2 établissements contre 489 en 2004.

Commandements de payer (CP)

Un léger fléchissement des notifications est à signaler, soit 270 pour 2005 (278 en 2004).

Par contre, nous relevons que les gens ne se déplacent plus aussi facilement pour retirer leur CP et il devient nécessaire de procéder à plusieurs rappels.

Rôle des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère augmentation. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 163 animaux (151 en 2004).

Comme toujours, des chiens errants ont été signalés et leur propriétaire dénoncé. La situation semble légèrement s'améliorer.

Cimetière et inhumations

Au cours de l'année, 8 services religieux ont eu lieu au Temple de Belmont.

Huit habitants de Belmont sont décédés au cours de l'année écoulée.

Après avis dans les journaux officiels et la pose d'une pancarte pendant près d'une année sur toutes les tombes concernées, les tombes N° 78 à 88 excepté la N° 82 ont été désaffectées en octobre.

Taxis

Nous sommes toujours dans l'attente de l'extension du périmètre tarifaire au centre de Belmont pour proposer au Conseil communal la ratification de la convention intercommunale. Affaire à suivre !

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu, composée de la municipale, du Commandant C.-A. Moret, du remplaçant du Commandant Y. Tornare, du Fourrier L. Reignier, de MM. M.-E. Favre et C. Sturny s'est réunie à 3 reprises en 2005.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux et des commandants des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée.

La collaboration entre communes concerne en premier lieu les détachements de premiers secours (DPS) soit les interventions coordonnées sur les territoires des communes grâce à une délégation de sapeurs, plus fortement impliqués. Cette collaboration fonctionne bien.

Pour ce qui concerne les Monts-de-Pully, une autre convention accorde à Belmont la tâche d'intervenir en priorité sur les Monts-de-Pully et incorpore les sapeurs y résidant dans le corps de Belmont.

Le 10 février, a eu lieu une séance d'information du préfet de Lausanne sur les DPS.

Dans cette optique, la Commission intercommunale s'est penchée sur la meilleure manière d'appréhender les intentions de l'ECA et s'est attelée à analyser un rapprochement des corps.

Elle a défini les principes suivants :

- maintien des identités communales et des corps locaux avec intégration des compagnies dans un bataillon ou de sections dans une compagnie;
- ne pas professionnaliser;
- souhait d'incorporer dans la réflexion un concept de sécurité recouvrant les trois P (Pompiers, Police et PCi);
- intégration des sapeurs en formation dans la nouvelle structure;
- maintien de trois casernes de départ à Pully, Lutry et Belmont;
- recherche de synergies notamment dans l'instruction et l'administratif.

Lors de sa séance du 26 octobre 2005, la Commission a décidé de poursuivre les travaux préparatoires à une fusion des corps en tenant compte des réponses fournies par les communes; M. C. Quartier, municipal de Paudex, est chargé d'effectuer la synthèse de l'étude de fusion d'ici au printemps 2006.

État-major

L'état major du SDIS de Belmont est composé en principe des officiers, du fourrier et du responsable du matériel, soit :

- Claude Moret, Commandant
- Yann Tornare, remplaçant du Commandant

- François Bovey, responsable technique
- Laurent Reigner, fourrier
- Frédéric Bovey, responsable du matériel.

L'Etat-Major s'est réuni à douze reprises pour organiser le fonctionnement du corps et de la plate-forme, planifier les exercices, les gardes, les manifestations et préparer le budget. Les membres de l'EM sont assidus et fournissent un excellent travail. Au milieu de l'année, les futurs membres de l'EM, S. Brughera et Ph. Rouge, les ont rejoint avec une voix consultative.

Organisation interne

Pour chaque fonction principale du SDIS, des descriptifs ont été établis. Les tâches principales sont les suivantes:

- commandant (C. Moret);
- responsable de l'instruction (Y. Tornare) et adjudant;
- responsable technique, notamment contrôle avant permis de construire (F. Bovey);
- responsable des véhicules et des chauffeurs (S. Volbert avec l'aide de D. Ganière);
- responsable des appareils respiratoires – masques (Y. Tornare);
- chefs de section (S. Brughera et Ph. Rouge);
- responsable du matériel (F. Bovey);
- fourrier (L. Reigner avec l'aide de C. Honegger).

Le service de piquet, assuré du vendredi soir au lundi matin et lors des jours fériés, est organisé par l'EM. En journée, les employés communaux fonctionnent comme pompiers de jour.

En plus de l'officier de permanence, qui assure une présence de 24h/24 afin de pouvoir assurer la sécurité du territoire communal pendant la période des vacances scolaires d'été, et au vu des exigences de l'ECA, un service de piquet pour les mois de juillet et août a été mis sur pied. Ce service a été soldé Fr. 100.- par personne et par week-end. En contrepartie, les volontaires ont reçu trois heures de formation durant leur période de garde. Durant cette période, ce service a été engagé à plusieurs reprises, ce qui prouve sa nécessité.

Pour l'entier de l'année 2006, un piquet de trois personnes par week-end et de quatre pour la période des vacances d'été a été mis au budget afin de se conformer aux exigences de l'ECA.

Afin d'assurer le suivi de l'entretien du matériel et des véhicules, deux employés communaux (F. Bovey et S. Volbert) ont une obligation de consacrer du temps de travail à leurs tâches SDIS, qui est compensé par une imputation comptable apparaissant dans le budget.

Effectifs

Une soirée d'information a été organisée le 21 novembre 2005. Pour la première fois, un médecin a auditionné chaque volontaire afin de donner son avis sur son incorporation. Cette démarche a été entreprise pour éviter de former des volontaires qui finalement, pour cause de santé, ne peuvent pas être incorporés. Huit personnes se sont engagées

Après plusieurs départs du corps, (pour raisons d'âge, professionnelle et déménagement) et un recrutement fructueux, l'effectif du corps sera pour 2005 de 34 personnes auxquelles s'ajoutent les 4 pompiers de jour issus du personnel communal.

Il faut continuer à rester attentifs et à chercher des solutions pour garder nos jeunes sapeurs à Belmont. Chaque année, 5 à 7 personnes sont formées, mais malgré cela, l'effectif diminue régulièrement.

Formation

Nos six recrues ont suivi les deux journées de formation organisées à Montheron par l'ECA ainsi que les six soirées de formation organisées par la plate-forme où les thèmes de base ont été travaillés. Ces personnes ont suivi les exercices DPS.

Durant l'année 2005, 18 personnes ont suivi des cours cantonaux de formation continue (ECAFORM), pour un total de 520 heures journées. Les thèmes travaillés ont été les suivants :

- aide à l'intervention,
- chef de groupe,
- feu de cheminée,
- formation de base recrue,
- hydraulique de base,
- journée de formation,
- motopompe,
- protection respiratoire,
- réanimation cardio-pulmonaire.

Exercices

Pour l'année 2005, le SDIS a organisé six exercices DPS en soirée dont un avec le SDIS de Pully et un avec le SDIS de Lutry.

Le samedi 12 novembre a eu lieu l'exercice final en présence des autorités exécutives de la Commune et de la population qui y avait été conviée. Merci à M. Corfù de l'Ecole d'ostéopathie qui a mis gracieusement la cafétéria à disposition, où un apéritif a été offert à l'issue de l'exercice.

Plusieurs exercices ont été partagés avec Pully, Lutry et Paudex, en faisant participer les sections à tour de rôle. Cette collaboration entre différents SDIS permet d'apprendre beaucoup des autres. Depuis mars 2005, la formation continue des recrues se fait en commun.

Cinq cours de cadres ont été organisés, dont quatre en soirée pour la préparation des exercices et un cours d'une journée pour l'amélioration de leur formation.

Les thèmes suivants ont été exercés :

- rallye d'évaluation des connaissances de chacun;
- contrôle des cordes et ceintures;
- technique d'intervention TA11;
- mise en fonction d'une BH;
- déploiement et repli des tuyaux;
- pionnier « Tire-fort-coussin de levage-tronçonneuse » ;
- exercice d'intervention et sauvetage;
- sécurisation du lieu d'intervention;
- extinction;
- inspection et démonstration à l'école d'ostéopathie;

En outre, le SDIS a organisé une journée de formation pour le personnel communal (pompiers de jour) le 2 mars 2005 auquel deux autres employés communaux incorporés au SDIS ont participé. Les thèmes exercés durant cette journée ont été la tonne pompe et l'extinction. Une théorie sur l'aide au portage a aussi été dispensée et un exercice d'évacuation du collège de Belmont a été effectué. Quelques minutes ont suffi aux maîtresses et au maître pour mettre tous les enfants à l'abri. Cet exercice a permis de mettre le doigt sur quelques petits dysfonctionnements et un rapport du SDIS a été remis à la Municipalité.

Interventions

En 2005, notre SDIS est intervenu à 34 reprises sur le territoire communal ainsi que sur celui des communes de Pully et Lutry pour :

- 10 feux, dont 1 à Lutry et 2 à Pully,
- 5 alarmes automatiques,
- 2 inondations,
- 4 ascenseurs,
- 2 éléments naturels,
- 2 aides au portage,
- 3 chutes d'arbre,
- 4 préventions (inclus déneigement des BH et fermeture des chemins forestiers),
- 2 divers,

pour un total de 524 heures d'intervention. Ceci représente 218 heures de plus qu'en 2004.

La moyenne, à chaque intervention, est de 8 hommes. Le temps écoulé entre l'alarme et le départ du premier véhicule du local du feu est en moyenne de 7 minutes et 6 secondes.

Le SDIS a été particulièrement sollicité lors des fortes chutes de neige du 17 avril dernier qui l'a obligé à intervenir sur tout le territoire communal. Ceci a été comptabilisé pour deux interventions dans les statistiques.

Autres activités du Corps

Le 23 avril 2005, le SDIS de Moudon a organisé le 98^{ème} concours cantonal, où plus de 600 participants ont pris part aux différentes disciplines.

Huit volontaires ont défendu les couleurs du SDIS de Belmont en participant au gymkhana. Pas de podium cette année, mais cette petite déception n'a pas empêché tout un chacun de profiter pleinement de cette journée et d'une excellente soirée.

Le 23 juin, les cadres ont participé à un cours à Lutry sur les systèmes de chauffages à plaquettes.

Le 26 juin, à l'occasion de la broche du corps, les pompiers et leurs familles ainsi que l'Amicale de la Pompe se sont réunis. Ce fut un grand succès puisque plus de 60 personnes ont participé à cette rencontre.

Les 4 et 25 juillet, une instruction aux moniteurs et aux enfants de la colonie des Monts-de-Pully a été donnée.

Le 31 juillet, le SDIS a organisé le bal et un concours de tir au tuyau. Pour la première fois, un concours de pétanque a été mis sur pied et a réuni plus de 20 équipes.

Le SDIS s'est chargé de l'organisation du 1^{er} août sur le site des Bas-Monts. Le maintien de la sécurité et des patrouilles sur le territoire de Belmont et des Monts-de-Pully ainsi que le renforcement de la police pour le parage ont fait partie des tâches assumées à cette occasion. Trois pompiers non professionnels de Lausanne les ont assistés pour le parage.

Le 4 septembre, le parage et la sécurité durant la course de caisses à savon ont été assurés, en collaboration avec la police et les samaritains.

Les 9 et 10 septembre, le SDIS a participé au marché villageois. D'une part, pour prêter main forte à la police et d'autre part, pour construire et exploiter un Saloon qui a remporté un franc succès.

Le SDIS a participé au tir de clôture des Armes de guerre.

Porteurs

Les porteurs d'appareil respiratoire ont participé à dix exercices, pour un total de 272.5 heures d'entraînement. Les thèmes 2005 ont été les suivants :

- accoutumance aux appareils;
- présentation des nouveaux appareils;
- piste de gaz à la Grangette;
- piste de gaz à Prilly;
- techniques d'évacuation et masques de secours;
- exercice physique, Piste Vita, montée du Signal avec les appareils;
- exercice de recherche, d'extinction et d'évacuation.

L'EM s'est approché de M.O. Abetel pour reprendre la formation des porteurs. Il a collaboré à la préparation des exercices tout au long de l'année.

La participation aux exercices est de plus de 78%. Les porteurs étaient au nombre de douze au début 2005. Durant l'année, 5 nouveaux porteurs ont rejoint l'équipe existante ce qui augmente le détachement à 17 personnes.

En 2006, six personnes participeront au premier cours. Ceci permettra d'atteindre l'objectif de l'ECA d'avoir 20 personnes formées DPS.

Huit nouveaux appareils respiratoires ont été fournis par l'ECA en échange de 9 anciens.

Le niveau d'instruction des porteurs d'appareils respiratoires est bon et le Plt Tornare a fourni un excellent travail et fait régner une bonne ambiance au sein du détachement.

Un subside de Fr. 3'000.- pour la formation des porteurs RI a été versé par l'ECA.

Chauffeurs

Les chauffeurs machinistes ont effectué 137 heures de conduite et de maniement des divers engins à moteur. Une journée de formation a été organisée le 5 mars 2005 et les thèmes travaillés sont les suivants :

- mission du chauffeur;
- connaissance des plans de cheminement;
- Keso 2000 (clés d'accès);
- présentation du véhicule des Monts-de-Pully « Carlo 3 » (la responsabilité de ce véhicule fait partie des attributions du SDIS de Belmont depuis le 01.10.04).

2 incorporés ont réussi le permis pour la conduite des véhicules lourds du Service du feu.

Dans l'ensemble, le planning de roulage a été bien respecté mais l'accent sur la formation doit être maintenu.

Officier technique

Le Plt François Bovey a consulté 27 dossiers de mises à l'enquête, une seule remarque a été transmise au bureau technique. Il a contrôlé les machineries d'ascenseurs « clef d'accès des cabines », instruction de déplacement de la cabine et remis à jour les plans de cheminement de Pully.

Il a annoncé aux autorités nécessaires (CTA, SSI, SDIS Pully, SDIS Lutry) les fermetures des routes chaque fois que l'information lui est parvenue.

En collaboration avec la police municipale, il a organisé la sécurité des manifestations pour lesquelles le SDIS a été engagé.

Matériel

Durant l'année 2005, le Sgtn. Frédéric Bovey a entretenu tout le matériel du SDIS. Il a effectué de petites réparations et remplacé le matériel défectueux. Il a ainsi réalisé plusieurs transformations dans les véhicules et y a installé le matériel acquis en 2005, dont le montage et le raccordement de radios et de lampes à accumulateur. Une conduite d'air comprimé pour l'alimentation permanente du véhicule « tonne pompe » (TP) a été fixée et raccordée. Il a procédé à l'équipement complet des recrues et un inventaire complet des véhicules et des remorques a été fait.

Les véhicules et le matériel sont toujours en ordre, et on peut remercier le Sgtn. F. Bovey pour le sérieux avec lequel il accomplit sa tâche.

Convention intercommunale

La collaboration en matière d'interventions est en vigueur depuis le 15 mars 2001. Les interventions en commun ont démontré une meilleure efficacité des sapeurs-pompiers de notre région et ont été couronnées de succès.

La commission chargée d'étudier la possibilité de fusionner les quatre SDIS s'est rencontrée à plusieurs reprises. Ses travaux se heurtant à quelques susceptibilités, ils n'avancent pas très vite, mais ceci n'altère pas la collaboration des SDIS.

Nominations

Lors de ce dernier exercice, il a été procédé à plusieurs nominations. Le SDIS de Belmont comporte 2 caporaux et 2 sergents de plus.

La municipale a eu, elle aussi, le plaisir de nommer 3 officiers dont la première femme. En voilà une qui suit bien les traces de sa maman, n'est-ce pas Hélène ? Ces grades sont la récompense d'une assiduité, d'un engagement, en remerciement du temps consacré à la bonne marche du SDIS. C'est aussi une reconnaissance du travail fourni tant aux cours obligatoires dispensés par l'ECA qu'au cours des exercices et des interventions.

M. François Bovey est nommé adjudant et remplaçant du commandant.

Enfin, après 12 ans aux rênes du SDIS de Belmont, le commandant Claude-Alain Moret a donné sa démission. Son remplaçant, le Plt Yann Tornare, a été nommé commandant par le Syndic. Un grand merci à Claudy pour toutes les heures qu'il a consacrées à notre SDIS et nous lui souhaitons beaucoup de temps libre pour ses randonnées à vélo. Et à Yann Tornare, notre nouveau commandant, plein de satisfactions et de succès dans ses nouvelles tâches.

Protection civile

Introduction

Au cours de sa huitième année d'activité, l'Organisation régionale de protection civile Lausanne Est (Pully-Paudex-Belmont) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales

Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Autorités

Comité directeur

Le Comité Directeur, présidé par Mme Maria-Chrystina Cuendet, municipale à Pully, est également composé de votre serviteur et de M. Claude Quartier, municipal à Paudex. Le Comité Directeur s'est réuni à quatre reprises pour vérifier les comptes 2004 et fixer les priorités du budget 2006, en tenant compte des mesures budgétaires. Il a également adopté le règlement régional fixant les frais d'intervention et indemnités dans la protection civile.

Commission régionale

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune nommés par les Municipalités), a tenu deux séances pour étudier les comptes 2004 et le budget 2006. Pour Belmont, les membres de cette Commission sont MM. A. Grand et D. Delaplace.

Organisation interne

Personnel professionnel

Un chef régional (M. J.-F. Delessert) et deux suppléants du chef régional, à plein temps (MM. P. Miche et P. Schmid), une cheffe de l'office régional (Mme C. Brandt à 80%) et une secrétaire assistante (Mme D. Narbel à 20%) exécutent l'ensemble des tâches de protection civile pour les trois communes.

Le commandant et son remplaçant ont été nommés selon leurs grades afin d'officialiser leur fonction au sein de la PCi et ont suivi plusieurs rapports cantonaux. Le commandant de l'ORPC, accompagné du commandant du SDIS de Pully, a suivi un séminaire de 3 jours sur la conduite entre partenaires, organisé par l'Association suisse des organisations de protection civile.

La cheffe de l'office, en tant que secrétaire du Comité Directeur, a élaboré les divers rapports d'activités du service, ainsi que les procès-verbaux du Comité Directeur et de la Commission régionale. Elle a également été nommée dans une commission pilote pour la mise en place de programmes informatiques spécifiques à la protection civile.

Etat-major de la direction régionale

L'Etat-major de la compagnie, renforcé de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont, se compose d'un officier supérieur et de 9 officiers. Nous enregistrons 6 départs, pour raison d'âge, soit 2 officiers télématique, 2 officiers assistance, 1 officier appui/sécurité, 1 officier logistique. Un officier télématique est promu à l'Etat-major et 3 sous-officiers sont promus au grade de sergent-major.

Effectifs

L'effectif réel de notre ORPC totalise 701 personnes au 15 décembre 2005, soit 239 personnes actives sur un effectif réglementaire de 264, le solde de l'effectif représentant du personnel de réserve et du personnel à former.

Répartition des miliciens FIR (Formation d'Intervention Régionale) et FAR (Formation d'Appui Régional) :

	2004	2005
· EM de Conduite régional	15	14
· Domaine Aide à la Conduite (Suivi de situation, Télématique et ABC)	34	30
· Commandement, section logistique RAV (Ravitaillement)	14	6
· Commandement, section logistique CMT (Construction / Matériel / Transport)	24	33
· Domaine Protection & Assistance	79	69
· Domaine PBC (Protections des Biens Culturels)	8	10
· Domaine Sanitaire	18	15
· Domaine Appui-Sécurité	61	62

Cours et exercices

Cours fédéraux (OFPC) à Schwarzenburg :

- 2 officiers et 4 soldats ont suivi des cours dans les domaines Polycom (transmission) et Presse, soit un total de 20 jours de service.

Centre cantonal d'instruction (CIV), Gollion et La Rama (Lausanne):

- 78 participants ont suivi soit une instruction de base, un cours de perfectionnement ou un cours technique pour officiers, dans divers domaines, totalisant 443 jours de service.

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) :

- 18 cours ont été organisés dans tous les domaines convoquant un total de 415 participants représentant 951 jours de service.

Total des personnes convoquées en 2005 :

- 699 personnes pour 1756 jours de service.

Exercices régionaux

Les points principaux à relever sont :

- l'intervention de la FIR, sur demande de la Police municipale de Pully, les 17 et 18 avril 2005 lors des importantes chutes de neige;

- les 13 et 14 juin 2005, avec la participation de la police, des SI, du SDIS et des TL, l'Etat-major de l'ORPC Lausanne-Est a mis en place un exercice catastrophe, en ayant préalablement instruit tous les astreints FIR sur la comportement dans la circulation routière, les moyens hydrauliques, les moyens sanitaires et pionniers. L'objectif était d'exploiter un poste de désinfection en cas d'épizootie (fièvre aphteuse) aux Monts-de-Pully;
- un test d'alarme GAM (Groupe Alarme Mobile) déclenché par le SSCM (Service Sécurité Civile et Militaire) a eu lieu en novembre 2005.

Formation des officiers

La formation de l'Etat-major s'est poursuivie dans le domaine de la conduite avec, notamment, la tenue d'un poste de commandement.

Domaine Protection & Assistance

Contrôle des abris de Belmont et Pully (zone sud) du 12 au 16 septembre 2005: plus de 130 abris construits entre 1980 et 2000 ont été visités, ensuite esquissés et informatisés dans le PLATT.

Préparation de la journée romande de la sclérose en plaque du 6 octobre et instruction CPR (Réanimation Cardio-Pulmonaire) du 3 au 6 octobre. Les participants ont suivi une instruction sur l'utilisation du matériel sanitaire, les transports, l'accompagnement et l'aide aux personnes à mobilité réduite.

L'aide aux partenaires, notamment la police lors de la course à travers Pully et du Marathon est également à signaler.

Domaine Appui-Sécurité, Logistique et section - suivi de la situation

Cours d'utilité publique du 9 au 13 mai 2005 :

- Rochettaz 1 : démontage et construction de 2 passerelles, réhabilitation des chemins d'accès endommagés;
- Rochettaz 2 : Démontage et reconstruction d'une grande passerelle au sud-est du terrain de football et réhabilitation du sentier pédestre de Paudex situé après la passerelle;
- Rennier : Démolition complète d'une vieille serre en collaboration avec le service des parcs et promenades de Pully;
- Relais maternel du parc Guillemin : Bac à sable à démonter, potager à enlever, extraction d'environ 100 pieux en bois, installation d'une protection autour du pressoir, fontaine et socle à démonter.

Constructions existantes et abris publics

Les derniers réservoirs d'eau de l'abri public du Ruisselet et de la construction de Pré-Pariset à Pully sont maintenant opérationnels après avoir été révisés.

L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année.

Contrôles d'abris – location des locaux et véhicules

24 nouveaux abris privés, représentant 29 visites, ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des trois communes.

360 nuitées ont été comptabilisées dans les installations de la Clergère et de la Damataire à Pully.

Les deux bus Toyota ont été utilisés dans le cadre des cours régionaux et d'engagements divers.

Ils ont été mis à disposition également pendant 110 jours, totalisant 1'558 km, à divers services de l'administration ou de sociétés locales des trois communes. Dès 2004, une indemnité kilométrique de Fr. 0.50 par km est facturée aux utilisateurs.

Nouvelle répartition des tâches et des coûts imputés aux communes

Depuis 2005, une nouvelle répartition des coûts de la PCi est effectuée soit :

- 15 % des coûts de la plupart des postes à charge exclusive de Pully
- 85 % des coûts répartis entre les trois communes en fonction de leur population.

Une partie des coûts est imputée pendant 10 ans sur le « fonds des communes » géré par le canton.

Les frais d'entretien lourds et de rénovation des abris communaux sont à charge des communes exclusivement. Les recettes provenant de la location des locaux (à Belmont, cuisine à M. Pinto jusqu'au 30.06.05) reviennent aux communes.

Les demandes de permis de construction d'abris privés sont refacturés.

Conclusion du rapport PCi

Avec l'abaissement de l'âge de servir à 40 ans, selon la nouvelle loi applicable au 1er janvier 2004, il y a eu une grande diminution du nombre d'astreints, en particulier des cadres.

Beaucoup d'entre eux souhaiteraient rester comme volontaires mais ne rencontrent malheureusement pas toujours l'accord patronal.

Parallèlement, les miliciens sont de moins en moins disponibles professionnellement et la réduction de la taxe militaire (seulement 4% par jour de service) ne les motive plus. La PCi est également confrontée à la difficulté de repourvoir les effectifs avec de nouvelles recrues formées.

La direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre la collaboration avec ses partenaires lors d'exercices et autres interventions. Des services de conduite plus spécifiques permettent de mieux se connaître et de parler le même langage lors d'intervention.



CONCLUSION

Les tâches exigées par la fonction de municipale sont passionnantes et j'ai abordé cette première année de municipalité avec enthousiasme.

Je remercie mes collègues municipaux et tous les employés de la commune du très bon accueil qu'ils ont réservé à la nouvelle que j'étais. Travailler avec eux fut un très grand plaisir et j'ai beaucoup appris grâce à chacun. On dit qu'il vaut mieux mourir le soir que le matin car on est un peu plus intelligent chaque soir de ce qu'on a appris au cours de la journée! Dans ce cas, je suis un peu moins ignorante qu'il y a 365 jours.

Catherine SCHIESSER, municipale



SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, municipal

PRÉAMBULE

Généralités

L'année 2005 a été une bonne année quant aux projets. Malgré tout, les dossiers sont restés nombreux et conséquents pour certains d'entre eux. La disponibilité nécessaire, pour assurer le suivi, est toujours importante.

Bureau technique

Le bureau technique a tourné à plein régime lors de l'année 2005. Le staff amputé d'une secrétaire à 50% a été complété par l'arrivée de Mme Parra pour un poste à 50%, ceci depuis début septembre.

Le volume de travail généré par les travaux entrepris sur le territoire de la commune n'a pas diminué au cours de l'année écoulée.

SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

Travaux exécutés, (liste non exhaustive) :

- raccordement et pose compteurs pour 21 logements chemin des Pralets;
- raccordement et pose compteurs pour 21 logements pour les bâtiments de Champ Chamot;
- divers raccordements et pose de compteurs, sur la Commune, pour 38 logements;
- séparation des alimentations des villas et suppression des boîtes de raccordement;
- relevé des compteurs d'électricité;
- changement de 170 compteurs pour révision;
- exécution de nouvelles introductions;
- pose de tubes de réserve sur différents chantiers;
- tirage et raccordement de 3'200 mètres de câbles sur notre réseau;
- mise à jour de l'étiquetage des armoires de distributions;

- pose et tirage de câbles pour 14 candélabres pour l'éclairage public au chemin de Chatruffe;
- pose de 3 candélabres pour l'éclairage public au chemin du Blessoney;
- modification de l'éclairage dans le passage sous l'autoroute avec des armatures anti vandalisme;
- modification de l'éclairage public chemin du Pâquis;
- installation d'une nouvelle armoire au chemin des Grands-Champs pour l'alimentation de 24 logements;
- modification de l'armoire électrique route des Monts-de-Lavaux pour les 24 logements cités ci-dessus;
- déplacement d'une armoire au chemin des Esserts pour la construction d'une nouvelle villa;
- installation zone du 1er Août dans la partie supérieure du Domaine des Bas-Monts, avec la pose de 2 socles pour les oriflammes.

Tâches particulières :

- participation à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés;
- aide à la mise en place des conduites d'alimentation en eau potable;
- aide à la réparation de fuites d'eau sur le réseau.

Service de contrôle

Au premier décembre 2005, 1'559 compteurs actifs ont été recensés à Belmont.

Depuis fin janvier 2005, une seule personne a la charge du suivi administratif du contrôle des installations intérieures régi par l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), pour les communes de Pully, Paudex et Belmont, avec l'aide ciblée du bureau technique Perrottet à Epalinges.

Le module OIBT du progiciel IS-E, de gestion administrative des services industriels fait l'objet d'une validation, sur la base d'un cahier des charges, du groupe de travail « Prime » qui regroupe les distributeurs électriques de Suisse romande et acquéreurs du Progiciel IS-E.

Le paramétrage de l'application pour SICEL et sa mise en service ainsi que la reprise des données s'effectueront au printemps 2006. Des procédures d'exploitation devront encore être élaborées pour établir les responsabilités et faciliter la communication entre les divers partenaires.

Les activités du bureau de contrôle représentent pour notre commune 160 actions, limitées au suivi administratif, réparties comme suit :

- 52 avis d'installation
- 36 rapports de sécurité
- 3 avis de suppression de défauts
- 69 ordres de contrôle

Le bureau Perrottet a également élaboré les documents nécessaires au lancement, début 2006, d'un appel d'offre pour le rattrapage des contrôles périodiques échus au 1^{er} janvier 2002 (946 installations au total pour les trois communes). Cet appel d'offre fera l'objet d'une procédure ouverte au sens de la Loi sur les marchés publics.

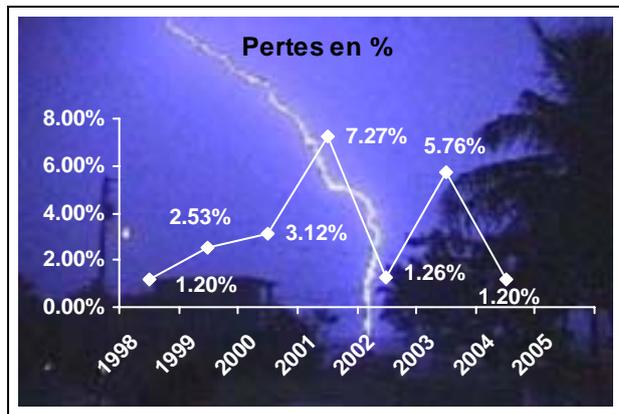
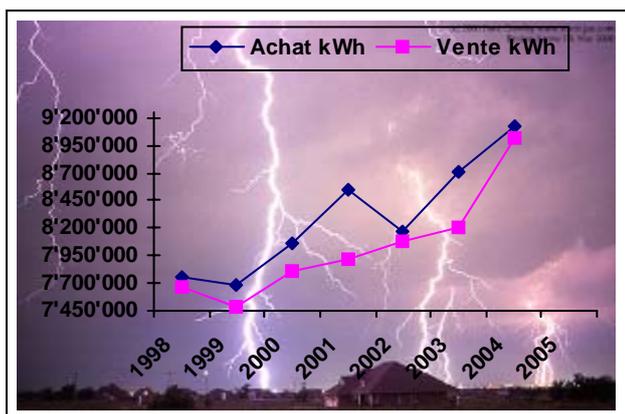
Facturation S.I.

Pour la facturation du 2^{ème} acompte 2005, le nouveau logiciel de facturation a été mis en service. Cette opération délicate fut l'occasion pour les 3 communes de procéder à une mise à jour des données car la nouvelle application est moins « tolérante » sur la qualité de celles-ci.

Les prochaines échéances pour la validation définitive du logiciel seront l'établissement de la facture annuelle ainsi que du premier acompte 2006.

Toutes ces opérations ont demandé un gros investissement de la part du personnel tant de la bourse communale que des services industriels. Qu'il en soit remercié pour la qualité et l'efficacité de ce travail particulier.

Au moment de l'édition finale du rapport de gestion, nous n'avons pas encore les statistiques liées à la consommation d'électricité. Ces données vous seront communiquées au plus tard le 29 juin 2006.



Libéralisation du marché de l'électricité

Dans le rapport 2004, nous avons fait état des incertitudes liées au nouveau projet de loi, appelé « loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité » (LAPel) et sur lequel le Parlement fédéral devait se prononcer dans le courant 2005. A la fin 2005, la situation n'est pas plus claire et l'incertitude demeure quant aux orientations qui seront données.

Dans notre canton, le décret du Conseil d'Etat qui a pour but de légaliser le monopole de la distribution de l'électricité est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2005, les règlements d'application seront établis en 2006.

Groupe de travail Harmonie (GT)

Activités du GT Harmonie

A la suite d'un appel d'offre, un mandat d'étude a été confié au bureau Energy Consulting Group (ECG).

L'étude s'est déroulée entre juillet 2004 et janvier 2005. Elle était organisée en trois étapes :

- Phase 1 : analyse du marché et des acteurs vaudois
- Phase 2 : identification des opportunités
- Phase 3 : définition de la stratégie sélectionnée

Profil des acteurs vaudois

Le Canton de Vaud est desservi par 18 entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE), 9 étant organisées sous la forme de société anonyme et 9 étant des services publics. Le chiffre d'affaires combiné de ces EAE en 2003 s'élève à 1.6 milliards de francs, desquels 1.3 milliards de francs ou 80% correspondent à la vente d'électricité, le reste provenant d'autres activités telles que : la distribution d'eau, la distribution de gaz, l'opération de réseaux de télécommunication. Parmi les 18 EAE, 11 ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de francs en 2003.

La consommation totale d'électricité s'approche de 3700 GWh par an. Un quart de l'électricité provient de centrales de production propres des EAE, le reste est acheté auprès d'EOS (pour 72%) et d'autres fournisseurs. L'achat de l'électricité est fait par Romande Energie (RE) et les Services Industriels de Lausanne (SIL), qui revendent l'électricité respectivement aux membres des groupes Enerdis et Sinergis.

Evaluation des solutions envisageables

L'évaluation des différentes solutions faites en commun entre ECG et les membres du groupe Harmonie a donné les résultats suivants :

- la solution 1, **statu quo**, a été rejetée car elle n'amène pas les améliorations nécessaires et n'est pas une solution dans le cadre du groupe Harmonie. Elle peut servir de référence pour juger les autres solutions.
- La solution 2, **à la carte**, a été considérée plus en détails au cours de la phase 2 du projet. Elle a finalement été rejetée car elle nécessite un grand effort de développement et porte le risque de voir finalement une participation insuffisante aux différents modules. Sa grande flexibilité laisse trop de portes de sortie ouvertes.
- Quant à la solution 3, **regroupement des revendeurs**, elle a été rapidement éliminée. Elle n'amène pas suffisamment de bénéfices et exige beaucoup de temps pour être réalisée.
- La solution 4, **société de commercialisation**, est par contre très intéressante car elle permet de créer un centre de compétences fort pouvant se positionner sur le marché libéralisé. Elle permet, au niveau du canton, de fortement réduire les coûts supplémentaires liés à l'ouverture du marché.

La dernière solution, **la fusion**, a théoriquement un grand potentiel. Néanmoins elle a été rejetée pour les raisons suivantes :

- le temps de réalisation d'une telle fusion est extrêmement long (5 à 10 ans). Elle ne résoudrait par conséquent pas à temps les problèmes liés à l'ouverture du marché
- Politiquement elle est fortement contestée.

Pour la phase 3 du projet une variante combinée entre la solution 2 et 4 a été sélectionnée ayant comme élément central la société de commercialisation.

La solution proposée

Dans la phase 2, nous avons vu que la fusion des sociétés, qui théoriquement amènerait les meilleurs résultats, n'est pas réalisable dans des délais raisonnables.

Par conséquent, le groupe Harmonie a décidé d'étudier de plus près une combinaison des solutions communes suivantes :

- Société de commercialisation commune
- Société de data management
- Société de services techniques

La participation à l'une ou l'autre de ces sociétés peut être décidée de manière individuelle pour chacun des membres du groupe Harmonie.

Les travaux de ce GT, au sein duquel nous sommes représentés par Pully et avec qui nous avons systématiquement des entrevues pour faire valoir notre position avant une prise de décision importante, se poursuivront en 2006.

Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont

Les incertitudes qui entourent le marché de l'électricité ne nous empêchent pas de poursuivre nos travaux dans le cadre du projet NOE (Nouvelles offres électricité).

Le tableau de marche esquissé en 2004 avec pour objectif une introduction des nouveaux tarifs en 2007 est toujours valable.

Nous avons profité des travaux liés à la mise en service du nouveau logiciel de facturation pour extraire un maximum de données et procéder à une analyse de la structure de notre clientèle ainsi que du type de consommation électrique. Cette étude nous a permis de proposer une nouvelle baisse du tarif de l'électricité en 2006.

Un des grands enjeux pour le futur du service de l'électricité est la valeur du réseau. Cette étude extrêmement pointue a été réalisée par la société HCSA, qui a également été mandatée par les communes de Pully et Paudex ainsi que d'autres distributeurs en Suisse romande.

Sur la base de cette évaluation, nous pourrions calculer la valeur du timbre qui sera la principale source de revenu, pour notre service de l'électricité, dans le futur marché libéralisé.

Les travaux de valorisation du timbre ont débuté à la fin 2005 et se poursuivront en 2006.

En parallèle de ces travaux nous poursuivons, avec les revendeurs des services industriels de Lausanne, l'étude des « produits » électriques qui seront proposés aux consommateurs en 2007.

Les travaux pour :

- la détermination des nouveaux tarifs;
- la détermination des nouvelles taxes de raccordement;
- la révision des règlements communaux

se poursuivront en 2006.

Service des eaux

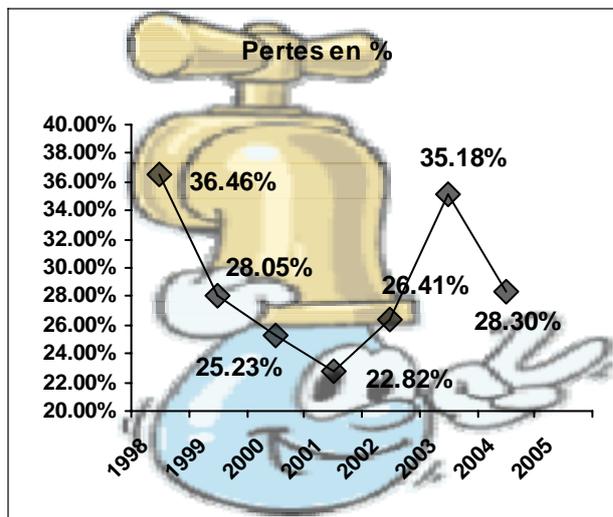
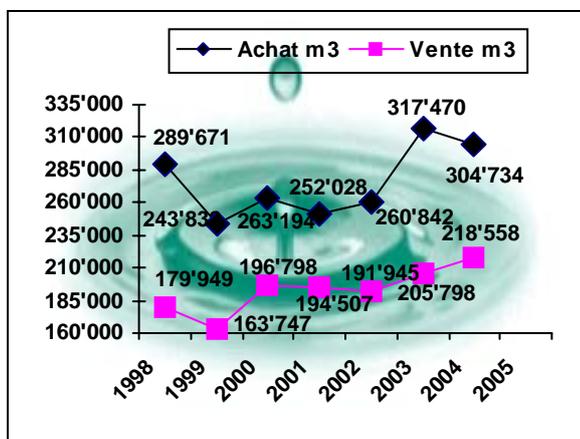
Travaux effectués au service des eaux (liste non exhaustive) :

- réparation de 10 fuites sur les conduites du réseau d'eau communal;
- pose de conduites pour l'alimentation du nouveau quartier de Malavaux et fin du bouclage Ecaravez - Esserts.
- les travaux de pose de la conduite d'eau potable pour le bouclage du Rossillon ont quasiment tous été faits en 2005, sauf la réfection des murs de vignes qui reste à exécuter en 2006;
- contrôle de 134 bornes hydrantes;
- révision de 5 bornes hydrantes ;
- nettoyage du réservoir du village et de la station de pompage ;
- échange de 50 compteurs d'eau;

Tâches particulières :

- aide au service de l'électricité pour le tirage de câbles, relevé de compteurs;
- aide à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés.

Au moment de l'édition finale du rapport de gestion, nous n'avions pas encore les statistiques liées à la consommation d'eau. Ces données vous seront communiquées au plus tard le 29 juin 2006.



Fuites

Les 2 campagnes de recherches de fuites, effectuées durant l'année par une maison spécialisée, nous ont permis d'identifier des fuites non visibles sur les conduites principales et d'informer les propriétaires privés d'une fuite sur leurs branchements. Nous informons les privés de ces fuites car l'eau perdue est à charge de la commune, le compteur étant situé au niveau de l'habitation.

Entretien

<u>Lieux</u>	<u>Nbre</u>	<u>Remarque</u>
Chemin de Rueyres	1	
Chemin du Pertuis	1	Purge d'air
Rte du Burenoz	3	
Route de la Louche	2	
Chemin de la Guibaude	1	
Route des Chaffeises	1	
Chemin de la Mouette	1	

Fuites avant compteur sur fonds privés, réparées par les particuliers :

<u>Lieux</u>	<u>Nbre</u>
Chemin de la Mouette	1

La recherche des fuites est une solution efficace pour limiter les pertes. Le nombre de fuites reste important et surtout le débit par fuite est en augmentation. La poursuite du remplacement des conduites les plus vétustes de notre réseau reste prioritaire, seule solution rationnelle à long terme pour l'amélioration de celui-ci.

STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette

Alimentation en eau

En 2005, nous avons mis en service les nouvelles installations à la station de pompage de la Mouette ainsi qu'au réservoir du village. Nous avons également mis en service la gestion informatique de notre réseau.

En 2006, nous procéderons à une modification des branchements, sur les conduites du service des eaux de Lausanne, afin de les rendre conformes aux prescriptions lausannoises.

SIGIP

Le système d'informations géographiques intercommunal de Pully (SIGIP) grandit et quelques applications sont en cours de test comme la base de données du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) préavis N° 02/01. De plus nous avons la possibilité d'accéder directement au registre foncier depuis cette application.

Nous sommes en possession d'une version Beta pour nous familiariser avec les possibilités du système et de déterminer les problèmes à résoudre avant d'avoir la version définitive qui sera présentée par voie de préavis.

Orthophoto

Toujours dans le cadre du SIGIP, une photo aérienne a été prise, afin, d'une part, d'actualiser celle existante et visible au Centre communal et, d'autre part, d'avoir une base pour l'utilisation future du système informatique, également utilisable par les pompiers. Cette orthophoto est visible au Service technique.

TRAVAUX PUBLICS

Chemin des Ecaravez

Préavis N° 08/04 et 08/05

Les travaux ont commencé mi-février pour les travaux préparatoires avec l'entrée, dans le vif du sujet, début mars. Le chantier s'est bien déroulé pour ce qui est des riverains. Au niveau technique, le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel, mandaté pour cette affaire, a assuré un bon suivi et pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir un bon résultat.

Une grosse surprise est apparue lors de la réalisation du mur poids situé au début du chemin des Ecaravez. La découverte de galeries de mines, non recensées, nous a obligé à nous adapter et à créer une sur profondeur de fouille ainsi que la création de « butons » en béton pour assurer l'assise du mur (voir préavis N°08/2005).

Les cinq mois de travaux, annoncés lors de la présentation du préavis 8/04, n'ont pas pu être respectés suite à la découverte de ces galeries. Néanmoins, la durée totale du chantier pris dans son ensemble, a été de six mois et demi. Il reste à noter que les travaux de base, sans problèmes annexes, auraient été faits dans le délai imparti. Il y a lieu de relever la disponibilité du consortium tout au long de ce chantier ainsi que le comportement, exemplaire, de tout le personnel présent sur le chantier, et ceci quelque soient les circonstances.

Chemin du Plan - Modification du virage à l'amont du chemin de la Cochène

Préavis N° 7/2005

Ce chantier comprend le changement de la conduite d'eau potable, endommagée à deux reprises ces dernières années, la réfection de l'étanchéité du pont, le prolongement du trottoir existant en trottoir franchissable puis en cheminement piétonnier ainsi que la modification du virage sis au niveau du n° 8 du chemin du Plan. Les travaux entrepris cette année ont concerné la partie située en dessous du chemin de la Cochène. Cette phase est provisoirement terminée avant la pose du revêtement définitif. Lors de cette partie du chantier, des travaux complémentaires ont été entrepris, le collecteur des eaux usées commençant à s'effondrer. Ces dégâts sont consécutifs aux deux fuites, fuites ayant lavé le terrain et donné la possibilité au collecteur de se déformer. Le contrôle caméra fait dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) cerne la période de déformations, non visibles début 2002.

Route de la Louche tronçon inférieur 2^{ème} étape

Préavis N° 6/2004

Ces travaux ont enfin pu démarrer fin septembre 2005. Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières dans la réalisation de ceux-ci.

Une augmentation de 6.2% des coûts de construction, avec un supplément de 5% pour les enrobés, sont à prendre en considération. Ils sont établis par rapport au temps écoulé entre la mise en soumission et la réalisation desdits travaux. Cette hausse est basée sur l'indice des coûts de production (ICP) de la société suisse des entrepreneurs (SSE).

Mise en séparatif du secteur « En Crochet »

Préavis N° 3/2005

Ce chantier s'est terminé à la fin 2005 sans surprise. L'utilisation de la conduite d'eau est effective. Pour ce qui est du collecteur d'eaux claires, il entrera en service, dans sa partie supérieure, soit entre le chemin du Blessoney et le chemin des Pralets, dès lors que les dernières villas situées dans le carrefour Signal - Chatruffe – Ecaravez seront mises en séparatif. A ce moment là, la dernière pièce sera placée dans le déversoir d'orage prévu à cet effet, dans le carrefour Cure – Signal – Blessoney, et le limiteur de débit permettra de répartir le débit d'eaux claires entre le collecteur du chemin de la Cure et l'exutoire dans le Flonzel situé à mi-hauteur du chemin des Pralets.

Place de rebroussement «tl»

Préavis N° 10/2001

Last but not least, la place de rebroussement est enfin achevée et sa mise en service a suivi dans la foulée. Cette place fonctionne à merveille pour le plus grand bonheur des usagers.

Collecteurs Malavaux

Préavis N° 9/2004

Le chantier s'est déroulé d'avril à octobre 2005. Grâce à sa réalisation il nous a permis de mettre en séparatif la zone « en Malavaux ». Les constructions existantes, concernées par cette mise en séparatif sont en cours de raccordements. En parallèle, deux conduites d'eaux potable ont été installées, l'une pour la commune de Belmont l'autre pour la Commune de Pully. Ce chantier a pu se faire grâce à la bonne coopération entre les Services de Belmont et de Pully.

Au mois d'octobre la pose du revêtement définitif s'est faite sur le trottoir et sur la chaussée concernée.

Réseau routier

Entretien des routes

L'hiver 2004 - 2005 a été rude et les chaussées ont beaucoup souffert. La route de la Louche, la route de la Métraude et celle des Bas-Monts ont été particulièrement touchées. Une campagne de réfections localisées a été menée en fin d'année.

Réfection du tapis du Chemin de la Chavannes

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin des Ecaravez (Préavis 8/04), les véhicules lourds ont mis à jour la faiblesse de l'encaissement de la route au début du chemin de la Chavanne. Cet encaissement était de très mauvaise qualité, voire inexistant. Une réfection complète a été entreprise. Nous en avons profité pour remettre le domaine public dans ses limites.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises et des sociétés locales.

Neige du 17 avril 2005

Une fois n'est pas coutume, la neige s'est trompée et nous a confondu avec le Grand Nord. 45 à 50 cm de neige sont tombés sur notre Commune.

Le service de neige, avec les pompiers, a procédé aux travaux d'urgence, arbres tombés sur les axes routiers, dégagement des routes et trottoirs.

Parallèlement, les travaux de déblaiement des privés ont été entrepris sur ordre du service technique, en premier lieu, pour les urgences médicales.

Remplacement véhicule

Préavis N° 1/2005

Le véhicule Lindner de la voirie est arrivé fin septembre, peu de temps avant la neige. Cet achat a été accueilli avec enthousiasme par M. Abetel. Ce dernier ne manque pas d'éloge concernant son nouvel outil de travail. La neige de cette fin d'année a permis de confirmer les capacités et l'efficacité de l'engin.

GEDREL SA

Cette société regroupe les onze communes du périmètre de gestion défini par le Canton. Elle a pour but la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage, l'incinération et le traitement des déchets urbains. La mise en service de l'usine Tridel à Lausanne aura lieu au début janvier 2006. L'acheminement des déchets par voie ferrée souterraine depuis Sébeillon, sera effectif dans le courant 2006.

A la fin août, de nombreux conseillers ont eu l'opportunité de visiter Tridel et de se rendre ainsi compte de la complexité de cette construction.

Campagne de sensibilisation

La campagne annuelle de sensibilisation de GEDREL SA s'est poursuivie en 2005. Les affiches ont été disposées dans les communes du périmètre, pour une durée de trois semaines.

La campagne de sensibilisation plus particulièrement pour 2006 s'orientera sur la récupération. A cet effet, un sac « multi-déchets » a été distribué avec le calendrier de ramassage qui, lui, a subi un « lifting ».

Sensibilisation dans les écoles

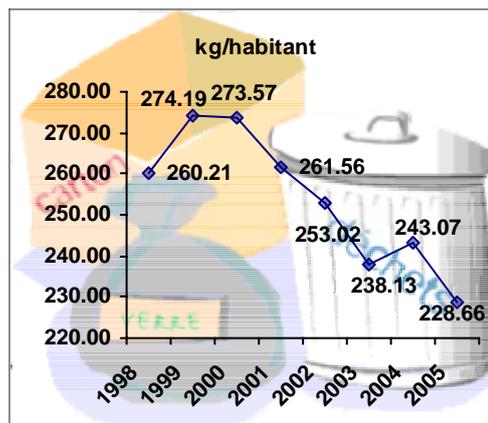
Cette action, en collaboration avec les autres périmètres de gestion (VALORSA, STRID, SADEC et la SATOM) s'est poursuivie et deviendra, probablement, un élément pérenne de sensibilisation et de formation des jeunes.

Déchets ménagers

Les déchets ménagers de notre commune sont collectés par une entreprise privée qui les achemine à l'usine de traitement de Lausanne.

Le poids par habitant est en forte diminution par rapport à 2004. Cette diminution est accompagnée par une augmentation de la quantité de papier ramassé et une augmentation des gros déchets.

Malgré cela le volume ramassé ne correspond pas en totalité à la diminution des déchets ménagers.



Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité d'ordures ménagères collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 280 kg par habitant.

Devant le manque d'égard de certains citoyens pour respecter le calendrier de ramassage des déchets, nous avons poursuivi les dénonciations.

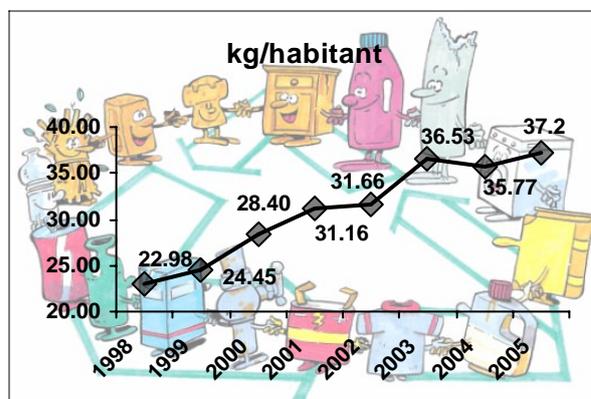
Ramassage des piles usagées

Le ramassage des piles usagées s'effectue dorénavant dans les magasins. Sur notre commune, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles.

Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères. Ce ramassage des piles fonctionne bien et la campagne Gedrel avec la boîte à piles y a contribué.

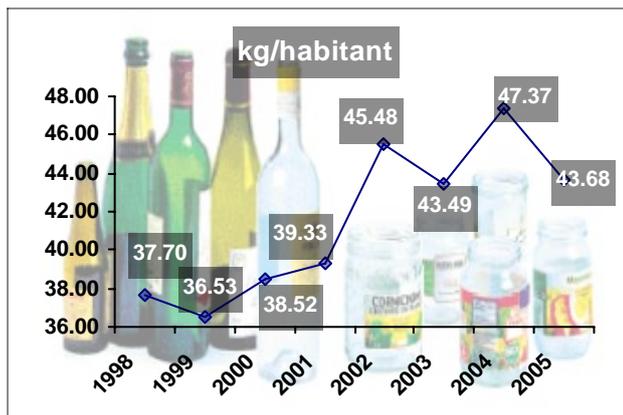
Déchets encombrants

Légère augmentation.



Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité de déchets encombrants (y compris les métaux) collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 43 kg par habitant

Verre



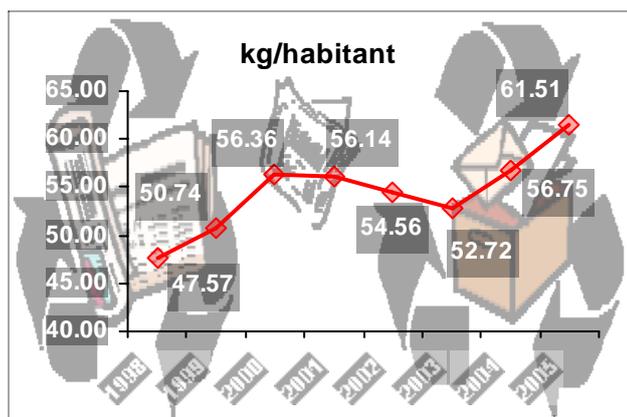
Depuis 2002, nous constatons que la quantité par habitant évolue en dents de scie sans que l'on puisse y déceler l'origine de cette variation.

Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité de verre collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 43 kg par habitant.

Papier

Depuis le début de l'année 2005, le ramassage est passé de un à deux par mois.

La quantité a augmenté de 20% et représente 61.51 kg/habitant. Il reste malgré tout encore trop de personnes qui manifestent du flegme et jettent le papier dans les ordures ménagères, voire le déposent le long des containers enterrés d'Arnier. Ce papier est souvent brûlé, malheureusement. Par ailleurs les contrevenants sont, dans la mesure du possible, dénoncés lors du non respect des consignes de ramassage.



Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité de papier collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 72 kg par habitant.

Compostière intercommunale "La Coulette"

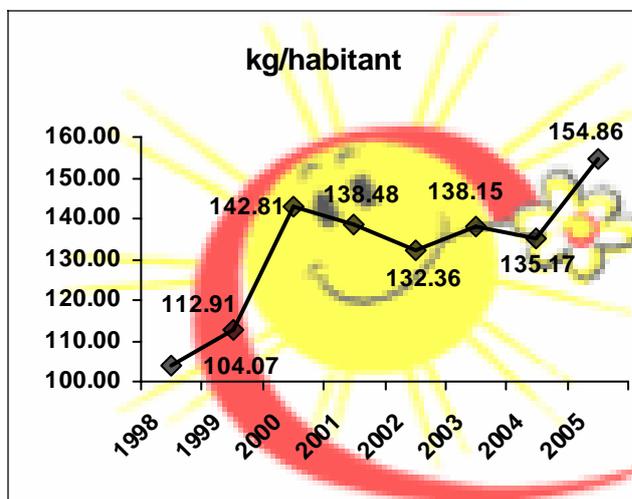
Le compostage se démocratise. Les habitants de notre commune le pratiquent de plus en plus. Cette année, une augmentation du tonnage par habitant de 14,5% est à noter en 2005 par rapport à 2004.

Statistique

Livraison des matériaux compostables (tonnes)

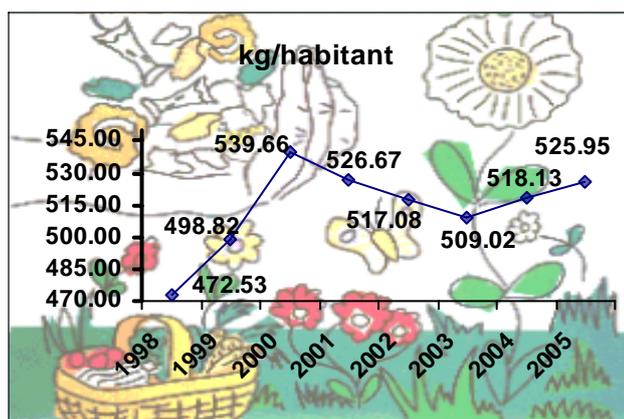
Mois	2002	2003	2004	2005
Janvier	17.54	11.98	11.47	13.98
Février	15.36	13.30	21.86	6.91
Mars	24.39	40.35	23.06	27.48
Avril	42.94	19.45	49.88	63.09
Mai	36.39	40.38	29.94	69.98
Juin	28.38	31.09	37.24	61.62
Juillet	36.93	30.47	48.43	37.22
Août	31.01	19.58	29.85	31.41
Septembre	27.41	40.49	28.78	21.00
Octobre	38.34	39.86	31.85	27.72
Novembre	38.62	55.83	47.46	50.18
Décembre	12.65	39.18	15.83	40.21
Totaux	349.96	381.96	375.65	451.10

Comparatif



Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité de déchets compostables collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 74 kg par habitant.

Total des déchets par habitant



Selon les statistiques cantonales, en 2004, la quantité de déchets compostables collectée dans les communes de + de 1000 habitants s'élevait à 512 kg par habitant.

Si nous constatons que nous collectons une quantité de déchets supérieure à la moyenne cantonale, force nous est de constater que le tri peut être amélioré notamment pour le papier et le verre.

Déchets spéciaux

Deux matinées de récupération sont organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex. Le résultat des déchets dangereux récoltés démontre la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

Déchets Pour les trois communes	En kg	
	2004	2005
· lampes spéciales	0	14
· antiparasitaires	453	105
· déchets peintures	4191	5111
· divers déchets ménagers	165	148
· médicaments périmés	260	241
· piles	166	526
· solvants	542	189
· tubes fluorescents	323	351
· thermomètres	0	9
· produits chimiques	1000	194

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires. De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit (** dès le 1er janvier 2003 = équivalent habitants raccordés) :

Commune	Habitants raccordés			**
	2002	2003	2004	2005
Belmont	2'644	3'106	3'126	3'195
Paudex	1'353	1'444	1'637	1'680
Pully	14'686	17'120	17'091	17'269
Totaux	18'683	21'670	21'854	22'144

Près de 10'400 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la Step.

Ils démontrent que les rendements sont excellents, malgré les perturbations entraînées par la vidange et la révision du digesteur secondaire pendant 6 mois ½.

Principaux travaux

Le remplacement de l'échangeur de chaleur des boues de digestion, nous a permis d'optimiser la température dans le digesteur n°1, et d'avoir ainsi une meilleure production de biogaz.

L'échange des vannes pneumatiques d'extraction des boues en excès sur les bassins biologiques, nous assure un meilleur soutirage des boues biologiques et nous évite ainsi certains problèmes de moussage.

Au niveau de l'entretien des bâtiments, les travaux suivants ont été effectués :

- changement de la vanne électromagnétique de la torchère;
- remplacement du surpresseur et du débitmètre pour le couplage chaleur-force;

- changement de la sonde de mesure de vitesse de l'eau et du débit à l'entrée de la Step, détériorée suite à une surtension atmosphérique;
- remplacement des pompes de recirculation des boues de digestion, puissance insuffisante suite au changement de l'échangeur de chaleur;
- changement des guides chaînes et des caoutchoucs de raclage de la grille d'égouttement;
- finalisation de la pose d'une protection contre la foudre.

Données statistiques (extrait) 2005

· Eaux traitées (m ³)	2'091'423
· Débit moyen journalier (m ³)	6'125
· Electricité achetée aux S.I. (kWh)	410'874
· Production d'électricité (kWh)	245'943
· Electricité vendue aux SI (kWh)	1'266
· Electricité totale consommée (kWh)	656'817
· Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	133'959
· Gaz de ville acheté (m ³)	9'594

Effectif du personnel 2005

· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aide exploitation	1
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.) 2005

· Montant total des dépenses	1'499'287.90
· Montant total des recettes	143'255.00
· Montant net à répartir	1'356'032.90

Charges totales nettes par habitant raccordé (en Fr.)

· 2000	91.81
· 2001	79.25
· 2002	73.83
· 2003 (équivalent hab. raccordés)	92.63
· 2004 (équivalent hab. raccordés)	72.46
· 2005 (équivalent hab. raccordés)	62.00

part à charge de BELMONT pour 2005 (budget Fr. 202'510.-) **192'585.20**

Collecteurs

Dans le cadre du changement des regards sur les chambres de visite, nous avons procédé au changement de tous les regards du chemin du Crau-au-Fer, ainsi que quelques autres, épars, qui faisaient du bruit, voire menaçaient de s'effondrer.

ESPACES VERTS

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service des espaces verts, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants (liste non exhaustive) :

- le terrain de sports situé derrière le bâtiment administratif a été entretenu de façon à ne pas perdre l'effet des travaux de régénération de 2003;
- nettoyage de l'étang de la zone des Bas-Monts;
- entretien et nettoyage de la place de jeux du chemin de la Cure en complément des travaux faits cette année par le remplacement des jeux;
- abattage de divers arbres sur le domaine public communal, devenus trop grands, mal placés ou n'étant plus dans un état sanitaire satisfaisant;

La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

SOCOSEV

(Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise)

La société participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région.

Le capital de la société est de plus de Fr. 1'000'000.- et les cotisations sont suspendues depuis 14 ans. La Commune de Belmont, avec deux autres communes, a fonctionné en 2005 comme organe de contrôle des comptes pour l'exercice 2004.



Philippe MICHELET, municipal

POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

POLICE DES CONSTRUCTIONS



Ce n'est pas sans un sentiment particulier que je rédige mon 16^{ème} et dernier rapport de gestion !

mais.....

ne dit-on pas que toute bonne chose a une fin ?

Bon ou mauvais, ce sera l'ultime que je transmettrai à votre bienveillante attention !!

Les promoteurs et les personnes en recherche d'un terrain en vue de construire ou de s'établir à Belmont, sont toujours très nombreux, sont même à l'affût des terrains encore disponibles en zone constructible. Il est à relever que, d'une part, les taux hypothécaires sont favorables, d'autre part, les investissements dans la construction offrent encore des rendements intéressants. L'évolution du prix du terrain, la situation économique, les coûts de la construction dictent souvent l'utilisation maximum des possibilités constructives.

Si jusqu'à présent nous avons bénéficié des infrastructures déjà réalisées, l'augmentation de la population et par là de la circulation, va nous obliger à des investissements, ils seront, toutefois, au bénéfice de l'entier de la population !

Mais, qui dit constructions, dit évolution des rentrées fiscales à venir et rentabilité des investissements consentis.

De nombreux chantiers sont en cours, avec tous les désagréments pour les voisins. Malgré notre attention, quelques problèmes nous sont signalés, auxquels nous essayons de répondre de la meilleure manière et le plus rapidement possible. M. D. Gamboni, technicien communal et responsable de la sécurité des chantiers, fait tout son possible, mais l'ampleur des tâches de la police des constructions ne lui permet pas de les surveiller systématiquement, ce n'est d'ailleurs pas notre rôle. Toutefois, soyez certains que, lors des séances d'ouverture de chantier, nous insistons sur les problèmes liés à l'environnement, la circulation des camions et l'entretien des voies de circulation.

En ce qui concerne les problèmes de glissement évoqués pour 2 chantiers, relevés dans le rapport 2004 : pour l'un la construction s'est terminée sans trop de difficultés, les villas sont habitées; pour l'autre, tout n'est pas encore réglé, et les constructions ont pris un retard important. Par contre, les grands chantiers au chemin des Pralets et en Malavaux se déroulent normalement.

L'étude des dossiers reste très souvent complexe et difficile, notre règlement a pris de l'âge et nous devons l'utiliser encore 2 ou 3 ans.

Par contre, le nombre des oppositions n'a pas évolué, on remarque plutôt une diminution.

Depuis que nous avons relevé des non-respects en ce qui concerne la hauteur des constructions, nous demandons le contrôle, par un géomètre, non seulement du niveau du rez-de-chaussée, mais également de la hauteur de la façade.

En ce qui concerne les 2 cas annoncés dans le rapport précédent, pour l'un, une enquête complémentaire a été demandée, la situation a été régularisée mais a fait l'objet d'une dénonciation à la Préfecture. Pour l'autre, le dépassement étant minime et restant dans les limites réglementaires, un accord a été trouvé, le cas est réglé.

Pour un nouveau dossier, le dépassement étant très faible, la modification de la forme du faîte a vraisemblablement corrigé le dépassement, mais nous attendons l'avis du géomètre.

La charge de travail du dicastère de la police des constructions et de l'urbanisme n'a pas diminué, il faut dire que nous avons plusieurs dossiers ouverts en matière d'urbanisme. De plus, le technicien a été chargé de dossiers concernant les domaines.

Sachant que nous donnons la priorité au suivi des dossiers nouveaux ou courants, nous n'avons pas encore pu rattraper le retard en ce qui concerne l'établissement des permis d'habiter définitifs. Ce document s'il devrait être établi dans un délai raisonnable, n'empêche pas l'habitation du logement ou de la villa.

M. D. Gamboni, est très disponible et engagé, mais 1 an et 3 mois ne suffisent pas pour tout connaître dans des domaines aussi complexes et subtils, que l'interprétation des lois et règlements.

Nos relations avec les différents services de l'Etat, Service de l'aménagement du territoire (SAT) ou autres restent de très bonne qualité.

Ce dicastère demande de très nombreuses décisions de la Municipalité, qui sont toutes prises à son niveau, à plus forte raison que l'urbanisme est une démarche hautement politique.

Vous en trouvez le décompte ci-après :

Enquêtes, délivrances de permis, projets		
	2004	2005
Constructions nouvelles	69	83
Transformations	34	24
Réalisations diverses	8	4
Aménagements divers	9	5
Projets	4	-
Plans de quartiers ou d'affectation	15	17
soit au total	139	133
Autorisations de minime importance ne nécessitant pas d'enquête publique	16	18
Autorisations de fractionnement de parcelles	12	10

La publication des avis d'enquête dans le « Régional » au lieu de « 24 Heures » n'a suscité aucune remarque.

Leur inscription sur notre site Internet : www.belmont.ch. est certainement utilisée et appréciée.

Du fait de l'évolution des méthodes de communication, la Centrale des autorisations (CAMAC) vient de nous annoncer que des projets de modifications légales sont en cours en ce qui concerne les publications des avis d'enquête.

L'utilisation du site Internet du Canton pourrait remplacer les publications dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud. Affaire à suivre.

Facturation pour délivrance des permis

Durant l'année 2005, le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève à Fr. 31'154.50 (Fr. 33'047.- en 2004) dont Fr. 2'146.95 pour des permis d'habiter.

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis

Les montants facturés représentent le 80 % de la valeur des taxes (eau – électricité – égouts), calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Les taxes définitives sont calculées sur le montant de la taxation ECA, dont est déduit l'acompte facturé lors de l'établissement du permis de construire. Ces taxes sont soumises à la TVA; celle-ci est ajoutée au décompte définitif.

Durant l'année 2005, le montant facturé par le Service technique lors de l'établissement des permis de construire représente, à hauteur de 80 % des coûts de construction annoncés et hors TVA, Fr. 288'964.- (Fr. 414'034.85 pour 2004).

Le montant total des taxes d'introduction encaissées et comptabilisées durant l'année en ce qui concerne les égouts, l'eau et l'électricité se monte à Fr. 573'117.50.

Service technique

Ce service, même si ses conditions de travail ont été grandement améliorées depuis le déménagement au rez-de-chaussée de l'administration communale, reste très chargé.

Sans vouloir nous lancer des fleurs, (ce serait le dernier moment pour le faire !), il n'est pas inutile de relever que nous mettons beaucoup de soins dans le traitement des dossiers.

Les séances organisées avec les auteurs d'oppositions ou de remarques lors des mises à l'enquête permettent, la plupart du temps, de trouver des solutions évitant des recours au Tribunal administratif (TA). Un seul recours a été déposé, il concerne un projet de villas contiguës, au sens de l'article 17 de notre Règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCAT), et nous attendons avec intérêt la détermination du TA. La décision qui sera prise nous sera utile dans le cadre de la révision de notre règlement.

Le fait d'exiger l'envoi au service technique des copies des procès-verbaux de chantiers, nous est très utile pour le suivi des nombreux chantiers en cours sur le territoire communal.

Service de contrôle des citernes

Ce service est toujours assuré par Mme Dudan, le technicien et la municipale, et n'apporte aucune remarque ni difficultés avec les propriétaires.

Par contre, il est à relever que l'installation de citernes à gaz est de plus en plus fréquente. Ce type d'installation est faite par des entreprises spécialisées et sous leur responsabilité.

Lors d'installations de citernes à gaz, un dispositif permettant d'avoir, en tout temps une clé donnant accès au local ou à la citerne, permettant de couper l'alimentation en cas de sinistre est exigé. Le SDIS est informé des nouvelles installations.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. D. Gamboni a complété sa formation et assure seul, depuis le printemps, la surveillance des chantiers. Nous n'avons donc recours à M. Palmiéri, collaborateur de la Commune de Pully, que pour les remplacements lors de l'absence de notre collaborateur.

Pour l'année 2005, le décompte reçu de Pully en décembre, fait état d'un relevé restreint de prestations pour un montant de Fr. 450.- ce qui représente 10 heures à Fr. 45.-/h.

Extrait des statistiques du logement		
Permis de construire délivrés pour :	2004	2005
· villas individuelles et jumelles (nouvelles constructions) <i>2005 = 37 logements</i>	16	11
· transformations, agrandissements, constructions diverses (par ex. piscines) <i>2005 = création 1 logement complémentaire</i>	9	17
· installations de citernes à mazout ou à gaz ou de sondes géothermiques	0	2
· construction de garages, couverts à voitures, places de parc	2	1
· Antennes de télécommunication	1	0
· aménagements extérieurs	6	2
Permis pour démolition	0	0
TOTAUX	34	33

Tribunal administratif (TA)

Notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, n'a été que peu sollicité durant l'année. Il est une aide indispensable pour traiter les dossiers difficiles sur le plan juridique.

Lorsque nous devons répondre à certains courriers de levée d'oppositions délicates ou pour des dossiers susceptibles de recours, nous lui soumettons nos projets avant tout envoi.

Comme relevé précédemment, un seul dossier a fait l'objet d'un recours.

Projets ou constructions en cours

Zone du Bourg

Plusieurs réalisations dans le bourg sont terminées ou en voie de l'être, soit :

- transformations intérieures et extérieures d'une maison à la rue des Corbaz; le propriétaire a changé, le permis d'habiter (PH) n'est pas encore délivré, les nouveaux propriétaires ont renoncé à certains travaux, mais en envisagent d'autres.
- construction d'une maison villageoise de 3 logements au chemin du Piaget, pratiquement terminée et habitée, permis à délivrer.

- transformations d'une maison à la route des Monts-de-Lavaux, avec installation d'une citerne à gaz ; les travaux sont pratiquement terminés, reste à régler un problème de place de parc.
- transformation d'une dépendance en habitation au Coin d'En Bas, les travaux sont terminés, le logement est habité, permis d'habiter à délivrer.
- projet de transformation d'une maison villageoise au chemin de la Cure sera mis à l'enquête au début 2006.

Zone de villas

Plusieurs villas sont :

- nouvellement habitées, en construction, permis d'habiter à délivrer ou délivrés.

Chemin du Blessoney

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, transf., permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Chemin de la Pierreire

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 log./bureaux	permis à délivrer

Chemin de Champ Pevy

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer

Chemin des Ecaravez

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, enquête compl. effectuée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en construction

Champ-Chamot

7 villas	3 logements chacune	partiellement hab., permis à délivrer
----------	---------------------	---------------------------------------

Chemin du Crau-au-Fer

1 villa	2 logements	permis délivré
1 villa	1 logement	transf., habitée, permis à délivrer

Chemin des Esserts

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en construction
1 villa	1 logement	en construction

Route du Signal

1 villa	1 logement	en construction
1 villa	2 logements	agrandissement en cours
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	transform. permis délivré

Chemin du Courtillet

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Sentier de l'Epine

1 villa	2 logements	en transformation
---------	-------------	-------------------

Rte des Monts-de-Lavaux

1 villa	5 logements	transform. permis à délivrer
---------	-------------	------------------------------

Chemin du Pâquis

1 villa	2 logements	habitée, permis délivré
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer

Chemin des Grands Clos

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Route du Burenoz

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	construction en cours
1 villa	1 logement	construction en cours

Chemin de la Rouvène

2 villas	4 logements	partiellement habitées, permis à délivrer
----------	-------------	---

Route des Chaffeises

1 villa	3 logements	habitée, permis à délivrer
---------	-------------	----------------------------

Chemin de la Paudèze

2 villas	3 logements	habitées, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Chemin des Pralets

7 villas	21 logements	fin de construction, partiellement habitées
----------	--------------	---

Chemin du Plan

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	3 logements	en construction

Chemin du Rossillon

1 villa	3 logements	habitée, permis à délivrer
---------	-------------	----------------------------

Chemin de Chatruffe

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer après enquête compl.
---------	------------	---

Route de la Louche

2 villas	6 logements	permis délivrés
1 villa	1 logement	transf., habitée, permis à délivrer
3 villas	6 logements	en construction, 1 villa habitée
1 villa	2 logements	habitée, enquête compl.

Chemin des Gattes

2 villas	4 logements	habitées, permis à délivrer
----------	-------------	-----------------------------

Chemin de Villars

1 villa	3 logements	fin de construction, permis à délivrer
---------	-------------	--

Rte de la Cérèce

1 ferme	1 logement	transformations en cours
---------	------------	--------------------------

Très souvent le permis d'habiter ne peut être délivré, (tous les travaux ne sont pas terminés, par exemple les aménagements extérieurs) même si le logement est habitable. Nous procédons à des visites préalables, relevant tous les points à revoir ou à terminer sans qu'ils restreignent le droit d'habitation.

Plusieurs nouveaux projets de construction de villas ont été mis à l'enquête, avec permis de construire délivrés, mais dont la construction n'a pas commencé, qui représentent 26 logements.

Durant l'année, nous avons procédé à 28 (35 en 2004) mises à l'enquête, dont 16 (idem en 2004) pour des nouvelles constructions et 20 (19) enquêtes, ou enquêtes complémentaires pour des aménagements, transformations ou constructions diverses et établissement d'avenants ou prolongations de permis

Aperçu de l'état d'équipement (AEE)

La manière dont a été établi le document a suscité quelques remarques du SAT. Après discussion avec ledit service, M. D. Gamboni a repris le document pour l'adapter aux demandes faites. Ainsi nous avons, à fin 2005, un document parfaitement adapté à l'occupation de notre territoire.

La finalisation de l'AEE permettra de définir parfaitement les surfaces encore libres de constructions permettant, ainsi, au Bureau URBAPLAN, dans le cadre du mandat qui lui a été confié en vue de la révision du Plan général d'affectation (actuel Plan de Zones), de faire valoir au SAT nos besoins d'ouverture de nouvelles zones à bâtir pour les années futures.

Plan de quartier "En Arnier"

Galerie marchande

La problématique du stationnement n'est pas encore réglée. Des demandes afin d'obtenir le nombre de places de parc disponibles, souterraines ou extérieures ont été effectuées auprès des différentes gérances.

Secteurs B et C en construction

M. D. Gamboni a repris tous les éléments non aboutis, mais la délivrance des permis d'habiter définitifs ne se fera pas avant la finalisation des servitudes d'accès en faveur de la commune.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont construites et sont toutes habitées. Nous sommes toujours dans l'attente de dossiers pour enquêtes complémentaires et modifications qui pourront être autorisées sous forme de minime importance. A ce jour, 27 février 2006, un seul dossier nous est parvenu malgré plusieurs mises en demeure du promoteur/constructeur.

La construction des villas situées en amont du chemin des Dailles est pratiquement terminée, elles sont habitées, soit:

- 1 villa de 3 logements et
- 1 villa de 2 logements,
- 1 villa de 2 logements après la ligne à haute tension des CFF.

Plan partiel d'affectation "Champ-Chamot"

Les constructions sont terminées, partiellement habitées, certains aménagements extérieurs se feront au printemps 2006.

Antennes de télécommunications

Le dossier relatif au complément de l'antenne sur le bâtiment communal, route d'Arnier 80, en attente de l'autorisation de l'Office fédéral des transports (OFT), comme objet de sa compétence a été traité et autorisé.

Aucune autre demande ne nous est parvenue.

Economies d'énergie

Si nous n'avons pas le pouvoir d'imposer quelque forme d'énergie que ce soit, nous sommes toujours attentifs à ce problème. Les constructions ayant recours à d'autres énergies que le mazout sont de plus en plus nombreuses.

C'est le gaz, par citernes enterrées, qui produira l'énergie pour les 24 logements de Malavaux et les 2 villas de 2 logements à l'entrée du chemin de la Rouvène. Par ailleurs, plusieurs villas seront équipées de sondes géothermiques.

Commission de salubrité

Nous n'avons pas eu recours durant l'année à cette commission. Un seul cas nous a été signalé en fin d'année; il sera traité, s'il y a lieu, en 2006.

Carte de gestion des zones instables

Rien à signaler, la carte n'est que rarement consultée. Toutefois, considérant les nombreux nouveaux rapports établis, elle devra faire l'objet d'une nouvelle mise à jour.

URBANISME

Plan de quartier Burenoz-Malavaux

Nous sommes toujours dans l'attente du projet définitif, en vue de sa mise à l'enquête publique.

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

L'étude en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) pour l'urbanisation de la parcelle N° 287, conformément au Plan des zones, propriété de l'Hoirie Abetel, s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau URBAPLAN.

L'élaboration d'un PPA est une procédure de longue haleine, même s'il a évolué, tenant compte des remarques de la Municipalité et de la Commission consultative d'urbanisme (CCU), le projet n'a pas pu être finalisé durant l'année. Toutefois, en septembre la Municipalité a adopté définitivement le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le plan et le règlement du projet de PPA.

Ces documents ont été transmis au SAT en vue de l'examen préalable. Le 20 décembre, dans les délais légaux, le SAT nous a fait parvenir son rapport. Ce rapport a été étudié par le Bureau URBAPLAN afin d'établir un projet de réponse en accord avec la Municipalité.

La Municipalité a demandé de définir un emplacement le plus large possible pour le parking souterrain, laissant ainsi toute liberté pour son implantation et sa dimension, lors du projet de construction.

Le projet complété des remarques du SAT devrait pouvoir être présenté à la CCU et aux propriétaires bordiers durant le 1er trimestre 2006, puis être soumis à l'enquête publique.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

La révision de ce PQ suit son cours, le projet s'est élargi pour comprendre un réel aménagement du parking privé de l'Auberge du Signal, un espace parking pour un usage privé communal, (destiné à pouvoir louer des places de parc aux propriétaires du secteur), et l'aménagement d'une place de récolte des déchets.

Par ailleurs, la Municipalité a renoncé à l'utilisation, pour un usage public, de la construction prévue dans le périmètre 6a, bâtiment au centre du secteur, donnant la possibilité au propriétaire d'y réaliser un logement familial tout en maintenant la construction d'un abri de protection civile collectif public, en sous-sol.

Ce projet a été présenté à la CCU. Il n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Nouveau plan de quartier « En Arnier II »

Secteur "En Arnier-terrasses"

Le dossier a évolué dans le sens des remarques de la Municipalité. Il a été soumis à la CCU qui, hormis quelques remarques, n'a pas d'objections particulières quant à la poursuite du projet.

Le projet de PQ a été présenté aux riverains, au sens large du terme, en date du 21 septembre, aucune remarque importante. Le projet a été reçu positivement. Il a été transmis au SAT en vue de l'examen préalable. En date du 13 octobre, le SAT nous a fait parvenir son rapport. Les remarques, en dehors de l'accès au parking souterrain depuis la route cantonale, sont surtout en rapport avec la présentation du document.

Ce plan de quartier devrait pouvoir être soumis à l'enquête publique durant le 1er semestre 2006.

Plan de classement des arbres

Une seule demande nous a été adressée et a été accordée, elle concerne :

- la parcelle N° 545 : abattage d'un frêne, non répertorié sur le plan, (seuls les chênes sont dûment cités), dans la haie protégée de la route du Signal.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du PGA. Une étude a été réalisée par le Bureau Bio-Eco Sàrl.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission, selon art. 44.3 du Règlement du Conseil communal, a été régulièrement tenue informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Les projets en cours lui ont été soumis, soit :

- projet de PPA – Coin d'En Haut,
- projet de nouveau Plan de quartier « En Arnier II »,
- projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont ».

Par ailleurs et selon l'art. 56 RCAT, les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui ont également été soumis.

Commission municipale d'urbanisme - CMU

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Lüscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, n'a pas été convoquée en 2005, la seule séance agendée a dû être supprimée. Une séance sera organisée au début 2006.

Toutes les factures concernant l'exercice 2004 nous sont parvenues au début 2005, elles représentent un montant total de Fr. 3'671.80 TTC, qui a été comptabilisé transitoirement sur l'exercice 2004.

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

Les travaux se sont poursuivis, la Municipale et M. D. Gamboni ont établi un répertoire détaillé de toutes les parcelles, document fort utile pour la révision du Plan de zones et l'établissement de l'aperçu de l'état d'équipement.

Plusieurs séances ont été tenues avec le Bureau URBAPLAN, avec la Municipalité ou conjointement pour définir les grands axes à retenir.

Toutefois, le Bureau URBAPLAN, n'a pas pu avancer au rythme qui avait été fixé.

A nos réflexions communales est venu s'ajouter la procédure de consultation du PLAN D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES (PALM) d'une part, le projet de Plan directeur cantonal en consultation, d'autre part.

Nous avons reçu le rapport établi par Bio-Eco Sàrl, en vue de la révision du PGA, plus particulièrement, celle du Plan de classement des arbres.

Au 31.12.2005, nous avons dépensé, sur le crédit de Fr. 189'000.- accordé :

· reproduction de documents	Fr.	429.95
· BIO-ECO Sàrl, selon devis prévu (Fr. 19'140.- HT) TTC	Fr.	20'594.60
· Bureau URBAPLAN, acomptes sur honoraires et frais	Fr.	22'551.20
soit au total	Fr.	43'575.75

comptabilisés sur le compte de Bilan n° 9149, « Préavis n° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

Dès le début 2006 ce dossier devrait reprendre un rythme plus soutenu.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité se résume à l'établissement des attestations de résidence en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully. Elles sont remises gratuitement.

Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP)

Le chômage en Suisse et dans la région a légèrement baissé en 2005. Le nombre de demandeurs d'emploi est également en diminution dans le canton.

Pour la commune de Belmont, le nombre de demandeurs d'emplois a toutefois augmenté de 88 à **94** personnes

Rappel : le terme de demandeur d'emploi regroupe les personnes dont l'emploi est menacé, ceux dont le congé a été donné, les chômeurs, les RMRistes en réinsertion professionnelle, certaines personnes qui bénéficient de l'aide sociale vaudoise et les demandeurs d'emplois sans droits.

En % de la population active le taux est passé de 6,7 à **7,15** %.

A titre de comparaison, le taux des demandeurs d'emploi était, au 31 décembre 2005, de 5.53 % pour la Suisse et de 6.85 % pour le canton de Vaud

Comme par le passé, nous avons toujours des difficultés pour répondre aux demandes des employeurs du secteur de l'hôtellerie, du bâtiment et second œuvre ainsi que ceux des secteurs de la santé.

Par contre les assurés provenant du secteur tertiaire, des services, de la finances, des assurances, de l'informatique, des arts graphiques et les spécialiste en marketing restent plus touchés par le chômage.

Il est toujours aussi difficile de retrouver une situation pour les cadres et les spécialistes bénéficiant d'une formation pointue.

En 2005, l'effectif de l'ORP de Pully est resté stable. Toutefois, cet office a dû reprendre la conduite et l'administration de l'ORP d'Oron, qui depuis début 2006 est une antenne de la région Pully-Lavaux.

Ces informations nous ont été transmises par M. Güdemann, directeur de l'ORP de Pully.

Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide sociale vaudoise (ASV)

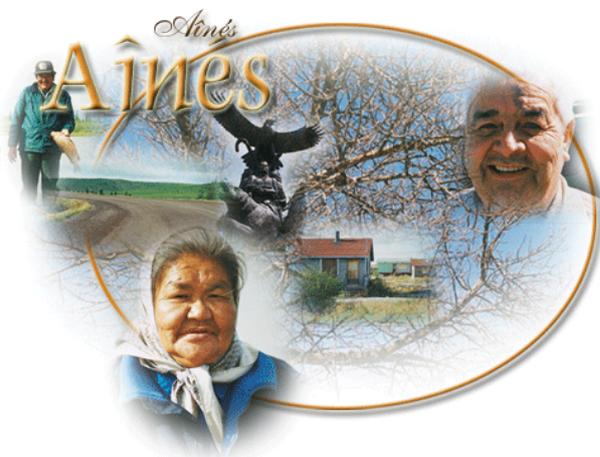
NB : les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2004.

Le Centre social régional de Pully (CSR) a clos 101 (47) dossiers RMR durant l'année pour reprise d'emploi, transfert à l'Aide sociale vaudoise (ASV), déménagement ou décès.

En fin d'année, 416 (132) dossiers dont 121 RMR ont été transférés au revenu d'insertion (RI), nouvelle dénomination regroupant l'aide sociale et le revenu minimum d'insertion, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aide sociale vaudoise (LASV). 9 (3) dossiers concernaient Belmont.

Au 31 décembre le canton comptait 12'970 dossiers d'aide sociale actifs et 5326 en ce qui concerne le RMR.

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (ACAS)



Activité

Comme annoncé lors de la séance de votre Conseil du 7 avril 2005, depuis le début de l'année nous avons confié la gestion de notre agence d'assurance sociales à l'AIAS de Pully.

Cette nouvelle organisation n'a pas suscité de remarques de notre population, ni de problèmes de transition.

Le budget a été établi sur la base de la convention signée entre nos trois communes et les renseignements reçus de la Ville de Pully.

Le coût annoncé pour cette nouvelle organisation devrait être de l'ordre de Fr. 18.- par habitant. A ce montant doit s'ajouter la couverture des frais liés à l'agent régional, superviseur de l'ensemble des agences de l'Association RAS (ARAS) de notre région, soit un montant de l'ordre de Fr. 2.-/hab.

La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens effectue une ristourne pour certains frais liés à cette activité.

Les montants sont adressés aux ARAS, qui doivent les comptabiliser et les inclure dans la comptabilité des agences régionalisées et, pour la part qui leur revient, les transmettre aux agences communales ou intercommunales restées indépendantes. Cette répartition se fait en Fr./hab.

Travaux effectués

L'AIAS de Pully a traité pour Belmont 446 dossiers, répartis comme suit :

253	affiliations AVS, étudiants, non actifs, indépendants et employeurs de personnel
150	dossiers AVS et AI
22	dossiers de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
21	dossiers d'allocations familiales

Par ailleurs, 250 dossiers sont ouverts en ce qui concerne les demandes de subventions en matière d'assurance maladie à l'organisme cantonal de contrôle (OCC). Ce chiffre représente 9 % de la population. Pour les communes de Pully et Paudex le taux de recours est de l'ordre de 10 %.

Cette activité ayant été régionalisée nous ne pouvons plus faire de comparaisons avec les années précédentes, d'où la suppression du tableau qui figurait dans les rapports précédents.

Le décompte annuel de notre participation à l'AIAS, qui doit être établi par la Ville de Pully, ne nous est pas encore parvenu. Toutefois, notre participation devrait, selon les informations reçues, être inférieure au montant budgétisé.

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Nous avons accordé deux petites aides de type « dépannage » en 2005, sous forme de prêts sans intérêts. Pour l'une le remboursement a été effectué très rapidement, quant à l'autre son remboursement est peu probable.

En ce qui concerne le prêt de Fr. 4'000.- accordé en 2004, il a été remboursé dans sa totalité.

Nous avons participé à des frais de traitements orthodontiques selon le barème en vigueur. Pour l'année, la totalité des aides accordées représente Fr. 613.45.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 270.-.

Enfin, au nom de la commune c'est un montant de Fr. 3'000.- qui a été versé à la Chaîne du Bonheur en faveur des victimes du Tsunami en Asie.

Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Commission sociale

Aucun dossier n'a été traité cette année.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2005, aucune demande n'a été enregistrée.

Le mandat donné à l'OMSV, via les centres médicosociaux (CMS), en ce qui concerne les évaluations visant à attribuer, pour chaque bénéficiaire, un type de transport adapté à ses difficultés soit : Transport handicap Vaud (THV) pour les personnes lourdement handicapées, Intertaxis ou des transports effectués par des bénévoles pour les autres, a très bien fonctionné. Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation.

Un rapport d'évaluation sera établi au printemps 2006, nous donnant toutes informations sur la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Des directives pour la prise en charge des frais de transport de loisirs, ont été établies au début de l'année pour les fournisseurs reconnus soit : THV et Intertaxis à Lausanne.

En 2006, l'ensemble des communes liées à ce projet vont tenter d'harmoniser leurs dispositions en ce qui concerne le nombre de bons accordés, donc le nombre de courses, et le coût maximum pris en charge par la commune, déduction faite du prix du billet des Transports public de la région lausannoise soit, Fr. 2.60.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et géré par le comité de direction.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS. Au vu de l'augmentation de la charge de travail d'une part, des demandes liées aux exigences du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS), plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des dossiers attribuant des aides d'autre part, le personnel a dû être augmenté. A fin décembre les effectifs étaient de 12 (9.55) équivalents temps plein (ETP), dont 4.85 postes d'assistants sociaux.

La composition du comité de direction n'a pas changé, soit : 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Mme Hélène Brughera en assure la présidence, M. Thierry Rohrbach, municipal des Cullayes, la vice-présidence.

Durant l'année écoulée, le comité a été très occupé à la recherche de nouveaux locaux. En ce qui concerne les locaux propriété de la Ville de Pully, leur surface était insuffisante pour couvrir les besoins du CSR. De plus, ils nécessitaient un investissement très important. Depuis plusieurs années le comité de direction a signalé à la Ville de Pully que, au vu de l'augmentation du personnel, l'espace mis à sa disposition selon la convention, était insuffisant. De plus, le comité de direction a été informé de l'obligation de libérer, au 31 décembre 2005, le bureau du directeur, sans proposition d'un nouvel espace de travail digne de ce nom.

Dès lors, le comité de direction a décidé de louer de nouveaux locaux à l'avenue de Villardin n° 2 dès le 1er mars 2006. Si ces locaux ont une surface supérieure aux besoins définis par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) en ce qui concerne le CSR, ils permettront d'y loger l'AIAS intercommunale, dès sa reprise par l'ARAS au 1er janvier 2008. Le prix au m² est très légèrement inférieur au prix des locaux actuels.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) verra la reprise par l'Etat de la plus grande partie des coûts des CSR. Les montants sont alloués sous forme d'une enveloppe, en référence au volume de l'activité, couvrant les loyers, les frais fixes et les frais liés au personnel sous forme de montants fermes ou de forfaits. Les montants dépassant l'enveloppe ou liés à l'organisation régionale seront à charge des communes.

Un nouvel audit a été effectué en automne par l'Unité cantonale de contrôle (UCC) liées au SPAS, c'est dire combien la surveillance en ce qui concerne le traitement des dossiers est fréquente. Le rapport nous parviendra en 2006.

Le **Conseil intercommunal**, présidé par M. Michel Fouvy, syndic de Cully, s'est réuni à trois reprises, soit :

- le 23 juin à Vuillens, pour : l'adoption de la gestion et des comptes pour l'exercice 2004, le préavis n° 1/2005 « Demande d'un crédit d'investissement pour financer l'installation de quatre agences d'assurances sociales au sein de l'Association RAS », l'adoption du budget 2005 des agences d'assurances sociales régionalisées (AAS) et de l'agent régional (AR). Si la gestion, les comptes ont été acceptés à l'unanimité, les budgets AAS et AR ont été acceptés avec quelques abstentions. Quant au préavis n° 1/2005, il a été retiré par le comité de direction. Ce retrait a été motivé par une information faite par le représentant de la commune de Pully lors de la séance.
- Le 27 septembre pour une assemblée extraordinaire à Pully pour : l'adoption du préavis n° 2/2005 « Demande d'un crédit d'investissement pour financer l'installation de quatre agences d'assurances sociale au sein de l'Association RAS » deuxième version. Ce préavis a été adopté à l'unanimité.
- Le 23 novembre à Corcelles-le-Jorat, pour : l'adoption du budget 2006 de la RAS, l'adoption du budget 2006 des AAS et de l'AR. Ces budgets ont été adoptés à une très large majorité.

L'excédent de dépenses, qui doit être réparti entre les communes, pour l'exercice 2004 a été moins élevé que prévu dans le budget soit Fr. 183'027.60 alors qu'il était prévu à hauteur de Fr. 299'600.-

La différence est essentiellement due à une participation cantonale plus élevée que prévu soit : Fr. 1'019'755.60, ce qui représente Fr. 97'835.60 de plus.

Le montant à charge de Belmont est de Fr. 7'967.12 soit Fr. 2.88 par habitant.

Les charges globales de fonctionnement du CSR se montent à Fr. 1'581'337.45 (1'420'188.35 en 2003).

Le nombre de dossiers continue à augmenter et passe de 627 en 2003 à 670 en 2004.

La nouvelle Loi sur les assurances sociales (LASV) et le Revenu d'insertion (RI) est entrée en vigueur au 1er janvier 2006. Cette modification représente la reprise de chaque dossier pour l'adapter aux nouvelles normes, donc un très gros travail pour tout le personnel du CSR, sans compter le déménagement !

Le Conseil de politique sociale découlant de la LOF, composé de 7 membres, 3 représentants de l'Etat, 3 représentants des communes et un président, est entré en fonction.

Accueil de la petite enfance

NB : les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2004.

La coordination de l'accueil de la petite enfance est toujours assurée par Mme Christiane Lambert, collaboratrice de la Commune de Pully.

Au 31.12.2004, Belmont comptait 3 (2) mamans de jour. Durant l'année, les 3 mamans de jour ont accueilli 34 (37) enfants, représentant 14'490,5 heures.

La rémunération est toujours de Fr. 4.50/h. + les prestations sociales, indemnités de vacances et part au 13^{ème} salaire, pour autant, bien entendu, que la facturation se fasse par la caisse centrale, gérée par la coordinatrice.

La décision prise par les représentantes des communes du réseau, soit de facturer des montants horaires allant de Fr. 4.50 à Fr. 6.- selon le revenu, ont permis de diminuer la participation des communes de Fr. 16'762.85 en ce qui concerne le salaire des mamans de jour.

Dès lors, la participation communale ne sera que de Fr. 4'235.90 correspondant au 3/45^{ème} du coût des frais de coordination du réseau Pully-Paudex-Belmont-Epalinges.

Durant l'année, 12 (23) familles, représentant 14 (31) enfants, ont fait une demande de placement.

- 7 enfants ont trouvé une place d'accueil,
- 7 demandes sont en attente d'une famille d'accueil pour 2006.

Il ressort de la facturation centralisée que :

105'688 heures ont été facturées, représentant Fr. 554'730.25, charges sociales et frais compris. La part facturée aux parents représente Fr. 636'353.15, non compris les frais de gestion du réseau Fr. 82'879.90, mais déduction faite d'une subvention cantonale de Fr. 8'540.-.

Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Lambert, Service de la sécurité sociale de Pully, tél. 021 721 31 63 ou par courriel : christiane.lambert@pully.ch. Elle est toujours à la recherche de nouvelles mamans de jour, mais, la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), qui doit être adoptée par le Grand Conseil en 2006, prévoit de très hautes exigences pour cette activité. Ces nouvelles dispositions font couler beaucoup d'encre et risquent de retenir plus d'une maman qui voudrait s'engager dans cette activité

Participation au frais de placement d'enfants

La commune, selon un barème fixé selon le revenu, a participé au financement pour le placement d'enfants dans les lieux d'accueil de Belmont ou des environs pour un montant de Fr. 2'592.00.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols », dirigé par Mme Catherine Kuhn, accueille 59 (73) enfants et élèves durant l'année scolaire 2005-2006, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	10
· enfants d'autres communes	11
Total	21

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	11
· enfants d'autres communes	14
Total	25

Classes 1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	4
· enfants d'autres communes	6
Total	10

Classes 1^{ère} et 2^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	1
· enfants d'autres communes	2
Total	3

Si ces 5 (7) enfants ne fréquentaient pas cette institution, ils devraient être scolarisés dans le secteur public, 4 en classes enfantines et 1 en classes primaires.

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents.

« Le Manège enchanté »

Ouvert depuis plus de trois ans, cette structure a de plus en plus de succès. Elle est dirigée par Mme Rusconi et accueille 25 (12) enfants pour la journées ou pour des demi-journées, soit à sa pleine capacité. La majorité des enfants sont des ressortissants de Belmont.

Le jardin de « Winnie »

Dirigé par Mme Grivat, il accueillait, à fin 2005, 8 (11) enfants à temps partiel, tous de Belmont.



Les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal n'ont pas changé soit :

- une nursery « Le Manège enchanté » de 2 mois à 2½ ans;
- un « Jardin de Winnie » de 2½ à 5 ans;
- un jardin d'enfants « Les Guignols » de 2½ à 8 ans;
- plusieurs mamans de jour,
- un lieu d'accueil « type maman de jour » pour le repas de midi
- une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Le nombre de demandes de participations financières est stable, donc la diversité des lieux d'accueils n'a pas eu d'incidence sur le nombre de demandes.

Manque de temps ou trop d'occupations diverses, les nouvelles règles de subventionnement seront revues avant fin juin 2006.

Forum social régional

Le Forum social, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé M. le pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur présence et solidarité de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actives sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance.

Il est supra communal et supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Le coût du dépliant qui a été imprimé en 3'200 exemplaires s'est monté à Fr. 5'131,20 alors que les dons reçus se sont élevés à Fr. 5'199.-.

Belmont est représentée dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

Toujours dans le cadre de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), région Paudèze, un nouveau service a été mis en œuvre : « Pro-XY ». Son but : venir en aide à domicile pour décharger l'entourage ou la personne fatiguée. Vous pouvez obtenir des renseignements pour participer à cette activité ou pour obtenir des prestations au N° de tél. portable 079 590 61 30.

La municipalité a accordé un montant unique de Fr. 1'000.- à cette nouvelle structure, sous forme d'aide au démarrage.

En ce qui concerne les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, mis en veilleuse à fin juin 2005, suite à la démission de sa fondatrice, Mme Ray, l'activité a été reprise par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes handicapées ou malades à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité pour un tarif très réduit.

Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au service au n° 021 728 12 13.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Depuis onze ans l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes qui sont autant accueillies qu'accueillants pour les personnes qui vivent seules. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, au sous-sol de la Grande Salle, puis, si les travaux de transformation de la Grande Salle sont acceptés, provisoirement au local de protection civile de l'administration communale, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière libre des participants laisse régulièrement un léger bénéfice.

Que Mme Marie-Christine Charles, et toutes les personnes qui préparent ces délicieux repas en soient grandement remerciées.

Nous participons à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies etc.

Association de l'Entraide familiale

Durant l'année 2005, cette association a vécu de nombreux changements, soit : le départ de son dynamique président, M. Martial Lambert, la démission, après 4 mois et avec effet immédiat, de son nouveau président, M. Hubert Muller.

M. Jacques Tschabold, vice-président, en a assuré la présidence ad intérim. M. Muller, étudiant les nombreuses activités de l'association a relevé, dans un rapport, l'impossibilité de demander à des bénévoles de gérer autant d'institutions, sans parler des sommes engagées, les subventions de la Ville de Pully sont de l'ordre de 1,6 millions de francs.

Le comité, fort de ce rapport et compte tenu des circonstances, a décidé de dénoncer le mandat qui le liait à la Ville de Pully pour le 31 décembre 2006. Durant l'année à venir, tout sera mis en œuvre pour que les transferts puissent se faire en douceur et dans les meilleures conditions.

Au 31 décembre 2005, l'Association comptait 1197 (1219) membres, soit une situation très stable. En ce qui concerne les membres de Belmont le fléchissement se poursuit soit 75 (77).

Lors de l'assemblée du 10 mars 2006, M. J. Tschabold a été élu président.

A fin 2005, la fortune de l'Association est de Fr. 244'795.95. L'exercice 2005 a laissé apparaître une perte de Fr. 11'928.26. Ces montants ne comprennent pas les comptes des différentes institutions dont les déficits sont couverts par la Ville de Pully.

NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée, nous avons fêté 2 nonagénaires soit M. Rodolphe Stern notre « Rodo », et Mme Wenger. Ces deux personnes étant nées à quelques jours d'intervalle, nous avons organisé une sympathique fête au carnotzet. A cette occasion et pour entourer M. Stern, nous avons invité les anciens collaborateurs de la Communes qui avaient travaillé avec lui. Ce jour là, il avait la forme des grands jours, racontant ses souvenirs de sa longue et multiple activité au sein de la commune.

M. Stern, 90 ans, et Mme Wichmann, 99 ans, sont toujours les doyens de la commune.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE

Lors de son assemblée générale, le 22 juin à Paudex, le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2004 ont été acceptés à l'unanimité.

Comme pour les années précédentes le résultat de l'exercice se solde par un excédent de produits de Fr. 57'855.-, ce qui démontre de la bonne gestion de l'association, dont la moitié sera restituée à l'OMSV, selon les dispositions en vigueur.

Pour l'ensemble des Associations/Fondations d'aide et de soins à domicile du canton, le bouclage de l'exercice 2004, a permis de rembourser un montant de Fr. 1.80/hab. aux communes, c'est donc un montant de Fr. 4'773.60 qui nous a été ristourné.

La couverture du déficit, selon la Loi sur l'OMSV de 1987, est répartie de manière paritaire entre le Canton et les Communes. C'est donc un montant de Fr. 126'421.40 soit Fr. 47.20/hab. que nous avons versé à l'OMSV. Il faut tout de même relever que l'Etat assume seul le coût de l'OMSV et de la prévention.

La qualité des prestations délivrées n'est plus à démontrer, mais le manque de lits d'établissements médico-sociaux (EMS), particulièrement dans la région lausannoise, retarde le placement de nombreuses personnes qui, si elles ne doivent pas être hospitalisées, restent à charge des CMS. Il faut savoir que les cas dits « lourds », 15 à 20% de la clientèle, représentent 40 à 50% des coûts globaux.

A fin 2004, l'OMSV a demandé à 3 associations, l'APREMADOL, Ouest lausannois, l'ABSMAD, région de la Broye, de Moudon à Avenches et l'APROMAD d'envisager une restructuration afin de ne former plus que 2 associations.

Les enjeux très importants, tant sur le plan politique que géographique, n'ont pas permis de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties. Dès lors, c'est une réflexion plus générale qui sera mise en œuvre dès 2006. Cette réflexion prendra également en compte la suppression des subventions de l'OFAS liées à la nouvelle répartition des tâches Confédération/Cantons (RPT).

Mme Brughera, membre du comité de l'OMSV, assure toujours, mais pour la dernière année, la présidence de l'APROMAD et représente l'aide et les soins à domicile au sein du comité d'ARCOS, le réseau de soins de la région lausannoise.



CONCLUSION

L'explosion des constructions sur le territoire de Belmont continue, même si cela déplaît à certains, elles ne se réalisent que dans des zones destinées à la construction et génèrent des rentrées financières non négligeables, tant sur le plan des taxes d'introduction, rendement des investissements consentis depuis de nombreuses années, que sur celui de la fiscalité.

J'espérais, durant l'année écoulée, pouvoir rattraper le retard en matière de délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter définitifs, hélas... pas pu. La charge de travail du bureau technique ne diminue pas et je ne suis de loin pas sûre d'arriver à boucler tous les dossiers en suspens, jusqu'à fin juin 2006.

Il est vrai que nous avons de gros dossiers en cours en ce qui concerne l'urbanisme qui nous prennent beaucoup de temps.

Le climat de travail au sein de l'équipe du service technique, équipe qui a été renforcée avec l'arrivée de Mme Parra, est vraiment très agréable.

Alors, c'est avec le sourire que nous traitons les dossiers, du plus difficile (il y en a croyez-moi !), au plus facile. L'intolérance, les rapports de voisinage tendus ne manquent pas !

On nous fait des remarques, on nous maltraite parfois, et pourtant, nous avons toujours pour objectif de répondre, au plus près de notre conscience, à toutes les demandes qui nous sont adressées.

Cette fois le compte à rebours se rétrécit à toute vitesse.

Je crois avoir rempli toutes les tâches qui m'ont été confiées avec conscience, respect des droits et du droit, avec passion même, mais avec des rages aussi et des prises de tête !!!

Mais je dois reconnaître que j'ai pris énormément de plaisir, d'intérêt et de satisfaction à travailler dans le domaine de la police des constructions.

J'ai rempli des tâches publiques à tous niveaux, communal, régional, cantonal, avec engagement et puis mettre fin à tous ces mandats, satisfaite du devoir accompli, comme citoyenne et plus encore en tant que femme !

UN GRAND MERCI à tous mes collaborateurs directs, à toute l'administration, et à tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer depuis 1990 en tant que municipale et depuis 1974 comme conseillère communale, présidente etc.

Hélène BRUGHERA, municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2005;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2005, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes :

- N° 1 : Lettre du 8 septembre 2005 au Conseil communal concernant le personnel communal
- N° 2 : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2005
- N° 3 : Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2005



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Mesdames et Messieurs les
Conseillers communaux

Belmont, le 8 septembre 2005

Réf: GM/IF

S:\Greffe\conseil\GARDE -
Communications\2005\09-2005 Lettre CC postes
nouveaux.doc

Concerne : réorganisation au sein de l'administration communale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En janvier 2004, nous vous avons informés de la réorganisation de notre service technique, avec la mise au concours du poste de responsable de la Police des constructions. Depuis le 1^{er} octobre 2004, ce poste est occupé par M. Gamboni. Dans le même courrier, nous vous informions renoncer à repourvoir le 2^{ème} poste de secrétaire à 100 % au sein du service précité.

L'évolution constante du nombre de dossiers à traiter en matière de Police des constructions et d'urbanisme, ainsi que l'importance et le nombre des chantiers publics à gérer par M. Warnery, technicien communal, ont obligé la Municipalité à repourvoir le poste de secrétaire cité plus haut, mais à 50 %. **Mme Parra** a commencé son activité le 1^{er} septembre 2005.

☺☺☺

Nos Services industriels subissent également les effets de l'explosion des constructions sur notre territoire, avec pour effet une surcharge de travail continue, obligeant nos deux collaborateurs à fixer des priorités dans l'exécution de leurs tâches courantes, heureusement sans conséquence pour les abonnés. Par contre, nombre de menus travaux sont reportés à des temps meilleurs, qui se font attendre !

Dès lors, nous avons décidé d'étoffer nos S.I. avec un collaborateur à 25 %, apte à assister MM. Volbert et Zanchetta dans leurs activités. **M. Derouand**, qui a déjà travaillé ponctuellement pour notre commune ces dernières années, a été engagé depuis le 1^{er} août sous forme d'un contrat de durée déterminée dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2005.

☺☺☺

Afin d'offrir à M. Derouand un temps de travail convenable, il participe également aux travaux de grands nettoyages, prévus dans le budget sous forme de sous-traitance auprès d'une entreprise extérieure. Ce collaborateur est également responsable des travaux de conciergerie de l'UAPE (démission de Mme Bartoloni) ainsi que notre intendant du Refuge des Bas-Monts, dont le succès de son utilisation n'est plus à démontrer. Mais qui dit succès dans la location, dit aussi travaux de nettoyages supplémentaires.

Pour tous ces travaux, M. Derouand a également un contrat à 25 % jusqu'au 31 décembre 2005. L'analyse des besoins en 2006 est actuellement en cours et plus d'informations seront communiquées par le biais du budget.



Dans le cadre de la future réorganisation policière vaudoise, « encore » appelée Police 2000 depuis 10 ans, nous avons informé M. Reverchon, brigadier de police, des conséquences qui pourraient intervenir s'agissant de son poste de travail au sein de notre commune. Ayant pris les devants pour assurer son avenir professionnel, M. Reverchon rejoindra les rangs de la Gendarmerie vaudoise, dès le 1^{er} novembre prochain. Nous regrettons le départ de ce collaborateur très apprécié mais le félicitons pour avoir ainsi pris en main sa future carrière.

Sous réserve de l'accord de son futur employeur et des horaires de service, M. Reverchon souhaite continuer le mandat d'huissier de votre Assemblée. Compte tenu de la réorganisation précitée, son remplacement au sein de notre service de police n'est pas envisagé. La Municipalité ouvrira très prochainement des négociations avec la Commune de Pully, qui assure déjà des tâches de police pour Paudex et Savigny. En attendant, notre chef de police, M. Grand, assurera le service, avec l'appui de l'administration.



Quant à l'administration générale, nous vous informons que les « fiançailles » avec la collaboratrice engagée à 50 % le 15 novembre 2004 n'ont pas abouti. Elle nous a quitté le 31 août 2005. Cette personne était appelée à remplacer Mlle Nicolier, notre fidèle collaboratrice depuis 22 ans, et dont l'état de santé l'oblige à diminuer ses tâches, mais dont la qualité dans l'exécution de celles-ci reste excellente.

Grâce à une implication extraordinaire de notre secrétaire municipale, Mlle Fogoz, et de son adjointe, Mme Dorthe, nous n'avons pas à souffrir de retard dans la gestion des tâches administratives. Mais ce résultat réjouissant a généré nombre d'heures supplémentaires, qu'il faudra bien compenser un jour.

Considérant la vacance du poste administratif, l'engagement de 2 apprentis en « Nouvelle formation commerciale de base – NFCB » qui occupera notre secrétaire municipale et maîtresse d'apprentissage à 20 %, ainsi que le prochain départ de M. Reverchon, générant un transfert partiel de tâches sur l'administration, nous avons décidé d'engager une secrétaire-réceptionniste à 100 %, dès le 1^{er} septembre 2005, en la personne de **Mlle Maillard**.



Nous profitons de la présente pour vous informer que le poste devenu vacant, au sein de notre Unité d'accueil pour écoliers, est occupé depuis la rentrée scolaire par **Mme Quehen, Mlle Margot** devenant responsable de l'UAPE.



Nous vous rappelons aussi l'arrivée, le 1^{er} septembre, de **Mme Chabloz**. Elle reprendra le poste de boursière dès le 1^{er} novembre 2005, date à laquelle Mme Jan, fera valoir ses droits à la retraite.



Enfin, **Mlle Tschabold et M. Favre** ont débuté leur apprentissage d'employé(e) de commerce le 15 août 2005.



L'importante réorganisation de nos services permettra d'augmenter, dès le 1^{er} octobre 2005, les heures d'ouvertures de notre administration communale, répondant ainsi aux vœux de nombreux administrés (de 7h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h.). Les coûts relatifs aux décisions précitées s'inscrivent dans le cadre des compétences financières que le Conseil communal a accordées à la Municipalité en début de législature.



Pour conclure, vous serez peut-être surpris de ne pas avoir vu la mise au concours des postes de secrétaire à 50% au Service technique et celui de secrétaire-réceptionniste à 100% à l'administration générale.

En effet, tout poste vacant au sein de l'administration communale de Belmont fait en principe l'objet d'une mise au concours officielle. Toutefois, au vu des nombreux chamboulements enregistrés depuis plusieurs mois déjà et de la masse de travail en constante augmentation, la Municipalité se voyait obligée de réagir très rapidement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une mise au concours occasionne un travail supplémentaire considérable, ce que nous voulions si possible éviter. Au surplus, deux offres spontanées nous sont parvenues, soit celles de Mme Parra et de Mlle Maillard. Ces candidatures semblant répondre parfaitement à ce que nous recherchions, on ose vous dire que nous avons « *sauté sur l'occasion* », ce qui a permis un engagement très rapide afin d'éviter au personnel en place de « *péter les plombs* ». C'est pourquoi la Municipalité s'est permise, une fois n'est pas coutume, de déroger à ses principes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

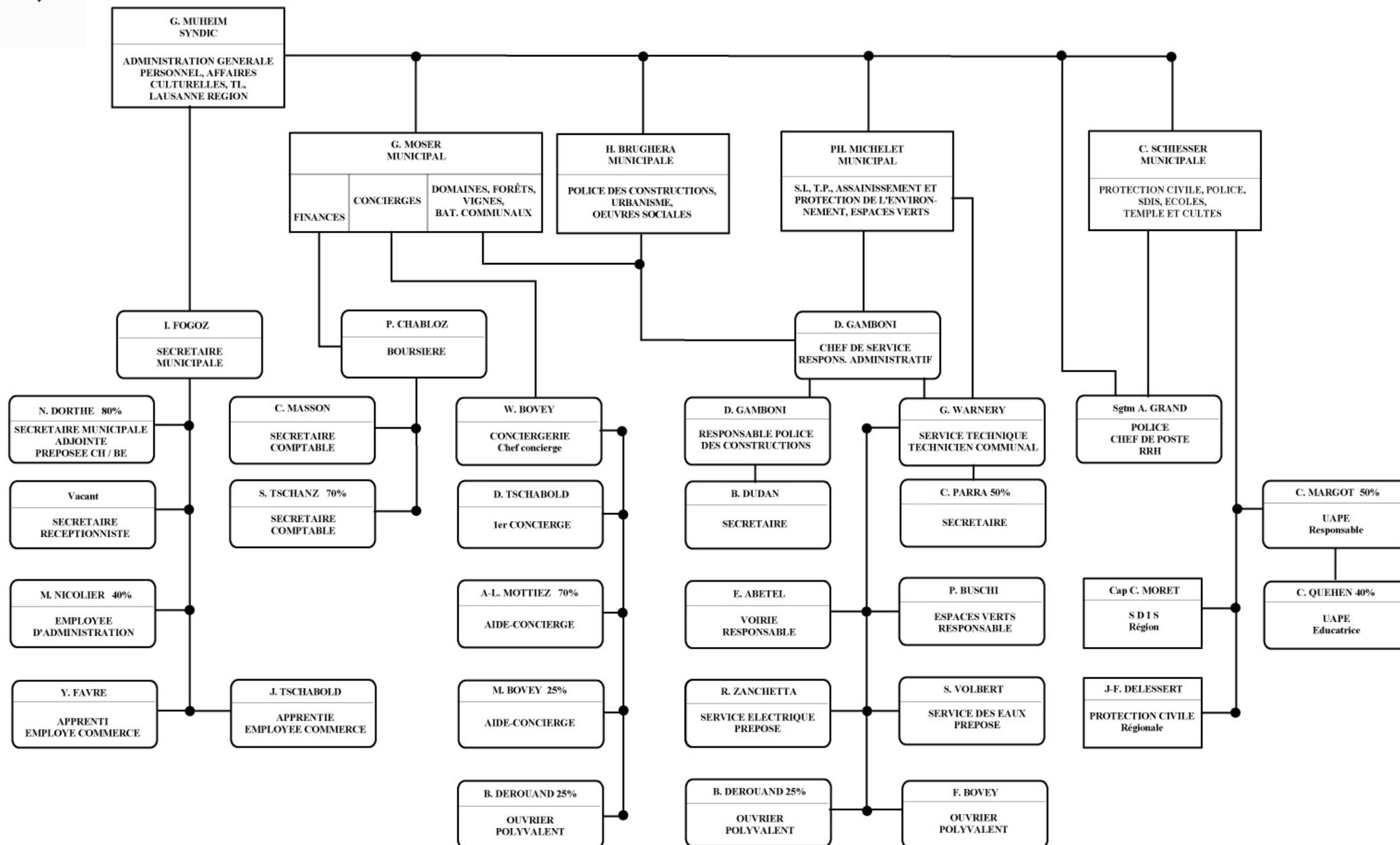
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz



CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (en francs) - SITUATION AU 31.12.2005
Annexe 3

Préavis N°	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.04	Dépenses 2005 Transferts (T)	Total brut au 31.12.05	Subventions - cantonales (C) - fédérales (F) Participations (P)	Coûts nets au 31.12.05	Amortissements (A) Amort. suppl (AS) Réserves (R)	Soldes à amortir au 31.12.05	En cours (EC) Terminé (T)
8/96	Participation à la constitution GEDREL	132'000.--	76'500.--	--	76'500.--	--		A 2004 7'650.-- A 2005 7'650.--	61'200.--	EC
2/01	PGEE	280'000.--	196'693.45	81'164.30	277'857.75	C 2002 36'996.30 C 2005 6'159.--	234'702.45			EC
10/01	Amélioration de l'offre TL - place de rebroussement	435'000.--	123'753.40	355'714.95	479'468.35	P 2005 3'694.95	475'773.40			EC
9/02	STAP Mouette – Réservoir Chatruffe	2'400'000.--	2'375'021.55	817'939.--	3'192'960.55	C 2003 112'000.-- P 2004 5'000.-- C 2004 43'000.-- C 2005 11'196.-- P 2005 88'005.90	2'933'758.65			EC
14/02	STEP – Rénovation installations énergétiques	85'584.--	--	64'821.70	64'821.70		64'821.70			EC
4/03	Glissement Bas-Monts, confortation parcelle 604	143'000.--	119'876.90	24'450.85	144'327.75	P2005 3'504.--	140'823.75	A 14'300.--	126'523.75	T
8/03	Renouvellement partiel matériels informatiques + du site Internet	97'000.--	85'817.90	7'912.30	93'730.20			R 93'730.20	--	T
9/03	Révision régl. et plan police des constructions	189'000.--	40'197.15	16'990.--	57'187.15		57'187.15			EC
1/04	3 ^{ème} modérateur Arnier	44'000.--	38'180.05	--	38'180.05		38'180.05	A 1'100.--	37'080.05	T
6/04	Collecteur Louche tronçon inférieur – 2 ^{ème} étape	320'000.--	23'553.35	95'592.25	119'145.60		119'145.60			EC
8/04 et 08/05	Chemin des Ecaravez	2'350'000.-- 391'000.--	172'350.15	2'083'464.30	2'255'814.45		2'255'814.45			EC

Préavis N°	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.04	Dépenses 2005 Transferts (T)	Total brut au 31.12.05	Subventions - cantonales (C) - fédérales (F) Participations (P)	Coûts nets au 31.12.05	Amortissements (A) Amort. suppl (AS) Réserves (R)	Soldes à amortir au 31.12.05	En cours (EC) Terminé (T)
9/04	Séparatif Secteur Malavaux	345'000.--	17'166.55	211'396.50	228'563.05		228'563.05			EC
01/05	Véhicule services extérieurs & saleuse pour le Carraro	176'000.--		173'550.25	173'550.25			apte fonct.	--	T
02/05 et 12/05	Crédit d'étude pour réhabilitation Grande Salle et installation chauffage à distance pour Grande Salle, Auberge communale et Maison Pasche	223'000.--	52'780.45	7'298.60	60'079.05		60'079.05			EC
03/05	Séparatif Secteur « En Crochet »	535'000.--	--	229'396.50 T 234'782.35	464'178.85		464'178.85			EC
07/05	Ch.Plan c/collectif travaux	673'000.--	--	268'321.70	268'321.70		268'321.70			EC
11/05	Remplacement véhicule manutention services extérieurs	75'000.--	--	--	--					EC